



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
18 octobre 2010

Français
Original : anglais



**Vingt-sixième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 21-24 février 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Budget et programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013,
Fonds pour l'environnement, et questions administratives et budgétaires**

**Projet de programme de travail et de budget
pour l'exercice biennal 2012-2013**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport est présenté au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-sixième session en application des paragraphes 15 et 16 de la décision 25/13 du 20 février 2009. Il consiste en l'examen des ressources dont disposera vraisemblablement le Fonds pour l'environnement pour l'exercice biennal 2012-2013, sur la base desquelles ont été établis le projet de programme biennal et le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2012-2013.

* UNEP/GC.26/1.

Table des matières

Abréviations	3
I. Mesures suggérées au Conseil d'administration	5
II. Introduction.....	6
A. Orientation générale.....	8
B. Enseignements tirés.....	13
C. Projections des ressources	15
III. Organes directeurs.....	19
IV. Direction exécutive et gestion	20
A. Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès, mesure des résultats du Bureau exécutif	21
B. Produits.....	23
C. Ressources nécessaires	24
V. Programme de travail	26
A. Ressources nécessaires	27
B. Gestion du programme.....	30
C. Textes explicatifs concernant les sous-programmes	33
Sous-programme 1 Changements climatiques	33
Sous-programme 2 Catastrophes et conflits	44
Sous-programme 3 Gestion des écosystèmes.....	54
Sous-programme 4 Gouvernance de l'environnement	64
Sous-programme 5 Substances nocives et déchets dangereux	76
Sous-programme 6 Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et production viables	86
VI. Appui au programme	96
Annexes	
I. Textes portant autorisation	101
II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.6).....	108
III. Division et sous-programme responsables	112
IV. Organigramme	115

Abréviations

AIE	Agence internationale de l'énergie
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe de l'ONU
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIUS	Conseil international des unions scientifiques
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CNUCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
COI	Commission océanographique intergouvernementale
DCPI	Division de la communication et de l'information
DELCD	Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales
DEPI	Division de la mise en œuvre des politiques environnementales
DEWA	Division de l'alerte rapide et de l'évaluation
DPI	Département de l'information
DRC	Division de la coopération régionale
DTIE	Division Technologie, Industrie et Économie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GLOBE	Organisation mondiale des législateurs pour un environnement équilibré
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation mondiale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Eau	Mécanisme des Nations Unies pour la coordination interorganisations des questions relatives à l'eau
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
OPPBA	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (Siège de l'Organisation des Nations Unies)
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PAM	Programme alimentaire mondial
PEDRR	Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

Programme ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
SEI	Institut pour l'environnement de Stockholm
SETAC	Société de toxicologie et chimie environnementales
SGA	Secrétaire général adjoint
SIS	Système intégré de suivi
SPDBP	Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère
SSG	Sous-Secrétaire général
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNSCEAR	Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
UNU	Université des Nations Unies
WBCSD	Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
WCMC	Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature
WRI	Institut mondial des ressources
WWF	Fonds mondial pour la nature

I. Mesures suggérées au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de programme de travail et le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013¹ ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant,²

1. *Approuve* le programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013, compte tenu des décisions pertinentes du Conseil d'administration;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 190 960 000 dollars pour le Fonds pour l'environnement aux fins indiquées au tableau ci-après :

Programme de travail et budget du Fonds pour l'environnement pour l'exercice biennal 2012-2013 (en milliers de dollars)

A. Direction exécutive et gestion	9 041
B. Programme de travail	165 500
1. Changements climatiques	30 788
2. Catastrophes et conflits	10 454
3. Gestion des écosystèmes	36 226
4. Gouvernance de l'environnement	41 622
5. Substances nocives et déchets dangereux	19 543
6. Utilisation efficace des ressources et consommation et production écologiquement viables	26 867
C. Réserve du programme du Fonds	6 365
D. Appui au programme	10 055
Total	190 962

3. *Se félicite* des consultations approfondies entre le Directeur exécutif et le Comité des représentants permanents en vue de l'établissement du projet de programme de travail et du projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 et *prie* le Directeur exécutif de tenir à l'avenir le même type de consultations aux fins de l'établissement de tous les programmes de travail et budgets futurs;

4. *Prend note* des progrès faits dans la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme, telle que figurant dans le rapport d'activité sur l'exécution du programme;³

5. *Autorise* le Directeur exécutif, en vue d'assurer une plus grande conformité avec la pratique suivie par d'autres organismes des Nations Unies, à redéployer des ressources entre les rubriques budgétaires à concurrence de 10 % des crédits alloués à la rubrique budgétaire en faveur de laquelle les ressources seront déployées;

6. *Autorise également* le Directeur exécutif, au besoin, en consultation avec le Comité des représentants permanents, à redéployer des crédits dépassant 10 % jusqu'à concurrence de 20 % des crédits alloués;

7. *Autorise en outre* le Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents, à ajuster le montant des crédits du Fonds pour l'environnement afin qu'il puisse correspondre aux variations éventuelles des recettes par rapport au montant des crédits approuvés;

8. *Autorise* le Directeur exécutif à contracter des engagements prévisionnels de dépenses à concurrence de 20 millions de dollars pour les activités du programme du Fonds pour l'exercice biennal 2014-2015;

1 UNEP/GC.26/13.

2 UNEP/GC.26/13/Add.1.

3 UNEP/GC.26/INF/6/Add.1.

9. *Prie* le Directeur exécutif de continuer à mettre davantage l'accent sur la fourniture de produits plutôt que sur l'obtention de résultats, en veillant à ce que les gestionnaires du Programme des Nations Unies pour l'environnement à tous les niveaux prennent la responsabilité de réaliser les objectifs du programme et d'utiliser efficacement et dans la transparence les ressources à cette fin, sous réserve des mécanismes d'examen, d'évaluation et de contrôle interne en vigueur à l'Organisation des Nations Unies;

10. *Prie également* le Directeur exécutif de tenir les gouvernements informés, par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, tous les semestres, et le Conseil d'administration à ses sessions ordinaires et extraordinaires, des progrès faits s'agissant de chacun des sous-programmes et de leurs réalisations pertinentes escomptées ainsi que de l'exécution du budget du Fonds pour l'environnement, notamment des contributions volontaires, des dépenses et réaffectation de crédits ou des ajustements de ressources allouées;

11. *Prie également* le Directeur exécutif de veiller à ce que les contributions affectées à des fins déterminées faites au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à l'exception des contributions pour lesquelles le Programme des Nations Unies pour l'environnement agit simplement en qualité de trésorier, servent à financer des activités conformes au programme de travail;

12. *Demande* qu'une part appropriée du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies soit allouée au Programme des Nations Unies pour l'environnement;

13. *Réitère* qu'il faut assurer au Programme des Nations Unies pour l'environnement des ressources financières stables, adéquates et prévisibles et que, conformément à la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, soulignant la nécessité de prendre en compte de manière adéquate toutes les dépenses administratives et de gestion du Programme pour l'environnement dans le contexte du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, espère qu'il sera accédé à la demande présentée par l'Assemblée générale au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de maintenir à l'étude les besoins du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Office des Nations Unies à Nairobi en matière de ressources de manière à permettre la fourniture efficace des services nécessaires au Programme des Nations Unies pour l'environnement et autres organes et organismes des Nations Unies à Nairobi;

14. *Prie* le Directeur exécutif d'établir, en consultation avec le Comité des représentants permanents, pour l'exercice biennal 2014-2015, un programme de travail et un budget pour le Fonds pour l'environnement d'un montant indicatif de [...] millions de dollars;

15. *Prie aussi* le Directeur exécutif de présenter, en consultation avec le Comité des représentants permanents, un programme de travail et un budget pour l'exercice biennal 2014-2015 fixant des priorités, orienté vers l'obtention de résultats et simplifié afin que le Conseil d'administration à sa vingt-septième session l'examine et l'approuve;

16. *Prie en outre* le Directeur exécutif d'établir, en consultation avec le Comité des représentants permanents, une stratégie à moyen terme pour la période 2014-2017 définissant clairement des perspectives, des objectifs, des priorités et des mesures ainsi qu'un solide mécanisme d'examen par les gouvernements, en vue de son approbation par le Conseil d'administration à sa vingt-septième session.

II. Introduction

1. Le Directeur exécutif du PNUE présente ci-après le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 au Conseil d'administration, conformément aux règles de gestion financière 210.1 à 210.5 du Fonds pour l'environnement et de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, qui portait création par l'Assemblée générale du Conseil d'administration, du secrétariat pour l'environnement et du Fonds pour l'environnement.

2. Conformément à la section II de la décision 40 (III) du 30 avril 1975 et à la décision 19/25 du 7 février 1997, l'attention du Conseil d'administration est appelée sur les ressources du Fonds pour l'environnement sur lesquelles le Conseil exerce directement son autorité en application de la résolution 2997 de l'Assemblée générale. Pour faciliter les débats sur l'allocation proposée des ressources du Fonds pour l'environnement, des informations sont également fournies sur l'allocation des ressources des fonds d'affectation spéciale et des contributions allouées à des fins déterminées, le montant des dépenses d'appui prélevé sur ces fonds (désignées par l'expression « dépenses d'appui au programme ») et le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 est sous-tendu par la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 telle qu'approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision SS.X/3

du 22 février 2008. Il repose sur le cadre stratégique pour la période 2012-2013 qui est le principal instrument régissant la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation du Programme des Nations Unies, qui a été modifié et approuvé par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquantième session.⁴

3. En établissant le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2010-2011, le PNUE a inauguré une méthode de gestion matricielle aux fins d'exécution du programme.⁵ Cette approche vise à exploiter les compétences des secteurs spécialisés dont disposent les six divisions du PNUE pour exécuter les six sous-programmes intersectoriels. En faisant le premier essai officiel de gestion matricielle du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le PNUE a davantage fait porter l'accent sur les résultats et a mieux utilisé ses ressources. Il y est parvenu en améliorant la coordination et en supprimant les doubles emplois, les chevauchements et la mentalité de « pré carré », c'est-à-dire la tendance des personnels à travailler en s'isolant les uns des autres, comportement qui caractérise les sous-programmes relevant de divisions déterminées. Des enseignements ont été tirés de la mise en œuvre de cette approche et un train de modifications a été apporté à l'organisation et aux politiques, modifications qui se perpétuent pour nombre d'entre elles. Conformément à la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 s'est inspiré des enseignements tirés et des modifications en ayant résulté en matière d'organisation et de politiques.⁶ Un résumé des enseignements tirés à cet égard figure à la section B plus bas.

4. Conformément à la décision 22/20 du Conseil d'administration du 7 février 2003, le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2012-2013 respecte les règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies en matière de budget; la présentation du programme et du budget a été améliorée pour correspondre à celle du programme et du budget de l'Organisation des Nations Unies.⁷ Alors que précédemment, le PNUE formulait et mettait en œuvre deux budgets sur lesquels il faisait rapport dont la présentation différait entièrement tout comme la terminologie, l'un étant destiné au Conseil d'administration et l'autre à l'Assemblée générale, aujourd'hui des mesures ont été prises pour atténuer certaines de ces différences. Une même méthode harmonisée et simplifiée de planification du programme, d'établissement des rapports et de budgétisation influe sur l'efficacité interne. On compte que la clarté et la cohérence en résultant faciliteront également l'amélioration de la gouvernance du PNUE par ses États membres.

5. Pour donner suite à une demande du Conseil d'administration exprimée dans ses décisions 24/9, du 9 février 2007, et 25/13, du 20 février 2009, et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2012-2013 précise davantage les priorités, fait l'objet d'une présentation simplifiée et est davantage orienté vers l'obtention de résultats. On répond ainsi à la nécessité d'obtenir des résultats convenus et mesurables dans l'ensemble de l'organisation en indiquant les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour la direction exécutive et la gestion et l'appui au programme qui sont les principaux éléments de ce que l'on désignait précédemment du terme de budget d'appui.⁸ En indiquant les montants estimatifs des ressources prévues et des ressources nécessaires pour chacun des sous-programmes, on facilite un examen d'ensemble des sous-programmes du PNUE. Ce type d'information n'existait précédemment que pour le programme de travail et le budget du PNUE présentés à l'Assemblée générale.⁹ La nouvelle présentation donne également suite à la demande du Conseil d'administration, exprimée dans sa décision 25/13 selon laquelle le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2012-2013 devraient établir un lien entre les ressources des divisions et les sous-programmes.

6. Il convient de noter que conformément aux décisions 21/31 du 9 février 2001 et 22/20, le Conseil d'administration approuve un tableau d'effectifs au titre du Fonds pour l'environnement en ce qui concerne le budget d'appui (direction exécutive et gestion et appui au programme). S'agissant du programme de travail et de la réserve du Fonds pour l'environnement, il appartient au Directeur exécutif, sous réserve que des fonds soient disponibles et que cela soit en conformité avec le statut du personnel et le règlement du personnel, de fixer les effectifs. À l'annexe I au présent rapport figurent les textes portant autorisation des travaux ayant présidé à l'élaboration du programme de travail et du budget du PNUE, tandis qu'à l'annexe II figure une liste de toutes les recommandations du Comité des

4 A/65/6 (Prog. 11), A/64/16 (supp.)

5 UNEP/GC.25/12.

6 A/64/7.

7 A/64/6 (Sect. 14).

8 UNEP/GC.25/12/Add.1, A/64/7.

9 A/64/6 (Sect. 14).

commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies ayant déjà été entièrement mises en œuvre.

A. Orientation générale

7. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) assume la responsabilité principale des activités liées à l'environnement dans le système des Nations Unies. Le mandat du PNUE découle de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a créé le Conseil d'administration du PNUE, le secrétariat de l'environnement et le Fonds pour l'environnement. Par sa décision 19/1, le Conseil d'administration a redéfini et précisé le rôle et le mandat du PNUE dans la Déclaration de Nairobi, que l'Assemblée a par la suite approuvée dans l'annexe à sa résolution S/19-2. L'Assemblée générale a en outre défini plus précisément le rôle du PNUE dans sa résolution 53/242.

8. Par sa décision SS.VII/1, relative à la gouvernance internationale en matière d'environnement, le Conseil d'administration a réitéré la nécessité de renforcer le PNUE en le dotant d'une base scientifique plus solide et, entre autres, a demandé que le PNUE accorde un plus grand appui en matière de renforcement des capacités et de technologies aux pays en développement et aux pays à économie en transition, qu'une meilleure coordination des accords multilatéraux sur l'environnement soit assurée et que la coordination et la coopération à l'échelle du système des Nations Unies soient améliorées. Plus récemment, l'Assemblée, dans sa résolution 64/204, a réaffirmé le rôle du PNUE en tant que principal organisme du système des Nations Unies responsable de l'environnement et a reconnu la nécessité d'accélérer la mise en œuvre intégrale du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en vue de réaliser ses objectifs dans ces deux domaines en faveur des pays en développement et des pays à économie en transition et, à cet égard, il s'est félicité de la décision tendant à inscrire le Plan stratégique de Bali dans la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2010-2013.

9. Par sa décision 24/9, le Conseil d'administration a demandé que soit établie une stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 dont les perspectives, les objectifs et les priorités ainsi que les mesures à mettre en œuvre et un mécanisme rigoureux d'examen par les gouvernements seraient clairement définis. En se fondant sur des données scientifiques, dont les conclusions du rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial* et les priorités résultant des travaux d'instances mondiales et régionales, on a défini six domaines thématiques transversaux prioritaires en formulant la stratégie à moyen terme du PNUE pour 2010-2013 afin de mieux cibler les travaux futurs du PNUE et de définir plus clairement ses grandes orientations stratégiques axées sur l'obtention de résultats. À la suite de consultations approfondies avec le Comité des représentants permanents du PNUE, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE, à sa dixième session extraordinaire tenue en février 2008, a adopté la décision SS.X/3 dans laquelle il se félicitait de l'élaboration de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 et autorisait le Directeur exécutif à l'utiliser lors de l'élaboration du plan-programme biennal du PNUE. Dans sa décision 25/13, le Conseil d'administration a approuvé le plan-programme pour 2010-2011 en veillant à la cohérence avec la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2010-2013. Le cadre stratégique pour la période 2012-2013 est élaboré en tenant compte de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 et permet d'assurer la continuité des activités depuis l'exercice biennal 2010-2011; on y maintient donc les mêmes six sous-programmes, et dans la mesure du possible, les réalisations escomptées en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la stratégie à moyen terme.

10. Les divisions actuelles du PNUE resteront responsables de l'exécution du programme pendant la période 2012-2013, ce qui garantira la cohésion et l'entraide dans le cadre d'activités liées à différents domaines, tels que les sciences, le droit, l'économie et la communication. La notion de développement durable et les objectifs qui s'y rattachent continueront de constituer le cadre d'ensemble qui permettra d'assurer la cohérence stratégique entre les six priorités thématiques. En outre, le PNUE continuera de contribuer aux débats en cours au niveau intergouvernemental sur l'économie verte et de renforcer ses partenariats avec ses principaux partenaires, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale, les banques régionales de développement, les réseaux scientifiques et les principaux groupes. Ces stratégies et politiques institutionnelles et les approches qu'elles illustrent renforceront la gestion axée sur les résultats au sein du PNUE et permettront d'accroître la responsabilité des gestionnaires en ce qui concerne l'exécution des programmes et l'utilisation des ressources, tout en garantissant que les connaissances sectorielles pertinentes bénéficient à tous les sous-programmes.

11. L'environnement international et les processus de réforme mis en œuvre à l'Organisation des Nations Unies occupent une place importante dans les travaux du PNUE. À cet égard, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, d'autres textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement fournissent des orientations claires. Les objectifs du Millénaire pour le développement, les résultats de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, en 2011, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012, entre autres, devraient avoir une importance particulière pour les activités du PNUE et pourraient avoir des incidences sur son programme de travail.

12. Le monde connaît des bouleversements écologiques d'une ampleur sans précédent qui sont sources de difficultés et de possibilités tout à la fois. Il ressort d'un nombre croissant de données scientifiques que les écosystèmes sont soumis à une pression sans précédent et que les possibilités de parvenir à un développement durable sont de ce fait gravement compromises. Le PNUE, dans le cadre de l'élaboration du rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial*, continuera de mener des évaluations de l'environnement mondial détaillées, intégrées et scientifiquement fiables. Afin de garantir un environnement propice à la prospérité, à la stabilité et à l'équité, il faudra mettre en œuvre des actions qui soient opportunes et qui tiennent compte de l'ampleur des difficultés liées à l'environnement. En apportant ces réponses, les gouvernements, la communauté internationale, le secteur privé, la société civile et le grand public auront tous un rôle important à jouer. Le PNUE s'efforcera de remplir son rôle et d'articuler, de faciliter et d'appuyer les réponses voulues à ces difficultés liées à l'environnement ainsi qu'aux possibilités qu'elles offrent, compte tenu du rôle des autres organisations qui s'occupent du développement durable et de la situation propre à chaque pays.

13. Dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013, le PNUE continuera à axer ses efforts au cours de l'exercice biennal 2012-2013 sur les six priorités thématiques et transversales suivantes - changement climatique, catastrophes et conflits, gestion des écosystèmes, gouvernance de l'environnement, substances nocives et déchets dangereux, utilisation efficace des ressources et consommation et production écologiquement viables - tels que définis plus bas aux paragraphes 15 à 20.

14. Compte tenu de son mandat et de ses atouts, le PNUE s'acquittera du rôle qui lui est propre en tant que chef de file pour l'environnement dans les six domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux en facilitant et en favorisant la coopération et l'action internationales, en lançant des mises en garde anticipées et en dispensant des conseils pratiques fondés sur des données scientifiques fiables, en facilitant l'élaboration, l'application et l'adaptation des règles et des normes, en créant des liens cohérents entre les conventions internationales relatives à l'environnement, et en fournissant un appui technique et des services de renforcement des capacités correspondant aux priorités des pays. Le programme de travail illustre également le fait qu'au cours de l'exécution de ses tâches l'organisation ne cessera de mettre l'accent sur le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, sur l'amélioration de l'appui qu'assure le PNUE dans le cadre des efforts visant à atténuer la pauvreté et aux fins du développement national et des priorités économiques, sur la base de son mandat, tout en veillant à ce que ses outils et les méthodes qu'il élabore fassent l'objet d'essais pilotes et de démonstration dans les pays avant d'être utilisés pour favoriser l'adoption d'autres mesures par le reste du système des Nations Unies. La collaboration du PNUE avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, afin de les aider à appuyer les pays qui ont entrepris de réaliser les objectifs et de prendre les engagements connexes, revêt la plus grande importance. Aux paragraphes 21 à 27 plus bas sont précisés les principaux éléments de la stratégie du PNUE visant à mettre en œuvre le programme de travail.

15. *Changements climatiques.* Dans le cadre de l'action menée par le système des Nations Unies pour faire face aux changements climatiques, le PNUE aidera les pays, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, à se doter de plus grands moyens pour résister aux changements climatiques et les accompagnera sur la voie de l'avènement de sociétés à faibles émissions de carbone au moyen de partenariats et en amenant le secteur privé à améliorer les rendements énergétiques. Il mènera des évaluations scientifiques, fournira des conseils en matière de politiques et de législations et entreprendra des interventions pilotes centrées sur trois domaines prioritaires :

a) Adaptation reposant sur les écosystèmes : il s'agit de fortifier la résilience face aux changements climatiques grâce à des mesures reposant sur les écosystèmes;

b) Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) : il s'agit d'aider les pays à tirer parti des avantages connexes du programme REDD et à prendre en compte le rôle de la préservation des forêts et de leur gestion écologiquement viable ainsi que les

stocks forestiers (et d'autres systèmes terrestres de fixation du carbone) pour accroître la viabilité d'ensemble du programme REDD et réduire les menaces pesant sur sa viabilité;

c) Préparation à l'application de technologies propres : il s'agit de préparer les pays à l'application de technologies non polluantes. Le PNUE mettra l'accent sur les synergies entre le développement et les politiques relatives au climat ainsi que sur les avantages connexes des initiatives menées pour faire face aux changements climatiques et leurs contributions à la viabilité de l'environnement.

16. *Catastrophes et conflits.* Le PNUE mettra en place dans les pays des moyens leur permettant de réduire le plus possible les menaces pesant sur le bien-être des personnes ayant pour origine l'environnement et les conséquences des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, actuelles et potentielles, ainsi que pour sensibiliser davantage aux risques liés aux conflits, compte tenu de la résolution 58/209 de l'Assemblée générale, en adoptant une approche intégrée embrassant les trois principaux domaines opérationnels suivants : réduction de la vulnérabilité et des risques, interventions d'urgence et redressement, et prise en compte de l'environnement. Dans le cadre de ces trois domaines essentiels, le PNUE mettra l'accent sur le fait qu'il importe de s'attaquer à la question des risques et de la vulnérabilité liés à l'environnement, en tant que préalable au développement durable et s'emploiera à inscrire dans les plans de redressement des intervenants concernés du système des Nations Unies les besoins en matière de gestion de l'environnement.

17. *Gestion des écosystèmes.* Le PNUE facilitera l'adoption d'une politique de gestion intégrée et multisectorielle des écosystèmes afin d'inverser la tendance au déclin de leurs fonctions et d'accroître leur résilience face aux incidences de causes externes telles que la dégradation des habitats, les espèces envahissantes, les changements climatiques, la pollution et la surexploitation. Il continuera à favoriser les approches intégrées en matière d'évaluation et de gestion des écosystèmes d'eau douce, terrestres, côtiers et marins. Pour faciliter l'adoption d'une approche plus intégrée, le PNUE exploitera son corpus de connaissances et les évaluations intégrées de l'environnement en vue d'une gestion plus efficace des écosystèmes naturels à différentes échelles et dans différents secteurs grâce au renforcement des capacités techniques et institutionnelles. Il encouragera une gestion évolutive, une prise de décisions participative et un financement durable en préconisant la rémunération des services fournis par les écosystèmes ou les investissements dans ses services afin de permettre de s'attaquer aux causes des changements que subissent les écosystèmes, d'inverser ainsi leur dégradation et d'accroître leur résilience.

18. *Gouvernance de l'environnement.* En la matière, l'activité du PNUE consistera en particulier à suivre les orientations énoncées dans la décision SS.VII/1 du Conseil d'administration relative à la gouvernance internationale de l'environnement. Au niveau mondial, le secrétariat du PNUE aidera le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à jouer un rôle central dans les mécanismes internationaux chargés de la prise de décisions touchant la gouvernance de l'environnement et à arrêter le programme mondial dans le domaine de l'environnement. Le PNUE :

- a) Privilégiera les efforts tendant à favoriser la cohérence et la coopération au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, notamment en contribuant aux travaux du Conseil des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies et à d'autres instances interinstitutions et en tirant tout le parti possible du Groupe pour la gestion de l'environnement;
- b) Coopèrera avec les accords multilatéraux sur l'environnement et favorisera leur collaboration en vue de faciliter leur mise en œuvre effective et il s'associera aux organes directeurs et aux secrétariats d'autres mécanismes intergouvernementaux afin de favoriser la complémentarité des instruments portant sur l'environnement et d'autres domaines connexes;
- c) Continuera de promouvoir la coopération et les mesures internationales fondées sur des données scientifiques fiables et d'appuyer les efforts internationaux visant à la réalisation des objectifs convenus au niveau international;
- d) Renforcera l'appui favorisant l'engagement des parties prenantes non gouvernementales et de la société civile en faveur de la gouvernance de l'environnement à tous les niveaux;
- e) Aidera les gouvernements à mettre en place, à appliquer et à renforcer les institutions et les législations afin d'améliorer la gouvernance de l'environnement pour parvenir au développement durable, notamment au moyen de la prise en compte de l'environnement par d'autres politiques sectorielles et en utilisant toutes les possibilités qu'offre le Groupe des Nations Unies pour l'environnement.

19. *Substances nocives et déchets dangereux.* Dans le cadre plus large de l'action que mènent les organismes des Nations Unies pour atténuer les conséquences des substances nocives et des déchets dangereux sur l'environnement et sur la santé des populations, le PNUE :

- a) Privilégiera la constitution d'alliances stratégiques avec toutes les parties prenantes;
- b) Favorisera la sécurité des produits chimiques dans le cadre d'une approche cohérente prenant en compte le cycle de vie des produits et conformément aux objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée à Dubaï en février 2006;
- c) Appuiera l'élaboration et l'évolution des régimes internationaux convenus de gestion des produits chimiques et à ce titre la mise en place d'un régime concernant le mercure constituera un domaine distinct du programme de travail du PNUE pour l'exercice biennal;
- d) Assurera les services nécessaires à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, mettra en œuvre son élément environnement, et aidera les pays à se doter de plus de moyens pour gérer rationnellement les produits chimiques et les déchets dangereux;
- e) Appuiera des initiatives portant sur la gestion de produits chimiques déterminés suscitant des préoccupations au niveau mondial, tels que le mercure, les polluants organiques persistants et d'autres substances visées par les accords multilatéraux sur l'environnement;
- f) S'attaquera aux nouveaux problèmes posés par les substances chimiques nocives et les déchets dangereux et continuera de participer à des initiatives telles que le Partenariat mondial pour des carburants et des véhicules moins polluants.

20. *Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et de production viables.* Le PNUE favorisera la réforme des politiques gouvernementales, la modification des pratiques du secteur privé en matière de gestion et de prise de décisions ainsi qu'une sensibilisation accrue des consommateurs afin de réduire l'impact de la croissance économique et du développement sur l'épuisement des ressources et la dégradation de l'environnement. Les fondements du développement durable font partie intégrante des travaux relevant de ce sous-programme. Les activités de ce sous-programme contribueront aux débats intergouvernementaux éclairés sur la notion d'économie verte dans le cadre du développement durable. Le PNUE :

- a) Renforcera la base scientifique des décisions prises par les secteurs public et privé;
- b) Conseillera les gouvernements et le secteur privé sur les politiques et les mesures de nature à accroître l'utilisation efficace des ressources et à réduire la pollution fondées sur l'approche privilégiant le cycle de vie des produits;
- c) Favorisera l'utilisation de méthodes de gestion de l'environnement, de technologies écologiquement rationnelles, la gestion intégrée des déchets et les partenariats public-privé afin de parvenir à des cycles de vie et à des chaînes d'approvisionnement s'inscrivant dans la durée;
- d) Sensibilisera davantage les consommateurs à la nécessité d'une consommation et d'une production viables afin d'influer sur leur choix en matière de biens et services;
- e) Privilégiera l'appui au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production viables dans le cadre du Processus de Marrakech;
- f) Suivra, avec son réseau de partenaires, les progrès faits et mettra en œuvre des initiatives communes en matière d'utilisation efficace des ressources et de production et de consommation viables.

21. Il sera tenu compte du mandat et des atouts du PNUE dans la stratégie d'exécution du programme. L'action du PNUE dans ces domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux continuera d'être fondée sur les résultats d'activités d'observation et des évaluations de l'environnement crédibles d'un point de vue scientifique. Le choix des priorités et l'adoption de décisions seront fondées en bonne partie sur des données scientifiques. Le PNUE incitera les pays, les organismes des Nations Unies, le secteur privé et les membres de la société civile, notamment les milieux scientifiques et les groupes marginalisés, à lancer des initiatives en faveur de l'environnement et à adopter des mesures novatrices dans ce domaine. Il facilitera la coopération internationale et la définition de principes directeurs dans le domaine de l'environnement, notamment dans le cadre de l'action menée par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement au niveau mondial et de l'appui donné aux mécanismes ministériels régionaux et sous-régionaux et à d'autres mécanismes intergouvernementaux.

22. Parallèlement, le PNUE continuera de renforcer le rôle des autorités nationales responsables de l'environnement dans le développement et la planification économique et favorisera l'intégration des considérations écologiques dans les politiques sectorielles, la planification et les programmes de développement nationaux. Il facilitera le déroulement des travaux de mécanismes multipartites afin d'amener les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile à élaborer et perfectionner des mesures législatives, des mesures volontaires et des incitations économiques qui s'appliqueront à l'environnement et aux pratiques des entreprises. Il s'attachera à ménager un meilleur accès à des dispositifs de financement équitables et viables, alimentés par des sources publiques et privées, y compris des mécanismes faisant jouer les lois du marché, afin d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à soutenir les plans d'action en faveur de l'environnement.

23. Pendant la période biennale 2012-2013, l'accent continuera d'être avant tout mis sur l'exécution du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités sur la base des résultats de la période 2010-2011. Le renforcement des capacités et l'appui technologique seront une constante dans tous les domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux et ils feront partie intégrante de tous les sous-programmes. Les bureaux régionaux du PNUE coordonneront l'exécution du Plan stratégique aux échelons national et régional et le Programme nouera des alliances stratégiques avec des organismes des Nations Unies et avec un nombre croissant de membres de la société civile et du secteur privé, afin d'élargir son champ d'action et son pouvoir de mobilisation aux niveaux national et régional. En outre, le PNUE s'engagera énergiquement en faveur de la coopération Sud-Sud, mécanisme dont dépend étroitement l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

24. Le programme sera exécuté par la structure institutionnelle du PNUE, à savoir six divisions et un réseau de six bureaux régionaux, compte tenu de leurs domaines de spécialisation, de leur présence stratégique et de leur aptitude à fournir des services à l'échelon régional. La Division Technologie, Industrie et Économie est chargée de l'exécution des sous-programmes 1, 5 et 6. La Division de la mise en œuvre des politiques environnementales mène l'exécution des sous-programmes 2 et 3. La Division du droit et des conventions sur l'environnement dirige l'exécution du sous-programme 4. La Division de l'alerte rapide et de l'évaluation fournit des données scientifiques de base fiables à tous les sous-programmes et prête son concours au scientifique principal. La Division de la coopération régionale, par l'entremise des bureaux régionaux et des bureaux des pays, est chargée d'identifier les priorités aux niveaux régional et national, de veiller à ce qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration et l'exécution du programme de travail, de fournir une orientation stratégique, ainsi que d'assurer la coordination et la cohésion de l'exécution des activités du PNUE aux niveaux régional, sous-régional et national. La Division s'occupe des activités de sensibilisation et de la production des publications de tous les sous-programmes.

25. Le PNUE visera une exécution plus efficace du programme par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes et partenariats. Dans le souci d'assurer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, il s'attachera, de concert avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, à renforcer l'intégration systématique de la préservation de l'environnement dans les programmes de pays des Nations Unies. Il travaillera par ailleurs avec de nombreux partenaires et parties prenantes, dont des membres de la société civile, du secteur privé et des organismes d'aide bilatéraux, et tirera parti de leurs ressources, compétences et atouts. Il s'efforcera de resserrer la coopération entre son programme de fond et les activités du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, dont il appuie le secrétariat.

26. Le PNUE continuera de veiller à l'application des principes d'égalité des sexes et d'équité dans le traitement des hommes et des femmes dans tous ses programmes, politiques et projets, en veillant particulièrement à ce que les femmes participent à l'élaboration de politiques relatives à l'environnement, aux mécanismes d'alerte rapide et à la gestion des catastrophes. Son engagement à généraliser le souci de l'égalité et de l'équité de traitement des hommes et des femmes se manifestera également dans les activités qu'il mènera avec ses partenaires et avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

27. En tant qu'agent d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial, le PNUE continuera d'aider les pays répondant aux conditions requises à élaborer et exécuter des projets dans les six domaines d'activité prioritaires du Fonds, conformément aux directives des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement, dont le FEM est le mécanisme de financement. Il se concentrera principalement sur les domaines dans lesquels il a des compétences particulières et accordera une large place aux besoins des pays africains, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Le PNUE continuera de fournir au Fonds des conseils scientifiques et techniques relatifs à ses politiques et programmes et d'accueillir le Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds.

B. Enseignements tirés

28. La gestion matricielle qui préside la mise en œuvre du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2010-2011 découle des enseignements tirés au cours des précédents exercices biennaux. À cet égard, les raisons ayant conduit à cette approche sont exposées dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2010-2011.¹⁰ En tant qu'organisation géographiquement éclatée gérant des programmes mondiaux à partir de Nairobi, Paris et Genève, de neuf bureaux régionaux et de liaison et d'activités entreprises dans 50 autres pays, le PNUE s'est trouvé contraint, pour l'exécution de ses six sous-programmes transversaux, de recourir aux spécialistes sectoriels de ses divisions et bureaux qui ont dû collaborer plus étroitement pour coordonner la planification, et la mise en œuvre des activités et l'établissement des rapports. L'étroit suivi que cette coopération et cette collaboration ont entraîné a contribué à amener certains membres du personnel à renoncer à leur mentalité isolationniste et à supprimer les doubles emplois et chevauchements qui caractérisaient les sous-programmes des divisions. Cela a également amené le PNUE à se concentrer davantage sur les résultats et à favoriser une meilleure utilisation des rares ressources disponibles. Toutefois, cela n'a pas été sans mal. Les enseignements tirés au cours de la planification et de la phase de mise en œuvre anticipée du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2010-2011 ont fortement influé sur la formulation du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Ces enseignements concernent des questions telles que la responsabilité et la responsabilisation, la coordination des programmes, la communication, le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports ainsi que l'attribution des fonds aux sous-programmes.

29. L'attribution des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes, s'agissant d'un programme dont les sous-programmes ont une structure qui correspond à celle de l'Organisation et où chaque division est responsable d'un sous-programme, sont une démarche relativement simple. En matière de responsabilité, la structure du PNUE est plus complexe. Lors de son audit de la gouvernance de 2010, le Bureau des services de contrôle interne a constaté que l'approche matricielle de la gestion des programmes avait été bien accueillie d'une façon générale, y compris par les États membres, qu'il était vraiment nécessaire de préciser les pouvoirs, les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes des diverses divisions et membres du personnel prenant part à l'exécution des sous-programmes.¹¹ Il a également indiqué que les rubriques de la nouvelle approche matricielle étaient complexes et que les membres du personnel devaient encore apprendre comment exécuter un programme transversal intéressant six divisions. Pour garantir la responsabilisation en matière de gestion lors de l'exécution des six sous-programmes transversaux, le PNUE a adopté un nouveau cadre simplifié qui définit clairement les responsabilités des divisions – et partant des directeurs de division – concernant les résultats prévus au titre des programmes de travail pour 2010-2011 et 2012-2013 (réalisations escomptées, indicateurs de succès et produits). L'attribution des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes des directeurs de division, s'agissant du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013, sont indiquées à la section IV de chacun des sous-programmes et résumées à l'annexe III du présent rapport.

30. Précédemment, chacune des divisions du PNUE était responsable de l'exécution d'un seul sous-programme. Avec l'adoption de l'approche matricielle de la gestion des programmes, il n'en est plus ainsi, et les divisions sont maintenant responsables de questions qui relèvent de plusieurs sous-programmes. Cela a des incidences sur la coordination des sous-programmes, la communication, le suivi et l'établissement des rapports. Au cours du long processus de planification qui a précédé l'exécution du programme de travail et du budget approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011, ces questions avaient été prévues et la planification, le suivi et l'évaluation faisant intervenir plusieurs divisions avaient été renforcés.¹² Des mécanismes de consultation et de coordination avaient également été mis en place par l'entremise d'un groupe consultatif pour le programme et d'un comité d'examen des projets. Dans son audit de 2010 susmentionné, le Bureau des services de contrôle interne constatait que l'approche matricielle était concrétisée dans le cadre de la mise en œuvre d'activités relevant de divisions couvrant différentes zones géographiques et rendait nécessaire le renforcement d'un mécanisme efficace de consultation, de coordination et de responsabilisation. À cet effet, le PNUE a désigné pour chaque sous-programme des coordonnateurs qui sont responsables de la cohérence, de la coordination, du suivi des résultats du programme et de la communication au niveau des sous-programmes. Les divisions auxquelles les coordonnateurs de sous-programmes ont été affectés sont dénommées « divisions chefs de file » et les directeurs de ces divisions ont pour tâche de faciliter le travail des coordonnateurs des sous-programmes en leur autorisant une certaine objectivité

10 UNEP/GC.25/12.

11 Audit de la gouvernance du PNUE du Bureau des services de contrôle interne (projet de rapport sur l'audit AA2009/220/01).

12 UNEP/GC.25/12.

fonctionnelle et en leur accordant une portion appropriée des ressources des divisions pour faciliter leurs activités. De nouvelles politiques et de nouveaux plans en matière de suivi et d'évaluation et d'établissement des rapports ont également été conçus et mis en œuvre.

31. La planification et la mise en œuvre du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2010-2011 ont également nécessité d'importantes mesures pour renforcer une gestion reposant sur l'obtention de résultats ainsi qu'un changement d'orientation et d'accent de façon à privilégier la compréhension et la mise à l'épreuve des produits et services visant à satisfaire des besoins des organismes publics et d'autres parties prenantes, plutôt que les publications, les formations, les projets sur le terrain, les services consultatifs et la fourniture des services nécessaires à la tenue des réunions. À cet égard, le PNUE a profondément modifié les mécanismes d'examen et d'approbation des programmes et projets de façon que les projets soient davantage en conformité avec le programme de travail approuvé et que la qualité de la planification soit améliorée tout comme la complémentarité des projets entre eux. Le PNUE améliore la qualité des projets, l'obtention de résultats quantifiables ainsi que la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali tout en s'acquittant simultanément de son rôle de facilitateur au sein du système des Nations Unies.

32. Les enseignements tirés à cet égard ont orienté l'élaboration du programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013. Le PNUE a réduit le nombre des produits du programme de travail pour mieux recentrer ses activités tout en montrant comment il obtient des résultats quantifiables dans les pays et favorise l'adoption de nouvelles mesures par le système des Nations Unies. Son passage à une gestion reposant sur l'obtention de résultats a nécessité un ajustement culturel en vertu duquel il a remplacé la planification de l'obtention de produits et services par une planification nécessitant la compréhension et l'expérimentation de ces produits et services pour répondre aux besoins des organismes publics et des autres parties prenantes, notamment lorsque des intérêts peuvent être en concurrence. Le PNUE doit toutefois démontrer qu'il peut fournir les catégories de produits requis par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et obtenir des résultats quantifiables comme le demande le Conseil d'administration. Il s'acquitte donc des obligations requises par le secrétariat et le Conseil d'administration comme l'indique l'annexe IV au présent rapport.

33. Pour garantir l'évaluation objective de la pertinence, de l'efficacité et de l'impact des activités du PNUE au titre de son programme de travail approuvé, le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 préserve une structure qui permet au Bureau de l'évaluation de faire directement rapport au Directeur exécutif, de sorte qu'il est distinct du Bureau des opérations. Ce faisant, il est donné suite à l'exigence formulée au chapitre 6 de la Stratégie à moyen terme qui demande qu'un plus grand accent soit mis sur l'évaluation.

34. Dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2010-2011, les ressources nécessaires étaient indiquées par sous-programme et la répartition des ressources entre divisions n'était pas apparente.¹³ Le PNUE s'étant engagé dans l'exécution de ses sous-programmes transversaux en recourant aux compétences spécialisées des six divisions du PNUE, et par voie de conséquence, à celles de ses bureaux régionaux, il est apparu que certaines des dépenses des divisions et des bureaux régionaux ne pouvaient être aisément imputées à des sous-programmes déterminés. En matière de gestion et d'information, certaines activités sont transversales et ne peuvent être considérées comme relevant exclusivement de l'activité d'un seul sous-programme. Ainsi, le temps qu'un directeur de division ou un bureau régional consacre à chaque sous-programme ne peut être facilement déterminé ou justifié au titre de ces sous-programmes d'une manière qui soit rentable. Les mécanismes de gestion des ressources en vigueur dans le système des Nations Unies ne permettent pas facilement d'assigner, au moyen d'une comptabilisation des coûts, des tâches à des membres du personnel relevant de plusieurs sous-programmes. À cet égard, le PNUE a agrégé les coûts de gestion des programmes transversaux qu'il a imputés à des sous-programmes déterminés en fonction d'un système de quotes-parts. Cette approche, qui est exposée à la section IV plus bas, permet au PNUE de donner suite comme il convient à la décision 25/13 du Conseil d'administration et établit des liens entre les ressources des divisions et celles des sous-programmes dans le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Il convient de noter que la gestion des ressources dans le cadre de l'approche matricielle de la gestion du Programme du PNUE continuera à évoluer au cours des exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 au fur et à mesure que de nouveaux enseignements seront tirés et que les moyens et systèmes de gestion des ressources financières seront renforcés.

13 Ibid.

C. Projections des ressources

35. Le programme de travail et le budget du PNUE sont élaborés, présentés et approuvés longtemps à l'avance contrairement à la pratique habituelle du système des Nations Unies. Leur élaboration intervient en juillet et en août de la première année de l'exercice biennal précédent, tandis qu'ils sont présentés au Comité des représentants permanents en septembre de la même année et approuvés par le Conseil d'administration au mois de février suivant. Étant donné que le PNUE doit établir son programme et son budget pour l'exercice biennal à venir alors qu'il ne dispose que des résultats du programme et du budget de l'exercice biennal en cours portant sur six mois seulement, il a pour pratique de présenter un projet de programme de travail et de budget en se fondant sur des chiffres fournis par le Conseil d'administration dans sa décision relative au programme de travail et au budget pour l'exercice biennal en cours. Toutefois, dans sa décision 25/13, le Conseil d'administration ne donne aucun chiffre à cet effet.

36. En août 2010, il était prévu que le montant des recettes du Fonds pour l'environnement serait inférieur d'environ 10 % (soit 18 millions de dollars) au 180 millions de dollars nécessaires pour financer intégralement le programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011. C'est pourquoi le Directeur exécutif s'emploie à mettre en œuvre des mesures aux fins d'efficacité (concernant notamment les frais de voyage, de consultants et de fonctionnement) et à retarder le recrutement au titre de vacances déterminées en attendant de disposer de plus d'informations de la part de donateurs. Des initiatives sont également prises auprès des donateurs actuels et potentiels pour obtenir un financement additionnel. Le rapport de 2010 sur l'exécution du programme indiquera quelle est l'incidence des économies éventuelles sur l'exécution du programme de travail et du budget approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011; il sera présenté au Conseil d'administration par le Comité des représentants permanents.

37. Tenant compte de ce qui précède, le Directeur exécutif a proposé, en consultation avec le Comité des représentants permanents, qu'un projet de programme de travail et de budget à croissance nulle soit présenté pour l'exercice biennal 2012-2013. Il ne s'agit pas là du scénario envisagé ou préférable étant donné que le PNUE est en mesure de mettre en œuvre un programme élargi; toutefois, en raison de la crise économique actuelle, la voie moyenne présentée dans le scénario constitue l'approche la plus prudente en matière de planification. Au tableau 1 figure un résumé des projections du PNUE en matière de ressources pour l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que les projections sur la base desquelles le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2010-2011 ont été approuvés. Aucun redéploiement important entre sous-programmes et divisions n'est proposé dans le programme de travail et le budget pour 2012-2013. Le PNUE a même majoré les dépenses correspondant à l'exercice biennal 2010-2011 de 3 % pour tenir compte de l'inflation annuelle, ce qui porte le montant total des ressources nécessaires au Fonds pour l'environnement à 190 962 000 dollars, le montant des fonds d'affectation et des fonds alloués à des fins déterminées à 242 097 000 dollars et le montant des dépenses d'appui au programme à 28 183 000 dollars.¹⁴ Un montant estimatif de 12 777 000 dollars provenant du budget ordinaire et destiné au PNUE, dont la croissance une fois de plus est nulle figure dans le présent budget aux fins d'information exclusivement et n'a pas été actualisé.¹⁵

38. Dans son rapport sur le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2010-2011, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires prend note de l'accroissement des effectifs de 88 postes au titre du Fonds pour l'environnement (58 postes d'administrateurs et 30 postes d'agents locaux).¹⁶ Le Comité a conseillé de veiller à ce que les postes supplémentaires soient ajoutés lorsque des ressources suffisantes sont perçues et a rappelé que le Conseil d'administration, dans sa décision 24/9, a recommandé au Directeur exécutif de faire preuve de prudence lorsque des postes supplémentaires sont créés au titre du Fonds pour l'environnement. C'est en tenant compte de cette recommandation et pour donner suite aux demandes du Comité des représentants permanents formulées en 2010, que des mesures ont été prises pour réduire la part des ressources provenant du Fonds pour l'environnement affectées aux postes et pour accroître la part allouée aux autres objets de dépenses tout en veillant à ce que le programme de travail soit exécuté dans son intégralité (en

14 Le programme de travail et le budget du PNUE pour l'exercice biennal 2012-2013 ont été établis avant qu'ait été fixé le barème des traitements de base des Nations Unies pour 2012 et 2013. Le PNUE a donc utilisé le barème de 2011 auquel il a appliqué un taux d'inflation annuel de 3 % (le même taux d'accroissement appliqué à ce barème par rapport au barème de 2010).

15 À la section 14 correspondant à l'environnement du budget-programme des Nations Unies pour 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 14)) on a également inclus le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Les ressources correspondantes ne figurent pas dans le programme de travail ni le budget du PNUE pour l'exercice biennal 2012-2013 tels que présentés au Conseil d'administration.

16 UNEP/GC.25/12/Add.1.

recourant plus souvent, par exemple, à d'autres arrangements pour la mise en œuvre, y compris en faisant davantage appel aux partenaires). À cet égard, les efforts qui à ce jour ont permis une réduction nette de 58 postes imputés au Fonds pour l'environnement, seront poursuivis en 2012-2013 à mesure que davantage de postes se libéreront. On poursuivra également en 2012-2013 l'application des mesures visant à modifier les arrangements de mise en œuvre en réduisant les postes relevant du Fonds pour l'environnement.

39. Le tableau 1 montre que dans le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 on constate, en ce qui concerne le Fonds pour l'environnement, que le rapport entre les dépenses afférentes aux postes et celles correspondant aux autres objets de dépenses est de 66 contre 34. En ce qui concerne le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013, dont le montant est de 190 962 000 dollars, le rapport entre les dépenses afférentes aux postes et celles correspondant aux autres objets de dépenses imputées au Fonds pour l'environnement est de 64 contre 36.

40. En établissant le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2012-2013, le PNUE a calculé les dépenses afférentes au personnel pour 2012-2013 à l'aide du barème des traitements de base en tablant sur un pourcentage de postes vacants de 10 %. Cela se traduit par une augmentation de 2 748 000 dollars des dépenses afférentes aux postes budgétisés, par un accroissement net de 7 281 326 dollars attribuable à l'inflation et à l'application intégrale du barème des traitements de base des Nations Unies et par une diminution de 4 532 700 dollars résultant de la réaffectation de fonds précédemment destinés au financement de postes à la rubrique « autres objets de dépenses ». La réduction nette de 58 postes, dont le financement était imputé au Fonds pour l'environnement, a eu un impact relativement limité sur le budget car, conformément à la pratique budgétaire courante en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, les nouveaux postes correspondant à l'exercice biennal 2010-2011 n'ont pas été budgétisés dans leur totalité. Tandis que cette approche permet de disposer d'une longue période de recrutement, on suppose qu'il y aura un accroissement soutenu des ressources du Fonds pour l'environnement. Si les 58 postes avaient été maintenus et si le pourcentage de postes vacants avait été supposé nul, le montant des dépenses afférentes aux postes pour l'exercice biennal 2012-2013 aurait atteint 136,1 millions de dollars.

41. On ne s'attend pas à ce qu'au cours de l'exercice biennal 2012-2013 les ressources des fonds d'affectation spéciales et les contributions affectées à des fins déterminées diminuent, lorsque l'on considère les indications fournies par les donateurs et les recettes au cours du premier semestre 2010 qui sont pertinentes à cet égard, mais étant donné la situation économique actuelle on a jugé prudent de planifier en se fondant sur l'hypothèse selon laquelle ces dépenses demeureront constantes en valeur réelle. C'est pourquoi l'accroissement calculé procède exclusivement de l'ajustement lié à l'inflation. Les montants estimatifs des ressources des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées présentés au Conseil d'administration ne correspondent qu'aux fonds avec lesquels le Programme du PNUE est financé. Les montants estimatifs des dépenses d'appui au programme, toutefois, incluent les frais prélevés sur les fonds d'affectation spéciale et les contributions affectées à des fins déterminées outre ceux correspondant aux accords multilatéraux sur l'environnement auxquels le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi fournissent des services d'appui. Il est prévu un accroissement net de 2 658 000 dollars des dépenses d'appui au programme pour l'exercice biennal 2012-2013 du fait d'une application plus régulière des dépenses d'appui au programme aux fonds d'affectation spéciale et aux contributions affectées du PNUE outre la croissance prévue des budgets des accords multilatéraux sur l'environnement.

Tableau 1
Projections des ressources par catégorie : PNUE

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Fonds pour l'environnement						
Poste	119 562	2 748	122 310	531	(58)	473
Autres objets de dépenses	54 438	7 848	62 287			
Réserve du programme du Fonds	6 000	365	6 365			
Total partiel, A	180 000	10 962	190 962	531	(58)	473

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées						
Poste	15 856	6 837	22 693			
Autres objets de dépenses	212 344	7 060	219 404			
Total partiel, B	228 200	13 897	242 097	-	-	-
C. Dépenses d'appui au programme						
Poste	14 655	1 404	16 058	71	1	72
Autres objets de dépenses	4 301	1 715	6 017	-	-	-
Remboursements pour services fournis	6 569	(461)	6 108			
Total partiel, C	25 525	2 658	28 183	71	1	72
D. Budget ordinaire						
Poste	12 010	-	12 010	44	-	44
Autres objets de dépenses	768	-	768			
Total partiel, D	12 777	-	12 777	44	-	44
Total	446 502	27 518	474 020	646	(57)	589

a Les fonds d'affectation spéciale et les contributions affectées à des fins déterminées sont propres au PNUE; en sont exclus les fonds des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE ainsi que les fonds provenant du FEM. Les dépenses d'appui au programme maintenues par le PNUE correspondant aux accords multilatéraux sur l'environnement y sont incluses.

b Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et les contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre d'entre eux sont temporaires. Leurs classes sont fréquemment sujettes à des changements et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

c Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le projet de budget programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 14)), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

42. Au tableau 2 sont résumées les projections concernant les ressources du PNUE pour l'exercice biennal 2012-2013 par composante du budget. La part des ressources allouées en 2010-2011 au programme de travail, et à ce que l'on dénommait précédemment budget d'appui (qui correspond à ce que l'on désigne maintenant par les termes « de direction exécutive et gestion et appui au programme ») est maintenue en 2012-2013. La répartition des ressources entre les sous-programmes indiquée au tableau 2 fait apparaître des ajustements mineurs par rapport à la répartition figurant dans la décision du Conseil d'administration sur le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2010-2011.¹⁷ Ces changements procèdent des révisions et ajustements apportés à la répartition des dépenses entre sous-programmes déterminés des divisions et bureaux régionaux plutôt que d'un changement de priorités et de programmes à exécuter. Par leur ampleur, ces changements demeurent bien en deçà des changements auxquels le Directeur exécutif est autorisé à procéder en matière de réaffectation de ressources entre différentes rubriques budgétaires, changements qui ne peuvent dépasser au maximum 10 % du montant des crédits alloués aux rubriques budgétaires en faveur desquelles les fonds sont réaffectés.¹⁸ À la section IV plus bas sont indiquées les ressources nécessaires aux sous-programmes ainsi que les ajustements des affectations de dépenses correspondantes.

17 Décision 25/13, par. 2

18 Ibid., par. 6.

Tableau 2

Projections des ressources par composante du budget : PNUE (en milliers de dollars)

	Fonds pour l'environnement		Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées		Dépenses d'appui au programme		Budget ordinaire		Total	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
A. Organes directeurs							104	104	104	104
B. Direction exécutive et gestion	7 302	9 041	200	212	-	-	3 099	3 099	10 601	12 352
Total partiel, A+B	7 302	9 041	200	212	-	-	3 203	3 203	10 705	12 456
C. Programme de travail									-	-
1. Changement climatique	28 728	30 788	47 919	50 838	1 111	1 020	1 082	1 082	78 840	83 727
2. Catastrophes et conflits	10 163	10 454	36 981	39 233	1 662	1 752	537	537	49 342	51 977
3. Gestion des écosystèmes	34 063	36 226	26 700	28 326	1 313	1 205	1 968	1 968	64 044	67 724
4. Gouvernance de l'environnement	38 054	41 622	36 834	39 077	1 554	1 426	3 512	3 512	79 954	85 637
5. Substances nocives et déchets dangereux	18 646	19 543	37 666	39 960	695	637	459	459	57 465	60 599
6. Utilisation efficace de ressources et modes de consommation et production viables	26 346	26 867	41 900	44 452	963	884	483	483	69 692	72 685
Total partiel, C	156 000	165 500	228 000	241 885	7 297	6 924	8 041	8 041	399 337	422 350
D. Réserve du programme du Fonds	6 000	6 365	-	-	-	-	-	-	6 000	6 365
Total partiel, C+D	162 000	171 866	228 000	241 88	7 297	6 924	8 041	8 041	405 337	428 715
E. Appui au Programme									-	-
Bureau des opérations	8 698	7 497	-	-	11 659	15 151	1 534	1 534	21 891	24 182
Remboursements	2 000	2 558			6 569	6 108			8 569	8 665
Total partiel, E	10 698	10 055	-	-	18 228	21 259	1 534	1 534	30 460	32 848
Total (A+B+C+D+E)	180 000	190 962	228 200	242 097	25 524,9	28 183	12 777	12 777	446 502	474 020

a Les fonds d'affectation spéciale et les contributions affectées à des fins déterminées sont propres au PNUE; en sont exclus les fonds des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE ainsi que les fonds provenant du FEM. Les dépenses d'appui au programme maintenues par le PNUE correspondant aux accords multilatéraux sur l'environnement y sont incluses.

b Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

c Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

43. Au tableau 3 sont indiqués les besoins en personnel que l'on estime à 589 postes pour l'exercice biennal 2012-2013. Comme on l'explique plus haut, cela représente une diminution d'ensemble de 57 postes (29 postes d'administrateurs et 28 postes d'agents locaux) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Cela est la conséquence d'une baisse nette de 58 postes (26 postes d'administrateurs et 32 postes d'agents locaux) imputés au Fonds pour l'environnement et d'une augmentation de 1 poste au titre des dépenses d'appui au programme.

Tableau 3

Répartition estimative des postes par classes et source de financement

2010-2011	SGA/ SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total P	Agents locaux	Total
Budget ordinaire	1	3	-	8	10	5	2	29	15	44
Fonds pour l'environnement	1	5	33	59	92	73	29	292	239	531
Appui aux fonds d'affectation spéciale	-	-	-	3	7	19	4	33	38	71
Total	2	8	33	70	109	97	35	354	292	646

2012-2013	SGA/ SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total P	Agents locaux	Total
Budget ordinaire	1	3	-	8	10	5	2	29	15	44
Fonds pour l'environnement	1	5	33	57	89	59	22	266	207	473
Appui aux fonds d'affectation	-	-	1	5	4	18	2	30	42	72
Total	2	8	34	70	103	82	26	325	264	589

Changements	USG/ ASG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total P	Agents locaux	Total
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds pour l'environnement	-	-	-	(2)	(3)	(14)	(7)	(26)	(32)	(58)
Appui aux fonds d'affectation	-	-	1	2	(3)	(1)	(2)	(3)	4	1
Total	-	-	1	-	(6)	(15)	(9)	(29)	(28)	(57)

a Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont fréquemment soumises à des changements et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

b Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

III. Organes directeurs

44. Le Conseil d'administration est l'organe directeur du PNUE. Il dispose d'un organe subsidiaire principal, à savoir le Comité des représentants permanents. Le Conseil d'administration est constitué de 58 États membres. Par sa résolution 53/242 du 28 juillet 1999, l'Assemblée générale a institué un forum ministériel mondial sur l'environnement qui se réunit chaque année, fonction qu'assume le Conseil d'administration les années où il se réunit en session ordinaire alors que les autres années le Forum prend la forme d'une session extraordinaire du Conseil d'administration durant laquelle les participants examinent les importantes questions de politique générale qui se font jour en matière d'environnement. La douzième session extraordinaire et la vingt-septième session ordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement auront lieu, respectivement, en 2012 (lieu et dates à déterminer) et à Nairobi en 2013 (dates à déterminer).

45. Le Conseil d'administration a décidé, par ses décisions 19/32 et 21/20 que le Comité des représentants permanents tiendrait quatre réunions ordinaires par an et que ses travaux se dérouleraient dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Ressources nécessaires

Tableau 4

Projections des ressources par catégorie : organes directeurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
Budget ordinaire						
Poste	-	-	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	104	-	104	-	-	-
Total	104	-	104	0	0	0

46. Les ressources nécessaires indiquées ci-dessus sont prévues à la section 14 du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011 concernant l'environnement.¹⁹ Le montant estimatif de 104 000 dollars a pour objet de couvrir les dépenses afférentes aux heures supplémentaires et les frais de représentation au cours des réunions du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires. Les dépenses afférentes aux services nécessaires au Conseil d'administration et à ses organes subsidiaires sont indiquées à la section 2 du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies à la rubrique concernant la gestion des affaires et les services de conférence de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.²⁰ À titre indicatif, s'agissant des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013, il a été procédé à la projection des fonds nécessaires à l'exercice biennal 2010-2011, sur la base d'une croissance nulle, et sans actualisation.

IV. Direction exécutive et gestion

47. La direction exécutive et la gestion du PNUE sont assurées par le Bureau exécutif, le secrétariat des organes directeurs, le Bureau de l'évaluation indépendante et le Bureau des politiques et affaires interinstitutions. La composante budgétaire correspondante de la section 14 du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour 2010-2011 concerne également le secrétariat du UNSCEAR.²¹ Le programme de travail et le budget du PNUE ne donnent aucune indication concernant le programme et les ressources du UNSCEAR car leur financement est assuré par le budget ordinaire et est examiné par l'Assemblée générale.

48. Le Bureau exécutif, qui assure une fonction de direction et des services d'appui est constitué du Directeur exécutif, du Directeur exécutif adjoint et d'autres membres du Conseil de direction du PNUE; le Bureau oriente toutes les questions programmatiques et administratives auxquelles il donne son aval. La responsabilité d'ensemble du Directeur exécutif au sein du système des Nations Unies consiste à faire office de chef de file en ce qui concerne la politique environnementale, à déterminer les causes et les effets de la modification de l'environnement, à identifier les questions qui se font jour et à favoriser l'action internationale. Le Directeur exécutif est également responsable de la coordination des activités en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies et de la fourniture de l'appui nécessaire au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

49. Avec le concours du Directeur exécutif adjoint, le Directeur exécutif définit les perspectives et les orientations des travaux du PNUE conformément aux textes portant autorisation des travaux et assume la responsabilité d'ensemble de la gestion des ressources du PNUE. Le Directeur exécutif et son adjoint supervisent toutes les divisions tout en intervenant activement dans les consultations avec les gouvernements qu'ils organisent et facilitent, y compris par l'entremise des missions permanentes accréditées auprès du PNUE à Nairobi; ils assument la responsabilité du PNUE en tant qu'organisme d'exécution du FEM.

50. Le secrétariat des organes directeurs fournit des services de secrétariat au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et à ses organes subsidiaires (tels que le Comité des représentants permanents), fait office d'interface en matière de relations extérieures avec les représentants des organes directeurs du PNUE et assure un appui spécialisé, technique et procédural aux gouvernements et aux autres partenaires extérieurs dont ils facilitent les débats, au

19 A/64/6 (Sect. 14).

20 A/64/6 (Sect. 2).

21 A/64/6 (Sect. 14).

cours des sessions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement ainsi qu'aux réunions de ses organes subsidiaires.

51. Le Bureau de l'évaluation indépendante relève directement du Directeur exécutif et s'inscrit dans le cadre de l'entité chargée de la direction exécutive et de la gestion en raison de son objectivité intrinsèque et de l'importance attachée à ses travaux. Il détermine la mesure dans laquelle le PNUE a atteint les résultats prévus au cours de la mise en œuvre de son programme de travail et il coordonne les activités du PNUE concernant le Corps commun d'inspection. Sur la base des conclusions des évaluations, il donne des avis en matière de politique aux fins d'amélioration de la planification et de la mise en œuvre des programmes. Ses conclusions sont communiquées, par l'intermédiaire du Directeur exécutif, au Comité des représentants permanents et au Conseil d'administration conformément à la politique du PNUE en matière d'évaluation.

52. Le Bureau des politiques et affaires interinstitutions est un nouveau service constitué pour aider le Directeur exécutif et le Directeur exécutif adjoint à donner des orientations et un appui plus efficace en matière de politique au sein du système des Nations Unies au sujet des grandes questions de politique générale et des questions qui se font jour intéressant le mandat du PNUE. Il veille également à ce que le PNUE adopte une approche stratégique plus affirmée lorsqu'il s'engage auprès des entités du système des Nations Unies et des mécanismes à l'échelle du système tels que ceux que dirigent le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement.

53. Dans le tableau ci-après sont définis les objectifs de la direction exécutive et de la gestion du PNUE ainsi que leurs indicateurs de succès, l'accent étant mis sur les objectifs d'ensemble de l'Organisation : rôle dévolu au PNUE en qualité de programme des Nations Unies pour l'environnement; promotion de la cohérence; renforcement de la base scientifique des interventions du PNUE au sein de l'Organisation; et exécution du Plan stratégique de Bali de façon à s'assurer que le PNUE est bien une organisation axée sur l'obtention de résultats. Le tableau indique également quelles sont les réalisations escomptées ainsi que les indicateurs de succès permettant d'évaluer les travaux du PNUE.

A. Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès, mesures des résultats du Bureau exécutif

Objectif : Jouer le rôle de chef de file en ce qui concerne la définition des grandes orientations en matière d'environnement au niveau mondial, donner effet aux textes portant autorisation des travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Assemblée générale, veiller à l'exécution cohérente du programme de travail et gérer le personnel et les ressources financières conformément aux politiques et procédures du système des Nations Unies

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès²²</i>
a) Plus grande pertinence et incidence des travaux du PNUE intéressant les gouvernements	a) Pourcentage des gouvernements pour lesquels la pertinence et l'incidence des travaux du PNUE (comme dans le cas de l'appui au Plan stratégique de Bali) sont satisfaisantes <i>Mesure des résultats :</i> 2010-2011 (estimation) : 80 % 2012-2013 (objectif) : 80 %
b) Amélioration du rôle de chef de file que joue le PNUE au sein du système des Nations Unies dans le cadre des initiatives visant à assurer la cohérence et la complémentarité des activités des organismes des Nations Unies intéressant la dimension environnementale du développement durable	b) Un plus grand nombre de questions suscitant des préoccupations au niveau mondial sont traitées selon une approche coordonnée au sein du système des Nations Unies où les activités des différents organismes sont cohérentes et complémentaires

22 Les indicateurs de succès servent à déterminer dans quelle mesure les réalisations escomptées ont été atteintes. Les indicateurs correspondent aux réalisations escomptées qu'ils sont censés mesurer. Plusieurs indicateurs peuvent s'appliquer à une réalisation escomptée donnée (OIOS 2010 : www.un.org/Depts/oios/mecd/mecd_glossary/documents/logical_category.htm).

Objectif : Jouer le rôle de chef de file en ce qui concerne la définition des grandes orientations en matière d'environnement au niveau mondial, donner effet aux textes portant autorisation des travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Assemblée générale, veiller à l'exécution cohérente du programme de travail et gérer le personnel et les ressources financières conformément aux politiques et procédures du système des Nations Unies

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès²²</i>
	<p><i>Mesure des résultats :</i></p> <p>2010-2011 (estimation) : 3</p> <p>2012-2013 (objectif) : 6</p>
c) Recourir davantage aux données scientifiques crédibles et cohérentes pour mettre en œuvre le programme de travail du PNUE	<p>c) Augmentation du nombre d'initiatives témoignant d'un plus grand recours aux données scientifiques pour la mise en œuvre du programme de travail du PNUE</p> <p><i>Mesure des résultats :</i></p> <p>Nombre d'initiatives visant à mettre en œuvre le programme de travail du PNUE attestant un plus grand recours aux données scientifiques</p> <p>2010-2011 (estimation) : 5</p> <p>2012-2013 (objectif) : 10</p>
d) Faire en sorte que le PNUE soit une organisation davantage responsable de l'obtention de résultats	<p>d) Pourcentage de recommandations et de conclusions émanant d'audits et d'enquêtes concernant les résultats du PNUE auxquelles il est donné suite</p> <p><i>Mesure des résultats :</i></p> <p>2010-2011 (estimation) : 70 %</p> <p>2012-2013 (objectif) : 80 %</p>
e) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibrage des effectifs entre sexes	<p>e) Accroissement du pourcentage de femmes nommées à des postes d'administrateurs et de gestionnaires</p> <p>i) <i>Mesure des résultats :</i></p> <p>Modification du pourcentage moyen de femmes occupant des postes classés à P-4 et au-dessus</p> <p>2010-2011 (estimation) : 40 %</p> <p>2012-2013 (objectif) : 45 %</p> <p>ii) Accroissement du pourcentage du personnel provenant d'États membres sous-représentés occupant des postes d'administrateurs et de gestionnaires</p> <p>iii) <i>Mesure des résultats :</i></p> <p>Pourcentage de postes d'administrateurs et de gestionnaires vacants pourvus par des ressortissants des dix pays les moins représentés au PNUE au cours de l'exercice biennal</p> <p>2010-2011 (estimation) : 15 %</p> <p>2012-2013 (objectif) : 15 %</p>
f) Recrutement plus efficace du personnel conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies en matière de sélection du personnel	<p>f) Réduction du nombre moyen de jours nécessaires pour pourvoir un poste vacant financé par des ressources extrabudgétaires (mesuré par le délai s'écoulant entre l'avis de vacance et la nomination)</p>

Objectif : Jouer le rôle de chef de file en ce qui concerne la définition des grandes orientations en matière d'environnement au niveau mondial, donner effet aux textes portant autorisation des travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Assemblée générale, veiller à l'exécution cohérente du programme de travail et gérer le personnel et les ressources financières conformément aux politiques et procédures du système des Nations Unies

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès²²</i>
	<i>Mesure des résultats :</i>
	Nombre de jours nécessaires au recrutement mesuré par le système de suivi du Bureau de gestion des ressources humaines
	2010-2011 (estimation) : 200 jours
	2012-2013 (objectif) : 120 jours
g) Plus grande efficacité des services fournis au titre des réunions des organes directeurs	g) Pourcentage des réunions du Comité des représentants permanents et du Conseil d'administration organisées par le PNUE ayant donné lieu à des observations défavorables concernant l'ordre du jour, la distribution de la documentation ou d'autres questions de logistique
	i) <i>Mesure des résultats :</i>
	2010-2011 (estimation) : 15 %
	2012-2013 (objectif) : 12 %
h) Il est donné suite aux recommandations concernant l'évaluation de l'exécution des sous-programmes du PNUE	h) Pourcentage de recommandations concernant l'évaluation de l'exécution des sous-programmes du PNUE que l'organisation met en œuvre
	<i>Mesure des résultats :</i>
	2010-2011 (estimation) : 80
	2012-2013 (objectif) : 85

B. Produits

54. Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Conseil d'administration :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : douzième session extraordinaire et vingt-septième session ordinaire outre les réunions du Bureau du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (selon que de besoin) (20);
 - ii) Comité des représentants permanents :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions. Réunions préparatoires du Comité, y compris ses sous-comités, en vue de la douzième session extraordinaire et de la vingt-septième session ordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (30); réunions ordinaires du Comité (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports semestriels et trimestriels au Comité (6);

b) Services d'appui administratif (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : une stratégie de gestion des ressources humaines sera mise en place. La stratégie aboutira à l'institutionnalisation des meilleures pratiques en matière de recrutement au PNUE; à une répartition équitable des postes d'administrateurs et de gestionnaires entre les hommes et les femmes; à la mise en pratique des règlements et politiques du secrétariat afin de garantir un milieu de travail favorable pour tout le personnel; et à des programmes de formation et d'apprentissage visant à améliorer les compétences spécialisées ainsi qu'en matière d'administration et de gestion en vue de la mise en œuvre du programme de travail du PNUE;

c) Services de contrôle interne (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : un rapport d'évaluation biennal, une évaluation biennale de la qualité de la supervision des projets, quatre évaluations de sous-programmes et évaluations portant sur les projets menés à bien utilisés aux fins de la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013. La direction répondra par écrit aux conclusions des évaluations.

C. Ressources nécessaires

Tableau 5

Projections des ressources par catégorie : direction exécutive et gestion

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Fonds pour l'environnement						
Poste	3 911	1 650	5 561	26	2	28
Autres objets de dépenses	3 391	90	3 481	-	-	-
Total partiel, A	7 302	1 739	9 041	26	2	28
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées						
Poste	200	12	212	-	-	-
Autres objets de dépenses	-	-	-	-	-	-
Total partiel, B	200	12	212	-	-	-
C. Dépenses d'appui au programme			*			
Poste	-	-	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	-	-	-	-	-	-
Total partiel, C	-	-	-	-	-	-
D. Budget ordinaire						
Poste	2 972	-	2 972	13	-	13
Autres objets de dépenses	231	-	231	-	-	-
Total partiel, D	3 203	-	3 203	13	-	13
Total	10 705	1 751	12 456	39	2	41

a Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

b Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

Tableau 6
Projections des ressources par unité administrative : direction exécutive et gestion

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
1. Bureau exécutif						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	2 313	719	3 032	15	-	15
Autres objets de dépenses	2 743	(369)	2 374			
ii) Autres fonds*	2 013	-	2 013	9	-	9
Total partiel, 1	7 069	350	7 419	24	-	24
2. Secrétariat des organes directeurs						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	978	(26)	952	7	(1)	6
Autres objets de dépenses	422	92	714			
ii) Autres fonds*	801	-	801	3	-	3
Total partiel, 2	2 201	267	2 468	10	(1)	9
3. Groupe de l'évaluation indépendante						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	620	40	660	4	-	4
Autres objets de dépenses	226	2	228			
ii) Autres fonds*	589	12	601	1	-	1
Total partiel, 3	1 435	53	1 488	5	-	5
4. Bureau des politiques et affaires interinstitutions						
i) Fonds pour l'environnement		-				
Poste		917	917	-	3	3
Autres objets de dépenses		164	164			
ii) Autres fonds*		-				
Total partiel, 4	-	1 081	1 081	-	3	3
Total partiel (1+2+3+4)	10 705	1 751	12 456	39	2	41
i) Total, Fonds pour l'environnement	7 302	1 739	9 041	26	2	28
ii) Total, autres fonds*	3 403	12	3 415	13	-	13
Total	10 705	1 751	12 456	39	2	41

a Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent tableau.

b Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

c Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

55. Le montant de 9 041 000 dollars imputé au Fonds pour l'environnement permettra de financer 28 postes : 15 postes au Bureau du Directeur exécutif et du Directeur exécutif adjoint, 1 poste de Sous-secrétaire général (SSG), 1 poste de D-1, 2 postes de P-5, 1 poste de P-3 et 10 postes d'agents des services généraux (autres classes), 6 postes au secrétariat des organes directeurs (1 D-1 et 5 postes d'agents des services généraux (autres classes)), 4 postes au Bureau de l'évaluation indépendante (1 P-4 et 3 postes d'agents des services généraux (autres classes)) et 3 postes au Bureau des politiques et affaires interinstitutions (1 poste de D-1, 1 poste de P-4 et 1 poste d'agents des services généraux (autres classes)). Le montant permettra aussi de financer d'autres objets de dépenses dont des services contractuels, les frais de voyage du personnel, les frais de représentation et des frais généraux de

fonctionnement. L'accroissement net de 1 739 000 dollars au cours de l'exercice biennal 2010-2011 correspond :

- a) À un montant de ressources nécessaires de 445 440 dollars pour tenir compte de l'augmentation des coûts liés à l'inflation, ce qui se traduit par un plus grand recours aux coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies pour calculer les besoins en personnel pour l'exercice biennal 2012-2013;
- b) À la création de deux postes au Bureau exécutif (1 poste de P-5 et 1 poste de P-3 (657 360 dollars)), dont le premier correspond à un poste d'assistant spécial hors classe du Directeur exécutif tandis que le second contribuera au renforcement des fonctions d'appui et de coordination du Bureau;
- c) À la suppression de trois postes d'agents des services généraux (autres classes) – 2 postes au Bureau exécutif (187 200 dollars) et 1 poste au Secrétariat des organes de direction (93 600 dollars) – qui sont jugés superflus en raison de la mise en place d'un système de suivi de la correspondance entièrement automatisé;
- d) À la création de trois postes au Bureau des politiques et des affaires interinstitutions (1 poste de D-1, 1 poste de P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)) (917 000 dollars);
- e) Au redéploiement de 369 000 dollars au titre d'autres objets de dépenses du Bureau exécutif en faveur du Secrétariat des organes directeurs (205 000 dollars) et du Bureau des politiques et affaires interinstitutions (164 000 dollars);

56. Les ressources nécessaires provenant du budget ordinaire destinées à la direction exécutive et à la gestion sont indiquées à la section 14 du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011.²³ La somme de 3 203 000 dollars doit servir à financer 13 postes : 9 d'entre eux (1 poste de SGA, 2 postes de P-4, 2 postes de P-3, 1 poste de P-2 et 3 postes d'agents des services généraux (autres classes)) sont attribués au Bureau exécutif, 3 autres (1 poste de P-4, 1 poste de P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)) au Secrétariat des organes directeurs et 1 poste (P-5) au Bureau de l'évaluation indépendante. Des ressources destinées à d'autres objets de dépenses d'un montant de 231 400 dollars sont également fournies par le budget ordinaire, dont 127 200 dollars sont alloués au Bureau exécutif et 104 200 dollars au Secrétariat des organes directeurs. Ces ressources servent à financer les frais de voyage du personnel, les communications, les frais de représentation et les dépenses de mobiliers et d'équipements. Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011 ont fait l'objet de projections à titre indicatif, en tablant sur une croissance nulle, pour l'exercice biennal 2012-2013 et n'ont pas été actualisées.

57. Les ressources provenant des fonds d'affectation spéciale et de contributions affectées à des fins déterminées mentionnées au tableau 5 concernent un seul poste d'administrateur adjoint.

V. Programme de travail

58. Le projet de programme de travail et de budget pour 2012-2013 est présenté sur la base d'une croissance nulle. Le PNUE a appliqué un taux d'inflation annuelle de 3 % aux dépenses de l'exercice 2010-2011, ce qui s'est traduit par un montant total des ressources nécessaires au programme de travail imputé au Fonds pour l'environnement de 165 500 000 dollars, par un montant des fonds affectés à des fins déterminées nécessaires de 241 885 000 dollars et par un montant nécessaire aux dépenses d'appui au programme de 6 924 000 dollars. Le montant estimatif des crédits alloués au programme de travail du PNUE provenant du budget ordinaire, qui s'élève à 8 041 000 dollars, est établi sur la base d'une croissance nulle aux fins d'information exclusivement et n'a pas fait l'objet d'une actualisation. Étant donné que les projets de programme de travail et de budget pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 sont orientés par la Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013, il n'a pas été jugé nécessaire pour l'heure de procéder à d'importantes réaffectations entre sous-programmes et divisions pour la période 2012-2013. Au tableau 7 figure un résumé des projections des ressources nécessaires au programme de travail du PNUE pour la période biennale 2012-2013 ventilées par catégorie de financement.

23 A/64/6 (Sect.14). Comprend également les ressources correspondant au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants qui sont exclues du programme de travail et du budget présentés au Conseil d'administration du PNUE.

59. Pour donner suite aux préoccupations exprimées par le Comité des représentants permanents, il a été demandé aux directeurs de programmes du PNUE de réduire la part des ressources du Fonds pour l'environnement allouées aux postes en 2012-2013, tout en veillant à pouvoir continuer d'exécuter le programme de travail, y compris en recourant davantage aux partenaires. Ces efforts ont entraîné une réduction de 50 postes correspondant au programme de travail. En prenant des mesures pour étendre son champ d'action au niveau mondial en mettant à profit les compétences régionales ou spécialisées de ses organisations partenaires et en renforçant ses moyens pour être mieux à même de gérer les fluctuations de ses recettes à l'avenir en réduisant la part des ressources du Fonds pour l'environnement afférente aux contrats de personnel, le PNUE se prémunit contre des incidences qui hypothéqueraient sa capacité à mettre en œuvre le programme de travail pour 2012-2013.

A. Ressources nécessaires

Tableau 7

Projections des ressources par catégorie : totalité du programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Fonds pour l'environnement						
Poste	108 592	1 788	110 380	467	(50)	417
Autres objets de dépenses	47 407	7 713	55 121			
Total partiel, A	156 000	9 501	165 500	467	(50)	417
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées						
Poste	15 656	6 825	22 481	-	-	-
Autres objets de dépenses	212 344	7 060	219 404			
Total partiel, B	228 000	13 885	241 885	0	0	0
C. Dépenses d'appui au programme						
Poste	7 297	(373)	6 924	29	(3)	26
Autres objets de dépenses						
Total partiel, C	7 297	(373)	6 924	29	-3	26
D. Budget ordinaire						
Poste	7 504	-	7 504	27	-	27
Autres objets de dépenses	536	-	536			
Total partiel, D	8 041	-	8 041	27	0	27
Total	399 337	23 013	422 350	523	(53)	470

a Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

b Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

60. Le programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 introduit une innovation à savoir, une approche matricielle de la gestion de la mise en œuvre en recourant aux compétences sectorielles spécialisées dont disposent les six divisions actuelles du PNUE pour exécuter ses six sous-programmes transversaux. Ce programme de travail et ce budget ont été établis conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies en matière de budget, le programme de travail ayant en effet été présenté sous forme de sous-programmes. Aucune information n'a été communiquée en ce qui concerne les ressources attribuées aux divisions. À cet égard, la présentation du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2012-2013 répond à la demande du Conseil d'administration qui souhaite que dans le programme de travail et le budget un lien soit établi entre les ressources des divisions et les ressources allouées aux sous-programmes. Aux tableaux 8 et 9 sont résumées les projections des ressources correspondant au programme de travail du PNUE pour l'exercice biennal 2012-2013 ventilées par sous-programme et division.

Tableau 8
Projections des ressources par composante : total du programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
A. Changements climatiques						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	20 044	229	20 273	70	(9)	61
Autres objets de dépenses	8 683	1 831	10 515			
Total partiel	28 728	2 060	30 788	70	(9)	61
ii) Autres fonds	50 112	2 827	52 939	3	-	3
Total partiel, A	78 840	4 887	83 727	73	(9)	64
B. Catastrophes et conflits						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	6 907	271	7 178	28	(5)	23
Autres objets de dépenses	3 256	21	3 277			
Total partiel	10 163	292	10 454	28	(5)	23
ii) Autres fonds	39 180	2 343	41 523	6	-	6
Total partiel, B	49 342	2 635	51 977	34	(5)	29
C. Gestion des écosystèmes						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	23 843	441	24 284	91	(7)	84
Autres objets de dépenses	10 220	1 722	11 942			
Total partiel	34 063	2 163	36 226	91	(7)	84
ii) Autres fonds	29 980	1 517	31 498	7	-	7
Total partiel, C	64 044	3 681	67 724	98	(7)	91
D. Gouvernance de l'environnement						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	26 299	1 136	27 436	121	(15)	106
Autres objets de dépenses	11 755	2 432	14 187	-	-	-
Total partiel	38 054	3 568	41 622	121	(15)	106
ii) Autres fonds	41 900	2 115	44 015	10	-	10
Total partiel, D	79 954	5 683	85 637	131	(15)	116
E. Substances nocives et déchets dangereux						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	12 980	148	13 128	45	3	48
Autres objets de dépenses	5 666	749	6 415	-	-	-
Total partiel	18 646	897	19 543	45	3	48
ii) Autres fonds	38 819	2 237	41 056	2	-	2
Total partiel, E	57 465	3 134	60 599	47	3	50
F. Utilisation efficace des ressources						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	18 519	(438)	18 081	61	(13)	48
Autres objets de dépenses	7 827	958	8 786	-	-	-
Total partiel	26 346	521	26 867	61	(13)	48

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
ii) Autres fonds	43 346	2 473	45 819	3	-	3
Total partiel, F	69 692	2 993	72 685	64	(13)	51
i) Total, Fonds pour l'environnement	156 000	9 501	165 500	416	(46)	370
ii) Total, autres Fonds	243 338	13 512	256 850	31	-	31
Total	399 337	23 013	422 350	447	(46)	401

a Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent document.

b Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUÉ.

c Le tableau des effectifs ne comprend pas les postes concernant la gestion du programme qui ne peuvent être attribués à des sous-programmes déterminés (76 en 2010-2011 et 69 en 2012-2013). Toutefois, les ressources correspondantes sont réparties entre les sous-programmes pertinents et apparaissent dans le présent tableau. Se reporter aux tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations sur les dépenses afférentes à la gestion des programmes.

d Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

Tableau 9

Projections des ressources par unité administrative : total du programme

Unité administrative	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Division de l'alerte rapide et de l'évaluation						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	15 839	1 644	17 483	76	(7)	69
Autres objets de dépenses	6 041	(312)	5 729	-	-	-
Total partiel	21 879	1 332	23 212	76	(7)	69
ii) Autres fonds	14 967	835	15 801	3	-	3
Total partiel, A	36 846	2 167	39 013	79	(7)	72
B. Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	10 573	939	11 511	50	(3)	47
Autres objets de dépenses	3 708	(69)	3 639	-	-	-
Total partiel	14 281	870	15 150	50	(3)	47
ii) Autres fonds	9 020	112	9 132	7	(1)	6
Total partiel, B	23 300	982	24 282	57	(4)	53
C. Division de la mise en œuvre des politiques environnementales						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	15 000	813	15 813	64	(6)	58
Autres objets de dépenses	5 294	1 975	7 270	-	-	-
Total partiel	20 294	2 788	23 083	64	(6)	58
ii) Autres fonds	52 435	3 111	55 545	10	-	10
Total partiel, C	72 729	5 899	78 628	74	(6)	68
D. Division Technologie, Industrie et Économie						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	23 451	1 967	25 419	80	(6)	74

	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
Unité administrative						
Autres objets de dépenses	12 840	243	13 083			
Total partiel	36 291	2 210	38 501	80	(6)	74
ii) Autres fonds	122 050	7 204	129 254	14	-	14
Total partiel, D	158 341	9 414	167 755	94	(6)	88
E. Division de la coopération régionale						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	36 339	(3 106)	33 232	157	(18)	139
Autres objets de dépenses	16 562	4 775	21 338			
Total partiel	52 901	1 669	54 570	157	(18)	139
ii) Autres fonds	42 691	2 057	44 748	15	(2)	13
Total partiel, E	95 592	3 726	99 318	172	(20)	152
F. Division de la communication et de l'information						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	7 391	(469)	6 922	40	(10)	30
Autres objets de dépenses	2 962	1 100	4 061	-		-
Total partiel	10 353	630	10 983	40	(10)	30
ii) Autres fonds	2 176	193	2 368	7	-	7
Total partiel, F	12 528	823	13 351	47	(10)	37
i) Total, Fonds pour l'environnement	156 000	9 500	165 500	467	(50)	417
ii) Total, autres fonds	243 337	13 512	256 850	56	(3)	53
Total	399 337	23 012	422 350	523	(53)	470

a Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent document.

b Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

c Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

B. Gestion du programme

61. En 2010-2011, 76 postes (dont 51 financés par le Fonds pour l'environnement et 25 au titre des dépenses d'appui au programme) et en 2012-2013, 69 postes (dont 47 financés par le Fonds pour l'environnement et 22 au titre des dépenses d'appui au programme) n'ont pu être affectés à des sous-programmes déterminés (ils ont toutefois pu être affectés à des divisions déterminées). À cet égard, il y a une nette divergence en ce qui concerne le nombre de postes figurant au tableau 8 relatif à la projection des ressources nécessaires au programme de travail ventilées par sous-programme et le nombre de postes figurant au tableau 9 concernant la projection des ressources nécessaires au programme de travail ventilées par division. Il n'y a aucune différence s'agissant des dépenses mentionnées dans ces deux tableaux car les dépenses afférentes à ces postes ont été imputées à des sous-programmes déterminés sur la base d'une répartition proportionnelle.

62. Les raisons de cette innovation budgétaire sont expliquées au paragraphe 34. Les directeurs des divisions et des bureaux régionaux et leur personnel d'appui à la gestion du programme, les spécialistes des communications affectés au fonctionnement du site Internet du PNUE et responsables de l'organisation de la Journée mondiale de l'environnement ainsi que d'autres occupent des fonctions légitimement financées au titre du programme même si ces fonctions sont transversales et ne peuvent être considérées comme étant exclusivement affectées à l'activité d'un seul sous-programme. À cet égard, le système actuel de gestion des ressources en vigueur à l'Organisation des Nations Unies ne permet pas d'affecter facilement, au moyen de la comptabilisation des coûts, les coûts afférents au personnel à différents sous-programmes. Pour résoudre cette difficulté, le PNUE a additionné les dépenses afférentes à la gestion des programmes transversaux et les a réparties proportionnellement

entre des sous-programmes déterminés. Cette approche est illustrée aux tableaux 10 et 11. Il convient de noter que la gestion des ressources conformément à l'approche matricielle de la gestion du programme du PNUE continuera à évoluer en 2010-2011 et 2012-2013 au fur et à mesure que de nouveaux enseignements seront tirés et que les moyens et systèmes de gestion financière seront renforcés.

Tableau 10

Projections des ressources par catégorie et composante : gestion du programme

Partie A		Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
		2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
Catégorie							
A. Fonds pour l'environnement							
Poste		13 410	(45)	13 365	51	(4)	47
Autres objets de dépenses		2 781	107	2 889			
Total partiel, A		16 191	63	16 254	51	-4	47
B. Dépenses d'appui au programme							
Postes		5 838	(314)	5 524	25	(3)	22
Autres objets de dépenses		187	(182)	5			
Total partiel, B		6 025	(496)	5 529	25	-3	22
Total (A+B)		22 217	(433)	21 783	76	(7)	69

Partie B	Allocations (pourcentage)	Fonds pour l'environnement				Dépenses d'appui au programme		Total 2012-2013
		2010-2011	2010-2011	2012-2013	2012-2013	2010-2011	2012-2013	
Programme de travail		Postes	Autres objets de dépenses	Postes	Autres objets de dépenses			
1. Changements climatiques	18	2 473	513	2 465	533	1 111	1 020	4 017
2. Catastrophes et conflits	6	867	180	864	187	390	358	1 409
3. Gestion des écosystèmes	22	2 922	606	2 912	629	1 313	1 205	4 746
4. Gouvernance de l'environnement	26	3 458	717	3 447	745	1 554	1 426	5 617
5. Substances nocives et déchets dangereux	12	1 546	321	1 541	333	695	637	2 511
6. Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et production viables	16	2 144	445	2 137	462	963	884	3 483
Total		13 410	2 781	13 365	2 889	6 025	5 529	21 783

Tableau 11

Projections des ressources par unité administrative : gestion du programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Division de l'alerte rapide et de l'évaluation						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	944	72	1 016	4	-	4
Autres objets de dépenses		100	(1)	99		
ii) Autres fonds						
Total partiel, A		1 044	71	1 115	4	0

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
B. Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	1 034	(835)	199	4	(2)	2
Autres objets de dépenses	88	(70)	18			
ii) Autres fonds	636	(377)	259	2	(1)	1
Total partiel, B	1 757	(1 282)	476	6	-3	3
C. Division de la mise en œuvre des politiques d'environnement						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	924	147	1 072	4	-	4
Autres objets de dépenses	109	9	118			
ii) Autres fonds	360	81	441	4		4
Total partiel, C	1 393	238	1 631	8	0	8
D. Division Technologie, Industrie et Économie						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	682	98	780	2	-	2
Autres objets de dépenses	199	13	211		-	
ii) Autres fonds	4 212	151	4 363	14	-	14
Total partiel, D	5 092	261	5 354	16	0	16
E. Division de la coopération régionale						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	7 231	242	7 474	25	(1)	24
Autres objets de dépenses	1 890	105	1 995		-	
ii) Autres fonds	817	(351)	466	5	(2)	3
Total partiel, E	9 938	(3)	9 935	30	-3	27
F. Division de la communication et de l'information						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	2 596	230	2 825.9	12	-1	11
Autres objets de dépenses	396	51	447.3		-	
ii) Autres fonds		-	-	-	-	-
Total partiel, F	2 992	281	3 273	12	-1	11
Total général (A+B+C+D+E+F)	22 217	(434)	21 783	76	(7)	69
i) Total, Fonds pour l'environnement	16 191	63	16 254	51	(4)	47
ii) Total, autres fonds	6 025	(496)	5 529	25	(3)	22

a Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent document.

63. La partie A du tableau 10 montre qu'un montant total de 21 783 000 dollars (dont 16 254 000 dollars correspondent à des dépenses imputées au Fonds pour l'environnement et 5 529 000 dollars aux dépenses d'appui au programme) a été classé comme montant des dépenses afférentes à la gestion du programme et n'est donc pas affecté aux activités relevant de sous-programmes déterminés. Les ressources de la rubrique « Autres objets de dépenses » indiquées dans ce tableau concernent exclusivement les frais généraux de fonctionnement correspondant à 76 postes (dont 51 sont financés par le Fonds pour l'environnement et 25 au titre des dépenses d'appui au programme) classés comme relevant de la gestion du programme en 2010-2011, et à 69 postes (dont 47 financés par le Fonds pour l'environnement et 22 au titre des dépenses d'appui au programme)

également ainsi classés pour 2012-2013. Toutes les autres dépenses correspondent aux activités relevant des différents sous-programmes.

64. S'agissant des ressources du Fonds pour l'environnement, leur accroissement net de 63 000 dollars au cours de la période 2010-2011 est la conséquence directe de la suppression de quatre postes et du recours à tous les coûts salariaux standard pour calculer les ressources budgétaires nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013.

65. La baisse nette de 496 000 dollars des dépenses d'appui au programme par rapport à l'exercice 2010-2011 résulte :

- a) D'un accroissement de 317 000 dollars attribuable à une augmentation des coûts liés à l'inflation et du recours à tous les coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies;
- b) De la suppression de trois postes d'une durée déterminée, l'un à la Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement et deux autres à la Division de la coopération régionale (631 000 dollars), et de l'arrêt des activités correspondantes (182 000 dollars).

66. La partie B du tableau 10 indique la répartition en pourcentage des ressources du Fonds pour l'environnement entre sous-programmes tels qu'approuvés par le Conseil d'administration pour le programme de travail et le budget de l'exercice biennal 2010-2011 et pour le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013.²⁴ Ces pourcentages sont appliqués aux dépenses classées comme dépenses afférentes à la gestion du programme de façon à montrer comment ces ressources sont réparties entre sous-programmes. Ces dépenses sont indiquées aux tableaux récapitulatifs plus haut, mais par souci de simplicité elles sont exclues des tableaux plus bas qui concernent les ressources correspondant à des sous-programmes déterminés.

C. Textes explicatifs concernant les sous-programmes

Sous-programme 1 Changements climatiques

Objectif :

Mettre les pays, notamment les pays en développement, mieux à même d'intégrer à leur politique nationale de développement les mesures d'adaptation au changement climatique.

Stratégie :

Il appartient à la Division Technologie, Industrie et Économie de mettre en œuvre le sous-programme concernant les changements climatiques. En raison du caractère interdisciplinaire de ce sous-programme, la Division jouera un rôle de coordonnateur, en veillant à ce que le programme de travail soit exécuté en étroite collaboration avec d'autres divisions du PNUE. La stratégie, qui complète les mécanismes et travaux d'autres institutions, y compris ceux intéressant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto y relatif et les partenariats tels que ceux conclus avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, la FAO, le secrétariat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables nouvellement créée, le Fonds Petrocaribe qui finance les sources d'énergies de remplacement, le Projet mésoaméricain d'intégration et de développement, le Programme de développement des énergies renouvelables des Caraïbes, l'Initiative Énergie du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le Plan solaire méditerranéen, le Partenariat Afrique-Union européenne pour l'énergie, l'Initiative pour la coopération énergétique dans la région de la Baltique et le Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat ainsi que d'autres partenaires, sera la suivante :

- a) Aider les pays, notamment les pays en développement, à être moins vulnérables et à acquérir une certaine résilience leur permettant de faire face aux conséquences des changements climatiques en mettant en place des moyens nationaux institutionnels ou en renforçant ceux qui existent déjà, pour évaluer leur vulnérabilité, gérer les connaissances et planifier l'adaptation, et en appuyant les efforts nationaux visant à intégrer à la planification du développement et à l'élaboration des politiques des mesures d'adaptation reposant sur les écosystèmes, conformément aux priorités et intérêts des pays;
- b) Faciliter la transition des pays, notamment des pays en développement, qui s'engagent dans la voie de sociétés à faibles émissions de carbone, en concluant des partenariats, en

amenant le secteur privé à accroître l'efficacité énergétique et en mettant l'accent sur l'appui qu'il est nécessaire de leur fournir lorsqu'ils sont prêts à opter pour des technologies propres, en prenant en considération les travaux de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et l'ONUDI. Cela sera possible en concevant des partenariats stratégiques et en amenant le secteur privé à accroître les rendements énergétiques, en accélérant le développement des marchés des technologies reposant sur les énergies renouvelables et en favorisant l'accès aux énergies moins polluantes. En outre, le PNUE assurera un appui aux organismes des Nations Unies dans le but de parvenir à rendre le système des Nations Unies neutre d'un point de vue climatique;

c) Faciliter l'accès des pays, en particulier des pays en développement, aux sources de financement des technologies propres au titre des changements climatiques et appuyer les mécanismes de financement publics et privés;

d) Appuyer les mécanismes nationaux de mise en œuvre des plans de gestion viable des forêts, notamment le Programme REDD concernant l'adaptation et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales REDD, y compris en fournissant des avis techniques sur les méthodes permettant de s'attaquer à la déforestation et à la dégradation des forêts et les méthodes et outils permettant de mesurer et de suivre les émissions de gaz à effet de serre et les flux de carbone forestier; aider les pays à prendre en compte les avantages accessoires du Programme REDD (et d'autres mécanismes terrestres de piégeage du carbone); accroître la viabilité d'ensemble du Programme REDD et réduire les risques qu'il encourt; favoriser les financements au titre du Programme REDD et aider les pays à obtenir un appui financier et technique; faciliter les consultations de grande portée entre parties prenantes, y compris les populations autochtones et les communautés dépendant des forêts; et contribuer à l'établissement de liens avec les programmes nationaux en place dans les domaines de la gouvernance, du développement, de l'atténuation de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles;

e) Améliorer la compréhension des phénomènes à l'origine des changements climatiques et l'utilisation de ce savoir pour l'élaboration de politiques rationnelles en diffusant rapidement les résultats des évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et ses rapports spéciaux ainsi que d'autres informations scientifiques auprès de publics ciblés, faire mieux comprendre les émissions de gaz à effet de serre ayant pour origine la déforestation et la dégradation des forêts, et fournir un appui scientifique, juridique et institutionnel aux institutions et responsables des pays en développement qui participent aux négociations sur les changements climatiques;

f) Améliorer la compréhension d'ensemble des phénomènes à l'origine des changements climatiques en diffusant des messages essentiels sur ces changements qui soient clairs et compréhensibles auprès de publics ciblés nationaux différents tels que les décideurs, les négociateurs, la société civile et le secteur privé, y compris les messages visant à influencer sur les choix des consommateurs.

Facteurs externes :

Au titre du sous-programme sur le changement climatique, aucun résultat précis n'est escompté des négociations sur le climat menées dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Les réalisations et produits escomptés au titre du sous-programme sont conformes aux domaines prioritaires faisant actuellement l'objet de négociations. Toutefois, si un changement de priorités intervenait ou si des demandes particulières étaient adressées au PNUE pour qu'il fournisse un appui aux négociations et à tout accord qui pourrait être conclu à Cancún (Mexique) en novembre 2010 lors des débats sur le climat, le PNUE reconsidérerait les activités qu'il prévoit dans les domaines relevant de son mandat et de ses compétences. Afin de pouvoir procéder ainsi, le PNUE suit de près les négociations. En outre, il continuera à tenir périodiquement des réunions de coordination avec le secrétariat de la Convention (une réunion de haut niveau par an et des réunions de travail plus fréquentes).

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) L'adaptation, y compris l'adaptation reposant sur les écosystèmes, est intégrée à la planification du développement et à l'élaboration des politiques nationales fondées sur des évaluations scientifiques, des avis en matière de politique et de législations et des enseignements tirés de projets pilotes bénéficiant de l'appui du	a) Augmentation du nombre de pays qui intègrent l'adaptation, y compris l'approche écosystémique, à leurs plans de développement national avec l'aide du PNUE <i>Nombre de pays intégrant l'adaptation, y compris les approches écosystémiques, aux stratégies et plans de développement national adoptés ou présentés pour adoption. Déc. 2009 : 0, Déc. 2011 : 3, Déc. 2013 : 7</i>

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>PNUE et d'expériences dans le domaine de l'adaptation, notamment l'approche écosystémique, mise en exergue au niveau mondial.</p> <p>b) Les sources d'énergies propres et les technologies de remplacement à faibles émissions de carbone sont adoptées plus fréquemment, tandis que les technologies inefficaces sont éliminées; les pays mettent en regard la croissance économique, la pollution et les émissions de gaz à effet de serre en se fondant sur les évaluations techniques et économiques, la coopération, les avis, l'appui législatif et les mécanismes favorisant leur financement.</p> <p>c) L'accès des pays aux fonds destinés au changement climatique est facilité à tous les niveaux et des mécanismes de financement novateurs couronnés de succès sont évalués et promus aux niveaux régional et mondial.</p> <p>d) Réduction de la déforestation et de la dégradation des terres et engagement des pays dans la voie d'une gestion viable des forêts, de la conservation et d'une comptabilité du carbone terrestre rigoureuse en tenant compte de toutes les causes de la déforestation et en prenant en considération les avantages auxiliaires et les mécanismes de sauvegarde.</p> <p>e) Plus grand accès de groupes cibles aux évaluations et informations concernant les changements climatiques aux fins de prise de décisions et de planification à long terme.</p>	<p>b) Augmentation du nombre de pays mettant en œuvre des plans énergétiques, y compris des solutions de remplacement à faibles émissions de carbone, dans le cadre de politiques privilégiant expressément les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique avec l'aide du PNUE</p> <p><i>Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et mesures comportant expressément des éléments énergies renouvelables ou efficacité énergétique procédant de projets du PNUE. Déc. 2009 : à déterminer, Déc. 2011 : 4, Déc. 2013 : 12</i></p> <p>c) Accroissement des investissements nationaux dans les projets concernant les technologies propres et les projets visant à l'adaptation et à l'atténuation bénéficiant d'un appui du PNUE mis en œuvre à l'aide de fonds internationaux destinés aux changements climatiques</p> <p><i>Montant total des investissements résultant des projets du PNUE dans le domaine des énergies propres. Déc. 2009 : 100 millions de dollars, Déc. 2011 : 150 millions de dollars, Déc. 2013 : 250 millions de dollars</i></p> <p>d) i) Accroissement du nombre de pays mettant en œuvre des plans de gestion des forêts viables, y compris des plans REDD pour réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation, avec l'assistance du PNUE</p> <p><i>Nombre de pays dotés de plans de gestion viable des forêts, y compris de plans REDD. Déc. 2009 : 2, Déc. 2011 : 5, Déc. 2013 : 10</i></p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de terres gérées de façon à réduire les émissions liées à la déforestation grâce à la mise en œuvre de plans de gestion viable des forêts, dont des plans REDD avec l'assistance du PNUE.</p> <p><i>Nombre de plans nationaux d'investissement s'inspirant du Programme REDD mis au point par les pays ou dont la mise en œuvre a débuté ayant pour objet d'accroître le pourcentage de terres gérées de façon à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Déc. 2009 : 1, Déc. 2011 : 2, Déc. 2013 : 7</i></p> <p>e) i) Accroissement du nombre de plans de développement sectoriels aux niveaux local, national et régional, prenant en compte les évaluations portant sur le climat avec l'assistance du PNUE</p> <p><i>Nombre de plans de développement sectoriels prenant en compte les évaluations portant sur le climat. Déc. 2009 : 5, Déc. 2011 : 14, Déc. 2013 : 16</i></p> <p>ii) Accroissement du nombre de conclusions ou résultats émanant des travaux du PNUE sur les changements climatiques mentionnés dans la presse et les médias avec l'assistance du PNUE</p> <p><i>Nombre de conclusions émanant des travaux du PNUE sur les changements climatiques citées dans des médias nationaux et régionaux déterminés. Déc. 2009 : sans objet, Déc. 2011 : 1 650, Déc. 2013 : 1 850</i></p>

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : l'adaptation fondée sur les écosystèmes, y compris une approche écosystémique, est intégrée aux plans et politiques de développement au niveau national sur la base d'évaluations scientifiques, de principes directeurs et d'avis en matière de législations tandis que les enseignements tirés des projets pilotes exécutés avec l'appui du PNUE et les expériences en matière d'adaptation, y compris une approche écosystémique, sont diffusés au niveau mondial.

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels ²⁵	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM ²⁶
1. Adaptation centrée sur les écosystèmes, évaluation de la vulnérabilité et mesures connexes de développement des capacités mises en place et diffusion des meilleures pratiques par l'entremise de réseaux et partenariats intéressés. (Cible : quatre pays)	DEWA	CCNUCC (L'évaluation de la vulnérabilité et des impacts conforme aux communications nationales, renforcement des capacités), CDB, CNUCD	PNUD, START	Étude visant à déterminer s'il est possible de favoriser le développement de réseaux d'observation dans le Sud-Est de l'Europe pour mieux comprendre les besoins en matière d'adaptation
2. Un appui est fourni aux pays qui s'emploient à préserver et restaurer le fonctionnement d'écosystèmes cibles en vue d'offrir des services en matière d'adaptation en entreprenant des projets pilotes d'adaptation reposant sur les écosystèmes puis en les développant au sein du système des Nations Unies et dans le cadre d'autres partenariats, et s'efforcent de renforcer leurs moyens pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation, y compris en recourant à des approches écosystémiques. (Cible : quatre pays)	DEPI	CCNUCC, CDB, CNUCD	PNUD, Institut pour l'environnement de Stockholm, UICN	Promouvoir les approches écosystémiques dans les programmes nationaux d'adaptation des mesures de suivi des projets
3. Un appui est fourni aux pays pour qu'ils intègrent les mesures d'adaptation, notamment celles fondées sur des approches écosystémiques, aux politiques et plans de développement national et en matière de changement climatique, et des directives et des outils sont conçus pour intégrer les mesures d'adaptation reposant sur les écosystèmes aux travaux des partenaires du système des Nations Unies (Cible : quatre pays)	DEPI	CCNUCC	PNUD, Institut pour l'environnement de Stockholm, UICN	
4. Meilleure compréhension des impacts économiques des changements climatiques et de l'utilité économique des services écosystémiques pour l'adaptation et partage de cet acquis avec les partenaires du système des Nations Unies afin qu'il soit pris en compte par leurs programmes. (Cible : quatre pays)	DEPI	CCNUCC	Institut pour l'environnement de Stockholm, Banque mondiale	
5. Appui aux pays qui s'efforcent d'obtenir des financements aux fins d'adaptation et de se doter de moyens leur permettant d'accéder directement à ce type de financement (Cible : cinq pays)	DEPI	CCNUCC – Fonds d'adaptation et autres mécanismes de financement de l'adaptation	PNUD, Banque mondiale	

25 Les partenaires régionaux et nationaux seront identifiés lorsque les pays auront présenté leurs demandes d'appui.

26 Dans le présent tableau, seuls sont indiqués les nouveaux domaines d'activité possibles du FEM en collaboration avec le PNUE en qualité d'organisme d'exécution.

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : des solutions de remplacement à faibles émissions de carbone et des formes d'énergies non polluantes sont de plus en plus fréquemment adoptées, les technologies inefficaces sont progressivement éliminées et les pays mettent de plus en plus en regard la croissance économique et les émissions de gaz à effet de serre et la pollution en se fondant sur des évaluations techniques et économiques, la coopération, des orientations politiques, un appui législatif et des mécanismes de financement ayant un effet de stimulation

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Des évaluations économiques et techniques (macroéconomie, technologie et ressources) des options en matière d'atténuation des impacts des changements climatiques comportant des considérations macroéconomiques et environnementales de grande portée sont établies et utilisées par les pays ainsi que par les principaux groupes lorsqu'ils élaborent des plans d'atténuation nationaux de grande portée. (Cible : huit pays)	DTIE	CCNUCC	Agence internationale de l'énergie, Centre Risoe du PNUE pour l'énergie, le climat et le développement durable	Élaboration et expérimentation de directives en matière de mesure, d'établissement de rapports et de vérification, et mesures d'atténuation appropriées au niveau national Évaluations des besoins en matière de technologies Étude et mise en œuvre de garanties environnementales lors de la promotion des bioénergies
2. Des plans portant sur des technologies déterminées sont mis au point grâce à la collaboration des secteurs public et privé et utilisés pour promouvoir la commercialisation et le transfert des technologies faisant appel à des énergies moins polluantes et accélérer l'élimination des technologies obsolètes selon des modalités permettant de suivre et de vérifier cette élimination et d'établir des rapports à ce sujet. (Cible : huit pays)	DTIE	CCNUCC	PNUD, ONUDI, Centre Risoe du PNUE pour l'énergie, le climat et le développement durable	Favoriser des approches mieux intégrées en matière d'efficacité énergétique des bâtiments, du stade de leur conception à ceux de leur construction et de leur entretien, ainsi qu'en matière de technologies utilisées pour que les bâtiments économisent l'énergie Expérimentation et démonstration des technologies et vérification des possibilités de la planète en matière de canalisation de l'énergie des courants océaniques Expérimentation de la viabilité environnementale d'une gamme de technologies reposant sur les bioénergies en Afrique et en Asie

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : des solutions de remplacement à faibles émissions de carbone et des formes d'énergies non polluantes sont de plus en plus fréquemment adoptées, les technologies inefficaces sont progressivement éliminées et les pays mettent de plus en plus en regard la croissance économique et les émissions de gaz à effet de serre et la pollution en se fondant sur des évaluations techniques et économiques, la coopération, des orientations politiques, un appui législatif et des mécanismes de financement ayant un effet de stimulation

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUF/FEM
				Favoriser l'expérimentation de nouvelles technologies dans le secteur du bâtiment Favoriser les projets de villes écologiques axés sur les avantages accessoires de l'urbanisme, de la planification des transports et de l'efficacité énergétique
3. Mise en place de réseaux dans le domaine des connaissances et de partenariats au sein du système des Nations Unies pour informer et appuyer les principales parties prenantes entreprenant de réformer les politiques, les incitations économiques et la mise en œuvre des programmes concernant les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et utilisation de ces réseaux et partenariats pour favoriser la reprise des méthodes couronnées de succès. (Cible : trois réseaux régionaux)	DTIE	CCNUCC	PNUD et Agence internationale de l'énergie	Fourniture d'enseignements sur les technologies (de diffusion et de transmission) sur les institutions, (organisation du marché de l'électricité) et sur les politiques (tarifs, procédures et contraintes pesant sur les petits producteurs indépendants d'électricité accédant au marché de l'électricité) au groupement de fournisseurs d'électricité d'Afrique de l'Est; Transfert de technologies et développement des moyens en matière de fabrication et de vente dans les pays en développement pour réduire les coûts des centrales solaires

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : l'accès des pays au financement des moyens de lutte contre les changements climatiques est facilité à tous les niveaux et les mécanismes de financement novateurs couronnés de succès sont évalués et leur utilisation favorisée aux niveaux régional et mondial				
Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Les obstacles au financement sont levés et l'accès aux fonds est amélioré aux fins d'acquisition de technologies reposant sur les énergies renouvelables et des technologies énergétiquement efficaces au moyen de partenariats des secteurs public et privé qui définissent les coûts, les risques et les possibilités en matière de technologies exploitant les énergies propres et émettant peu de carbone. (Cible : huit pays, mobilisation de 10 millions de dollars)	DTIE	CCNUCC	École de commerce et de gestion de Frankfurt, ONUDI, PNUD, Banque mondiale	Évaluer les politiques et modèles commerciaux visant à favoriser les systèmes de production d'hydroélectricité de moins de 5 kW en Afrique de l'Est
2. Le recours au Mécanisme pour un développement propre et à d'autres approches novatrices en matière de financement des mesures d'atténuation est favorisée au moyen d'analyses et de la conception et de l'application d'outils et de méthodes appropriés, y compris dans les domaines de la viabilité environnementale, de l'évaluation, de l'établissement de rapports et de la compatibilité des vérifications. (Cible : huit pays; mobilisation de 30 millions de dollars)	DTIE	CCNUCC	École de commerce et de gestion de Frankfurt, Centre Risoe du PNUE sur l'énergie, le climat et le développement durable, CCNUCC, Programme ONU-REDD	
3. Renforcement des moyens institutionnels d'évaluation et d'allocation des fonds publics et de mobilisation de fonds privés destinés au secteur des énergies propres et mise au point et application par les financiers, les prêteurs et les investisseurs de nouveaux instruments financiers destinés au secteur du climat (Cible : huit pays; mobilisation de 60 millions de dollars)	DTIE	CCNUCC	École de commerce et de gestion de Frankfurt, Centre Risoe du PNUE sur l'énergie, le climat et le développement durable, Groupe des énergies propres	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée d) : réduction de la déforestation et de la dégradation des terres dans les pays qui s'acheminent vers un modèle de gestion viable des forêts et leur conservation, et comptabilité de la totalité du carbone terrestre fondée sur la prise en compte de toutes les causes de déboisement ainsi que de tous les co-avantages et les garanties

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Un appui est fourni aux pays qui s'efforcent de développer leurs moyens pour mettre en œuvre le Programme REDD et transformer la gestion de leurs forêts et les secteurs connexes de façon à parvenir à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la conservation des forêts et à une plus grande viabilité de leur exploitation ainsi qu'à l'extension du domaine forestier grâce à l'évaluation des causes de la déforestation, à l'analyse et à l'application des directives intéressant les avantages multiples, et leur suivi, à l'arbitrage entre les choix concernant les forêts et l'utilisation des terres, et mesures favorisant la participation des parties prenantes. (Cible : cinq pays)	DEPI	Les enseignements tirés des travaux du PNUE seront exploités dans le cadre de la CCNUCC (agriculture, foresterie, utilisation des terres et Programme REDD) et de la CDB (conservation de la biodiversité, rémunération des services écosystémiques, engagement des parties prenantes)	Programme ONU-REDD, PNUD, FAO, GCRAI, FNUF	
2. Les pays sont épaulés pour développer leurs moyens de mobilisation des investissements nécessaires pour apporter des changements durables à l'exploitation des forêts et négocier et parvenir à des accords en matière d'investissements qui mettent à profit les possibilités offertes par le Programme REDD (carbone forestier), et utiliser et mettre davantage à profit les forêts. (Cible : deux pays)	DEPI	Voir ci-dessus	PNUD, FAO, GCRAI	
3. Des outils sont mis au point pour permettre une prise en compte intégrale des mesures d'atténuation (ou de la comptabilisation du carbone terrestre provenant par exemple de l'agriculture, d'autres utilisations des terres et des zones côtières) puis testés afin que trois autres organismes internationaux partenaires y recourent davantage. (Cible : trois organismes (PNUD, FAO, GCRAI))	DEPI	Voir ci-dessus	PNUD, FAO, GCRAI	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée e) : les groupes cibles ont davantage accès aux évaluations et informations pertinentes sur les changements climatiques aux fins de prise de décisions et de planification à long terme

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Des évaluations scientifiques (portant sur les secteurs et les scénarios) sont entreprises et publiées en vue d'être utilisées pour appuyer la planification des politiques et la prise de décisions concernant les changements climatiques. (Cible : trois évaluations)	DEWA	CCNUCC	GIEC, OMM, UNESCO	
2. Des informations scientifiques utiles sont fournies aux négociateurs et décideurs s'intéressant au climat ainsi qu'à d'autres parties prenantes affectées. (Cible : trois groupes de négociateurs)	DELC	CCNUCC	CCNUCC	
3. Les résultats des travaux du PNUE sur les changements climatiques visant à aider les pays à s'adapter, à adopter des technologies propres et à bien gérer les forêts ainsi que d'autres grandes questions concernant les changements climatiques sont communiqués aux principaux groupes cibles, y compris les grands groupes, donnent lieu à des débats et sont repris dans les politiques des pays et leur mise en œuvre. (Cible : tous les pays bénéficiant d'une aide du PNUE au titre de ce sous-programme)	DCPI	CCNUCC	Département de l'information, UNESCO	
4. Les moyens de recherche et d'évaluation des pays en développement sont renforcés en vue de favoriser, d'accélérer, de consolider, d'harmoniser et de mobiliser les recherches sur la vulnérabilité face aux changements climatiques et à leurs impacts et ainsi qu'aux fins d'adaptation à ces changements afin de faciliter la prise de décisions, la planification et la gestion des ressources. (Cible : huit pays)	DEWA	CCNUCC	UNESCO, OMM, CIUS	

Ressources nécessaires

Tableau 12

Projections des ressources par catégorie : changements climatiques

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Fonds pour l'environnement						
Poste	17 571	238	17 809	70	(9)	61
Autres objets de dépenses	8 171	1 811	9 982	-	-	-
Total partiel, A	25 741	2 049	27 790	70	(9)	61
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées						
Poste	2 796	155	2 951	-	-	-
Autres objets de dépenses	45 123	2 764	47 887	-	-	-
Total partiel, B	47 919	2 919	50 838	0	0	0
C. Budget ordinaire						
Poste	1 036	-	1 036	3	-	3
Autres objets de dépenses	47	-	47	-	-	-
Total partiel, C	1 082	-	1 082	3	0	3
Total	74 743	4 968	79 710	73	(9)	64

a Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

b Non compris les frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations pour les frais de gestion du programme.

c Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

Tableau 13

Projections des ressources par unité administrative : changements climatiques

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Division de l'alerte rapide et de l'évaluation						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	2 705	453	3 158	13	(1)	12
Autres objets de dépenses	1 081	(1)	1 080	-	-	-
ii) Autres fonds	4 702	1 232	5 934	1	-	1
Total partiel, A	8 487	1 684	10 171	14	-1	13
B. Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	1 312	(174)	1 139	6	(1)	5
Autres objets de dépenses	542	(178)	364	-	-	-
ii) Autres fonds		1 061	1 061	-	-	-
Total partiel, B	1 854	710	2 564	6	-1	5
C. Division de la mise en œuvre des politiques environnementales						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	1 767	(209)	1 559	8	(3)	5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
Autres objets de dépenses	774	(18)	756		-	
ii) Autres fonds	5 503	1 765	7 268	1	-	1
Total partiel, C	8 044	1 538	9 583	9	-3	6
D. Division Technologie, Industrie et Économie						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	5 416	227	5 643	19	(3)	16
Autres objets de dépenses	2 663	285	2 948		-	
ii) Autres fonds	36 200	(2 602)	33 598	-	-	-
Total partiel, D	44 279	(2 090)	42 189	19	-3	16
E. Division de la coopération régionale						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	4 356	1 231	5 588	17	4	21
Autres objets de dépenses	2 386	1 810	4 196		-	
ii) Autres fonds	2 250	1 463	3 713	-	-	-
Total partiel, E	8 992	4 504	13 496	17	4	21
F. Division de la communication et de l'information						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	2 014	(1 291)	723	7	(5)	2
Autres objets de dépenses	725	(88)	638		-	
ii) Autres fonds	347	-	347	1	-	1
Total partiel, F	3 086	(1 379)	1 707	8	-5	3
Total (A+B+C+D+E+F)	74 743	4 968	79 710	73	-9	64
i) Total, Fonds pour l'environnement	25 741	2 049	27 790	70	(9)	61
ii) Total, autres fonds	49 001	2 919	51 920	3	-	3
Total	74 742	4 968	79 710	73	(9)	64

a Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent document.

b Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

c Non compris les frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations pour les frais de gestion du programme.

d Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCAR.

67. Il ressort du tableau 12 que le montant total des ressources nécessaires pour le sous-programme « Changements climatiques » s'établit à 79 710 000 dollars, dont 27 790 000 dollars au titre du Fonds pour l'environnement et 50 838 000 dollars au titre des fonds d'affectation spéciale et des fonds affectés à des fins déterminées. L'allocation de crédits du budget ordinaire à ce sous-programme d'un montant estimé à 1 082 000 dollars sur la base d'une croissance zéro est indiquée dans le présent budget à titre d'information seulement et n'a pas été actualisée.

68. Sur les 27 790 000 dollars indiqués au tableau 12 en provenance du Fonds pour l'environnement, 17 809 000 dollars sont prévus pour financer 61 postes et 9 982 000 dollars pour couvrir les autres objets de dépenses – services contractuels, frais de voyage du personnel et frais généraux de fonctionnement. L'augmentation nette d'un montant de 2 049 000 dollars par rapport à l'exercice 2010-2011 résulte :

a) De la nécessité de prévoir un montant de 1 567 000 dollars pour des hausses de coûts liées à l'inflation;

b) D'une augmentation nette de 481 000 dollars attribuable à l'utilisation de la totalité des coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2012-2013 et aux révisions et ajustements apportés dans l'affectation des coûts à des sous-programmes particuliers au sein des divisions et des bureaux régionaux plutôt qu'à des changements dans les priorités et les résultats attendus des programmes;

c) Du redéploiement d'un montant de 1 313 386 dollars de la rubrique « Postes » à la rubrique « Autres objets de dépenses ».

69. L'augmentation nette de 2 918 618 dollars prévue pour les ressources nécessaires au titre des fonds d'affectation spéciale et des fonds affectés à des fins déterminées est due principalement à des hausses de coûts liées à l'inflation.

Sous-programme 2 Catastrophes et conflits

Objectif :

Réduire le plus possible les menaces pesant sur le bien-être des personnes ayant pour origine les causes et conséquences écologiques des catastrophes qui se sont produites ou potentielles d'origine naturelle ou dues à l'homme.

Stratégie :

C'est à la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales qu'il appartient de mener à bien les sous-programmes concernant les catastrophes et les conflits. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera les fonctions de coordination et veillera à ce que l'exécution se fasse en étroite collaboration avec les autres Divisions du PNUE. La stratégie, qui sera également mise en œuvre avec les institutions spécialisées, les fonds et programmes du système des Nations Unies, les départements du Secrétariat, les mécanismes interinstitutions de planification et d'autres partenaires régionaux compétents, dont, entre autres, le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, le PNUD, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Groupe des Nations Unies pour le développement, la Commission de consolidation de la paix, la Banque mondiale et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, sera la suivante :

a) Dans le cadre des mandats en vigueur du PNUE, aider les pays ou communautés vulnérables ou touchés par les crises en fournissant des services d'experts dans le domaine de l'environnement, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables (tels que les femmes et les enfants) et aux écosystèmes extrêmement fragiles tels que les terres arides et les sols contaminés par les radiations, et des services permettant de réduire la vulnérabilité et les risques ainsi qu'en intervenant en cas de situations d'urgence et aux fins d'opérations de redressement aux niveaux sous-régional, national, sous-national, y compris en procédant comme suit :

- i) Donner des orientations pratiques et fournir une aide aux fins d'élaboration et de mise en œuvre de cadres législatifs et institutionnels ayant pour objet d'améliorer la gestion de l'environnement aux niveaux national et sous-régional, et contribuer ainsi à la réduction des risques;
- ii) Traiter la question des graves risques écologiques présentés par les catastrophes ou les opérations d'intervention après conflits, lancer des mises en garde anticipées pour réduire le plus possible les incidences néfastes sur l'existence des personnes et l'environnement et intégrer les considérations environnementales aux programmes de redressement afin de réduire le plus possible les impacts négatifs sur un environnement dégradé;

b) Sur demande des États Membres, adresser des mises en garde anticipées sur les risques pour l'environnement, fournir des données sur l'environnement et des services d'experts aux fins de gestion viable des ressources naturelles transfrontières et partagées, dans le cadre des initiatives pertinentes du système des Nations Unies;

c) Contribuer à l'élaboration de politiques mondiales en intégrant les enseignements tirés de l'écologie ainsi que les meilleures pratiques aux mécanismes d'élaboration des politiques et plans pertinents concernant les conflits et les catastrophes au niveau mondial.

Facteurs externes :

On attend du sous-programme qu'il atteigne son objectif et produise les réalisations escomptées en supposant que les gouvernements manifesteront la volonté politique et la diligence nécessaires pour traiter la question de la vulnérabilité face aux conflits et aux catastrophes occasionnés par des facteurs environnementaux; que les organismes des Nations Unies et les équipes de pays reconnaissent l'importance de la dimension environnementale des crises et qu'ils appuient le PNUE en collaborant avec les mécanismes interinstitutions de redressement et de développement; que les financements soient d'un montant suffisant pour que les activités prioritaires recensées dans le domaine de l'environnement puissent être menées à bien et que le PNUE puisse être durablement présent sur le terrain.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Les moyens des États Membres sont renforcés dans le domaine de la gestion de l'environnement afin d'aider à la réduction des risques présentés par les catastrophes naturelles et d'origine humaine	<p>a) Accroissement des investissements dans des initiatives faisant appel à la capacité nationale de gestion de l'environnement aux fins de réduction des risques avec l'assistance du PNUE</p> <p><i>Accroissement, en pourcentage, des financements accordés aux pays bénéficiant d'une aide pour qu'ils soient à même de réduire les risques. Déc. 2009 : s/o (le chiffre correspondant à décembre 2009 est retenu comme chiffre de référence; de ce fait, le pourcentage pour le mois de décembre 2009 est égal à 0). Déc. 2011 : 11 % d'augmentation par rapport à décembre 2009. Déc. 2013 : 50 % d'augmentation par rapport aux chiffres de décembre 2009</i></p> <p><i>Le montant de 2,5 millions de dollars correspondant au mois de décembre 2009 est utilisé comme montant de référence.</i></p>
b) Évaluations rapides et fiables de l'environnement à l'issue des conflits et des catastrophes sur demande	<p>b) Augmentation en pourcentage des évaluations interinstitutions des besoins après une crise et des plans nationaux de relèvement qui recensent, hiérarchisent et évaluent les besoins dans le domaine de l'environnement avec l'aide du PNUE</p> <p><i>Pourcentage des évaluations réalisées par le PNUE par rapport aux évaluations des besoins et aux plans de redressement internationaux fixant des priorités en matière d'environnement. Déc. 2009 : 55 %, Déc. 2011 : 75 %, 2013 : 90 %</i></p>
c) Amélioration de la gestion de l'environnement et exploitation viable des ressources naturelles grâce aux évaluations consécutives aux crises et aux mécanismes de redressement	<p>c) Augmentation, en pourcentage, des financements de longue durée des opérations de secours et de redressement à l'issue des crises axées sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et du nombre de projets connexes concernant les moyens d'existence avec l'assistance du PNUE</p> <p><i>Augmentation en pourcentage de la totalité des financements à long terme destinés aux opérations de secours et de redressement relevant de projets concernant l'environnement et les moyens d'existence. Déc. 2009 : s/o (le chiffre correspondant à décembre 2009 est retenu comme chiffre de référence : de ce fait, le pourcentage pour le mois de décembre 2009 est égal à 0). Déc. 2009 : 68 % d'augmentation, Déc. 2013 : 100 % d'augmentation par rapport aux chiffres de décembre 2009</i></p> <p><i>Le montant de 15 millions de dollars correspondant au mois de décembre a été utilisé comme montant de référence.</i></p>

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : les États Membres sont mieux à même de gérer l'environnement et de contribuer ainsi à l'atténuation des risques que font peser les catastrophes naturelles et d'origine humaine

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Des évaluations des risques et des projets pilotes sont mis en œuvre dans des pays (et régions) exposés aux risques naturels et aux conflits ayant pour origine des facteurs environnementaux de façon à favoriser les mesures concrètes de nature à réduire les risques prises par les États Membres et les organismes des Nations Unies. (Cible : 15 évaluations)	DEPI	CCNUCC, CNUCD, CDB	Commission de consolidation de la paix, PNUD, Commission européenne, Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions, CEE-ONU, OSCE, Centre régional pour l'environnement, Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophes, Organisation internationale pour les migrations (OIM), UNESCO	<i>Dégradation des terres :</i> évaluations et projets pilotes concernant les risques de conflits/de catastrophes dans les pays et régions touchés par la désertification, la déforestation et d'autres formes de dégradation des terres
2. Fourniture d'un appui aux organismes des Nations Unies pertinents, aux États Membres, et aux institutions sous-régionales aux fins d'élaboration de politiques, y compris des outils et une formation aux meilleures pratiques pour réduire les risques de conflits et les risques naturels au moyen de l'amélioration de la gestion de l'environnement. (Cible : 24 institutions ou pays)	DEPI	CCNUCC, CNUCD, CDB	PNUD, ONU-Habitat, Commission de consolidation de la paix, Département des affaires politiques, Département des affaires économiques et sociales, Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions, Commission européenne, UNITAR, OSCE, Centre régional pour l'environnement, CEE-ONU, Stratégie	<i>Dégradation des terres :</i> Appui aux fins de politiques et plans de gestion viable des terres, aux pays exposés à des conflits ayant pour origine la terre et aux catastrophes occasionnées par la désertification, la déforestation et d'autres formes de dégradation des terres

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : les États Membres sont mieux à même de gérer l'environnement et de contribuer ainsi à l'atténuation des risques que font peser les catastrophes naturelles et d'origine humaine

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
			internationale de prévention des catastrophes, Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophes, Organisation internationale pour les migrations, Earth Institute (Université Columbia), Institut du droit de l'environnement	
3. Amélioration des préparatifs au niveau national pour faire face aux risques graves et secondaires que des conflits et catastrophes font peser sur l'environnement, et les réduire, grâce aux informations sur les risques et au développement des moyens. (Cible : six pays)	DEPI	Convention de Bâle, CDB	Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Centre de suivi et d'information de la Commission européenne, UNITAR, PNUD, Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, UNICEF, Croix-verte internationale	
4. Renforcement des préparatifs aux niveaux national et local pour pouvoir faire face aux risques que les accidents industriels font peser sur l'environnement et pour en atténuer les conséquences, grâce au développement des moyens et des cadres institutionnels et juridiques. (Cible : six pays)	DTIE	Convention de Bâle	AIEA, Stratégie internationale de prévention des catastrophes, OIM, OCHA, OCDE, Organisation panaméricaine de la	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : les États Membres sont mieux à même de gérer l'environnement et de contribuer ainsi à l'atténuation des risques que font peser les catastrophes naturelles et d'origine humaine

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
			santé-OMS, ONUDI	
5. Plus grande sensibilisation à la dimension environnementale des catastrophes et conflits grâce aux initiatives multimédias de communication visant des parties prenantes intéressées dans les pays bénéficiant d'un appui et les organismes partenaires, les gouvernements et le public au niveau international. (Cible : six initiatives)	DCPI		Département de l'information de l'ONU, PNUD, Stratégie internationale de prévention des catastrophes, UNESCO	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : évaluations rapides et fiables de l'environnement à l'issue des conflits et des catastrophes sur demande				
Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités et les accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Les connaissances et moyens spécialisés sur l'environnement sont coordonnés et mobilisés pour identifier et atténuer les graves risques que l'environnement fait peser sur la santé humaine en cas de situations d'urgence ainsi que les risques connexes et les mesures d'atténuation prises par les pays touchés et les partenaires de l'Organisation des Nations Unies sont favorisées. (Cible : 12 interventions)	DEPI	Convention de Bâle	OCHA, Équipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophes, Centre de suivi et d'information de la Commission européenne, PNUD	
2. Évaluations scientifiques sur le terrain pour déterminer les risques que l'environnement fait peser sur la santé des personnes, leurs moyens d'existence et leur sécurité et l'adoption de mesures d'atténuation par les pays touchés par les conflits et les catastrophes et les partenaires du système des Nations Unies est favorisée. (Cible : quatre pays)	DEPI	CNUCD, CCNUCC, Convention de Bâle, CDB	Équipes de pays des Nations Unies, Commission européenne, Banque mondiale et PNUD avec l'appui technique de la FAO, de l'OIM, de l'UNESCO, de l'OMS, de l'UNICEF, du HCR, de l'UICN, du WWF etc., selon que de besoin	
3. Les besoins et les priorités en matière d'environnement sont intégrés aux plans nationaux de redressement et aux stratégies du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix et de redressement mis en œuvre dans les pays touchés par des conflits et des catastrophes. (Cible : quatre pays)	DEPI		Équipes de pays des Nations Unies, Commission européenne, Banque mondiale, PNUD, Commission de consolidation de la paix	
4. Des considérations environnementales sont intégrées aux politiques, opérations et appels afin que les opérations humanitaires ne puissent pas nuire. (Cible : quatre politiques, opérations ou appels en matière de secours humanitaires)	DEPI	CNUCD, CCNUCC, CDB	Partenaires du Comité permanent interorganisations dont OCHA, le PNUD, le FNUAP, ONU-Habitat, le HCR, l'UNICEF, le PAM, l'OMS	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : amélioration de la gestion de l'environnement et viabilité de l'exploitation des ressources naturelles grâce aux évaluations interinstitutions consécutives aux crises et aux activités de relèvement				
Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Un appui politique et institutionnel dans le domaine de l'environnement est assuré aux pays à la suite de crises au titre des activités de consolidation de la paix et de redressement de l'Organisation des Nations Unies. (Cible : cinq pays)	DEPI	Pratiquement tous les accords multilatéraux sur l'environnement, en fonction du type d'appui institutionnel et juridique fourni par le PNUE aux pays dans lesquels il intervient	Équipes de pays et missions des Nations Unies, Commission de consolidation de la paix, PNUD et Bureau des services d'appui aux projets avec la collaboration technique de la FAO, de l'OIM, du HCR, de l'UNICEF, de l'OMS, de l'UNESCO, de la Banque mondiale, des banques régionales de développement, d'ONU-Habitat, ainsi que d'autres en fonction des besoins	<i>Dégradation des terres :</i> Projets communautaires de gestion des ressources naturelles, appui aux plans et politiques de gestion viables des terres à l'issue de crises dans les pays touchés par la désertification, la déforestation et d'autres formes de dégradation des terres, au titre des programmes de remise en état de l'environnement du PNUE <i>Appauvrissement de la couche d'ozone/changement climatique/biodiversité :</i> Appui pratique, juridique et institutionnel aux pays à l'issue de crises au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement autorisant des activités dans le cadre de programmes de remise en état de l'environnement du PNUE
2. Les projets de dépollution de l'environnement sont favorisés avec la collaboration de partenaires du système des Nations Unies sur les sites contaminés par des substances et déchets dangereux à la suite de conflits ou de catastrophes. (Cible : trois projets)	DEPI	Convention de Bâle	PNUD, OMS, Banque mondiale, OSCE, CEE-ONU, Convention de Bâle	
3. Les projets de remise en état et de gestion des écosystèmes sont favorisés avec la collaboration des partenaires du système des Nations Unies sur les sites endommagés par les conflits ou des catastrophes. (Cible : deux projets)	DEPI	CNUCD, CCNUCC, CDB	FAO, PNUD, Banque mondiale, OSCE, CEE-ONU, UNESCO, UICN, WWF, Wetlands International, ICRAF, Société pour la conservation de la faune	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : amélioration de la gestion de l'environnement et viabilité de l'exploitation des ressources naturelles grâce aux évaluations interinstitutions consécutives aux crises et aux activités de relèvement

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
			et de la flore sauvages	
4. Un appui est fourni à l'issue de crises aux autorités nationales et locales et aux partenaires du système des Nations Unies qui s'efforcent d'appliquer des directives sur la viabilité des bâtiments et des constructions en guise de contribution à l'amélioration de ce secteur. (Cible : deux projets)	DTIE	CCNUCC	PNUD, ONU-Habitat, Local Governments for Sustainability (Administrations locales pour la viabilité)	

Ressources nécessaires

Tableau 14
Projections des ressources par catégorie : catastrophes et conflits

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Fonds pour l'environnement						
Poste	6 039	274	6 314	28	(5)	23
Autres objets de dépenses	3 076	14	3 090			
Total partiel, A	9 116	288	9 403	28	-5	23
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées						
Poste	1 336	(178)	1 158	-	-	-
Autres objets de dépenses	35 645	2 431	38 076			
Total partiel, B	36 981	2 252	39 233	0	0	0
C. Dépenses d'appui au programme						
Poste	1 272	122	1 394	4	-	4
Autres objets de dépenses	-	-	-			
Total partiel, C	1 272	122	1 394	4	0	4
D. Budget ordinaire						
Poste	426	-	426	2	-	2
Autres objets de dépenses	111	-	111			
Total partiel, D	537	-	537	2	0	2
Total (A+B+C+D)	47 906	2 663	50 569	34	(5)	29

a Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUÉ.

b Non compris les frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations pour les frais de gestion du programme.

c Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

Tableau 15
Projections des ressources par unité administrative : catastrophes et conflits

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Division de l'alerte rapide et de l'évaluation						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	1 319	1 436	2 756	8	2	10
Autres objets de dépenses	505	438	942		-	
ii) Autres fonds	2 813	(2 813)	-		-	-
Total partiel, A	4 636	(938)	3 698	8	2	10
B. Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	-	-	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	99	(99)	-		-	
ii) Autres fonds		-	-		-	-

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
Total partiel, B	99	(99)	-	0		0
C. Division de la mise en œuvre des politiques environnementales						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	2 232	(259)	1 973	8	(3)	5
Autres objets de dépenses	633	324	957	-	-	-
ii) Autres fonds	30 213	1 427	31 640	5	-	5
Total partiel, C	33 078	1 492	34 570	13	(3)	10
D. Division Technologie, Industrie et Économie						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	1 228	(1 228)	-	4	(4)	-
Autres objets de dépenses	769	(769)	-	-	-	-
ii) Autres fonds	844	6 663	7 507	-	-	-
Total partiel, D	2 841	4 666	7 507	4	-4	0
E. Division de la coopération régionale						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	779	806	1 585	5	3	8
Autres objets de dépenses	853	338	1 190	-	-	-
ii) Autres fonds	4 813	(2 903)	1 910	-	-	-
Total partiel, E	6 444	(1 759)	4 685	5	3	8
F. Division de la communication et de l'information						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	481	(481)	-	3	(3)	-
Autres objets de dépenses	218	(218)	-	-	-	-
ii) Autres fonds	109	0	109	1	-	1
Total partiel, F	699	(699)	-	4	-3	1
Total (A+B+C+D+E+F)	47 797	2 663	50 460	34	-5	29
i) Total, Fonds pour l'environnement	9 116	288	9 403	28	(5)	23
ii) Total, autres fonds	38 790	2 375	41 166	6	-	6
Total	47 906	2 663	50 569	34	(5)	29

a Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent document.

b Les postes financés par les fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre de ces postes sont temporaires. Leurs classes sont fréquemment soumises à des changements et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

c Non compris les frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations pour les frais de gestion du programme.

d Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

70. Il ressort du tableau 14 que le montant total des ressources nécessaires pour le sous-programme « Catastrophes et conflits » s'établit à 50 569 000 dollars, dont 9 403 000 dollars au titre du Fonds pour l'environnement, 39 233 000 dollars au titre des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées et 1 394 000 dollars au titre des dépenses d'appui au programme. L'allocation de crédits du budget ordinaire à ce sous-programme d'un montant estimé à 537 000 dollars sur la base d'une croissance zéro est indiquée dans le présent budget à titre d'information seulement et n'a pas été actualisée.

71. Sur les 9 403 000 dollars indiqués au tableau 14 au titre du Fonds pour l'environnement, 6 314 000 dollars sont prévus pour financer 23 postes et 3 090 000 dollars pour couvrir les autres objets de dépenses – services contractuels, frais de voyage du personnel et frais généraux de fonctionnement. L'augmentation nette d'un montant de 288 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 résulte :

a) D'un accroissement de 581 000 dollars attribuable à l'augmentation des coûts liés à l'inflation et à l'utilisation des coûts salariaux standards du système des Nations Unies pour calculer les ressources budgétaires nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013;

b) D'une baisse de 293 000 dollars attribuable aux révisions et ajustements apportés dans l'affectation des coûts à des sous-programmes déterminés au sein des divisions et des Bureaux régionaux plutôt qu'à des changements dans les priorités et les résultats attendus des programmes.

72. À la rubrique « Dépenses d'appui au programme », le montant de 1 394 447 dollars est prévu pour le financement de quatre postes. L'accroissement net de 122 000 dollars au cours de l'exercice biennal 2010-2011 est imputable à l'utilisation des coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies et à l'accroissement des dépenses lié à l'inflation.

73. L'augmentation nette de 2 252 000 dollars prévue pour les ressources nécessaires au titre des fonds d'affectation spéciale et des fonds affectés à des fins déterminées est due principalement à des hausses de coûts liées à l'inflation.

Sous-programme 3 Gestion des écosystèmes

Objectif :

Veiller à ce que les pays recourent à l'approche écosystémique pour améliorer le bien-être des personnes

Stratégie :

C'est à la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales qu'il appartient d'appliquer le sous-programme relatif à la gestion des écosystèmes. En raison de la nature interdisciplinaire du sous-programme, la Division jouera un rôle de coordonnateur en veillant à ce que le programme de travail soit exécuté en étroite collaboration avec d'autres divisions du PNUE et des partenaires extérieurs. La stratégie s'inscrit dans le droit fil de l'approche écosystémique prévue par la Convention sur la diversité biologique qui demande que les structures et les fonctions des écosystèmes soient préservées afin d'assurer la pérennité des services écosystémiques. Elle répond aussi à une demande de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, car on admet que l'appropriation de cette approche par les pays, la méthode employée et les recommandations qui en découlent doivent être améliorées. La stratégie est menée en partenariat avec les organismes intéressés des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les milieux scientifiques et les fournisseurs de données, le secteur privé, la société civile et les autres parties prenantes, telles que le PNUD, la FAO, le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale et d'autres partenaires de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire; elle comportera les tâches suivantes :

a) Influencer sur la planification et les orientations en matière d'assistance aux niveaux régional et national afin qu'elles prennent en compte une approche intersectorielle intégrée axée sur les services écosystémiques. Le sous-programme favorisera une meilleure compréhension des relations entre les hommes et leurs impacts sur les écosystèmes, ainsi que des avantages que les personnes retirent des écosystèmes et de leurs services. Il facilitera les adaptations nécessaires des institutions, des politiques, de l'économie et de la gouvernance pour permettre une coopération intersectorielle et, s'il y a lieu, transfrontière aux fins de gestion des écosystèmes;

b) Les populations pauvres dépendent directement des biens et des services fournis par les écosystèmes pour assurer leurs moyens de subsistance. On prêtera une attention particulière aux questions d'équité (notamment, mais pas exclusivement, à l'accès aux ressources et au partage des avantages) et à la façon dont les communautés vulnérables et défavorisées pourraient être rémunérées pour le soin qu'elles prennent des écosystèmes;

c) Renforcer les moyens d'évaluation des entités régionales, sous-régionales, nationales et locales pour ralentir ou inverser la dégradation des écosystèmes, tout en les gérant de telle façon qu'ils soient plus résilients. Cela suppose que l'on prête une attention particulière au fonctionnement des écosystèmes et au rôle de la biodiversité. On accordera également la priorité à l'amélioration des mécanismes permettant de renforcer les interactions entre science et politique au titre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité. Dans le cadre du sous-programme, un

certain nombre d'outils de gestion des écosystèmes seront mis au point, adaptés et expérimentés, tels que la gestion intégrée des ressources en eau, la restauration des écosystèmes, les instruments de prise de décisions (notamment la conception de scénarios et l'analyse d'arbitrages) et les instruments de gestion évolutive. Le sous-programme fournira une méthode pour mesurer la valeur économique des services écosystémiques et en tenir compte dans la prise de décisions ainsi que dans la conception d'instruments économiques tels que les incitations et les mécanismes de financement durable. Des évaluations intégrées seront effectuées dans le cadre de l'Initiative de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et seront complétées par des évaluations économiques dans le cadre du suivi du projet sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité. La capacité des pays en matière d'évaluation de la biodiversité, qui est essentielle pour le fonctionnement des écosystèmes, sera renforcée. La mobilisation en vue d'une action à grande échelle pour préserver la résilience des écosystèmes et leur fonctionnement sera une priorité. On prêter une attention particulière à la restauration des écosystèmes terrestres dans un état de détérioration avancée et à la mise en place de couloirs écologiques de nature à renforcer la capacité des écosystèmes et de la biodiversité à s'adapter aux changements climatiques;

d) Cette action sera fondée sur les programmes existants du PNUE qui ont fait leur preuve en la matière, notamment le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et le Programme de gestion intégrée des ressources en eau douce. L'exécution sera également facilitée par la coopération avec d'autres initiatives, en appuyant notamment la Convention sur la diversité biologique, le processus d'élaboration des rapports sur *L'Avenir de l'environnement mondial*, l'Initiative Pauvreté et Environnement (qui figure par ailleurs dans d'autres sous-programmes), le projet sur l'économie des écosystèmes et la biodiversité et la stratégie de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire.

Facteurs externes :

On attend du sous-programme qu'il donne les résultats escomptés sur la base de l'hypothèse selon laquelle le traitement de la dégradation des écosystèmes demeurera une question prioritaire pour les États membres engagés dans ce sous-programme et que les partenariats entre les organismes des Nations Unies et les pays soient développés plus avant.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Les pays et les régions sont mieux à même d'intégrer à leurs mécanismes de planification du développement une approche concernant la gestion des écosystèmes	a) i) Augmentation du nombre de mécanismes de planification du développement national et régional qui considèrent que les services écosystémiques sont des éléments du développement durable, avec l'assistance du PNUE <i>Augmentation du nombre de documents sur la planification du développement national et régional faisant état d'un rapport entre la santé des écosystèmes, les services écosystémiques et le développement durable. Déc. 2009 : 3, Déc. 2011 : 10, Déc. 2013 : 15</i>
b) Les pays et les régions sont en mesure d'utiliser les moyens de gestion des écosystèmes	b) i) Un plus grand nombre de pays s'attaquent à la dégradation des écosystèmes en utilisant les outils de gestion des écosystèmes préconisés par le PNUE avec son assistance <i>Nombre de pays et de régions utilisant les outils de gestion des écosystèmes préconisés par le PNUE pour s'attaquer à la dégradation des écosystèmes. Déc. 2009 : 4, Déc. 2011 : 10, Déc. 2013 : 20</i> b) ii) Augmentation du nombre d'écosystèmes terrestres, marins, côtiers et aquatiques gérés de façon à préserver ou restaurer les services écosystémiques avec l'assistance du PNUE <i>Nombre d'écosystèmes au titre desquels des activités ont été menées à bien ou sont en cours pour préserver ou restaurer leur fonctionnement avec l'assistance du PNUE. Déc. 2009 : 3, Déc. 2011 : 8, Déc. 2013 : 18</i>
c) Renforcement de la capacité des pays et régions à adapter leurs programmes environnementaux pour s'attaquer à la dégradation de services écosystémiques prioritaires déterminés	c) ii) Augmentation du nombre d'instruments de planification nationale et régionale comportant des engagements et des objectifs aux fins d'intégration de la gestion des écosystèmes aux niveaux national, régional et sectoriel, avec l'assistance du PNUE <i>Nombre d'instruments de planification visant à préserver la</i>

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

biodiversité et des services écosystémiques déterminés comportant des objectifs précis concernant le bien-être des humains. Déc. 2009 : 0, Déc. 2011 : 6, Déc. 2013 : 16

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : renforcement de la capacité des pays et des régions d'intégrer la gestion des écosystèmes dans les mécanismes de développement et de planification

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. L'importance de la biodiversité et des services écosystémiques pour le développement durable sont mieux perçus et compris aux niveaux mondial, régional et national. (Cible : organismes des Nations Unies et ensemble des pays bénéficiant d'un appui du PNUE au titre de ce sous-programme)	DCPI	CDB (domaine prioritaire : communication, éducation et sensibilisation du public) Famille de la CMS (par exemple, plan d'information et de communication de la CMS; domaine prioritaire de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie; stratégie de communication); CITES; Convention de Ramsar	UNESCO, CDB, CMS, CITES, GLOBE, WBCSD	Projets possibles sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques
2. Encouragement et mise à profit de la concertation politique avec tous les secteurs de la société sur la base des preuves économiques de la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques pour la planification du développement. (Cible : cinq pays)	DEPI	CDB (domaine prioritaire : services écosystémiques; évaluation et intégration dans la planification du développement) Famille de la CMS (développement de l'écotourisme et utilisation durable des espèces migratrices) CNUCD, mers régionales	PNUD (Initiative Pauvreté – Environnement), partenaires de l'initiative de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (PNUD, WRI, UICN, OCDE, Banque mondiale, Diversitas, FAO, UNESCO, OMS, FEM, WWF), WBCSD, Pacte mondial, ICRAF	Domaines d'activité possibles relatifs à l'évaluation des services environnementaux et à son intégration dans la planification du développement national
3. Encouragement des mécanismes régionaux de coopération en vue de renforcer ou d'élaborer des politiques et des lois régionales pour la gestion des écosystèmes transfrontières. (Cible : trois écosystèmes transfrontières)	DEPI	Conventions pour les mers régionales; CDB, CNUCD, Convention de Ramsar, CMS (gestion des espèces migratrices et de leurs habitats), CITES	UICN, FEM, institutions régionales compétentes	Phases ultérieures possibles des travaux en cours sur les grands écosystèmes transfrontières marins, terrestres (gestion des

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : renforcement de la capacité des pays et des régions d'intégrer la gestion des écosystèmes dans les mécanismes de développement et de planification

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
		(gestion des écosystèmes importants pour des espèces faisant l'objet d'un commerce international), CITES (réglementation du commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages – y compris les produits et dérivés – afin de veiller à ce qu'il soit viable, légal et traçable), SPDBP		forêts) et dulçaquicoles (bassins hydrographiques) en vue d'instituer des mécanismes de coopération transfrontière

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : capacité des pays et des régions d'utiliser des outils de gestion des écosystèmes				
Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Des pays appliquent des outils de gestion des écosystèmes aux niveaux local, national ou régional en vue de lutter contre leur dégradation et les organismes des Nations Unies jouent le rôle de catalyseur dans l'utilisation de ces outils. (Cible : 10 pays)	DEPI	CDB, Convention de Ramsar, CMS, CITES, CNUCD et élément adaptation axée sur les écosystèmes du volet adaptation aux changements climatiques de la CCNUCC	PNUE-IDH – Centre pour l'eau et l'environnement, ONU-Eau, FEM, GCRAI (ICRAF, FAO, Institut international pour la gestion de l'eau, WorldFish Centre), PNUD, UNESCO-COI, National Oceanic and Atmospheric Administration, The Nature Conservancy, FEM	Application d'outils pour les écosystèmes hydriques (outils permettant de relier la gestion des bassins hydrologiques à celle des zones côtières, outils de lutte contre les inondations, gestion des flux environnementaux et des aquifères)
2. Les pays encouragent l'application cohérente d'outils et d'approches de l'évaluation et de la conservation de la biodiversité et le système des Nations Unies joue le rôle de catalyseur dans l'utilisation de ces outils et approches. (Cible : cinq pays)	DEPI	CDB, CITES, Convention de Ramsar, CCNUCC, CNUCD, famille de la CMS (évaluation des outils d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements, et mise en place de réseaux écologiques et de zones protégées)	PNUE-WCMC, secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, UICN (Commission mondiale sur les zones protégées), WBCSD, PNUD, autres organismes des Nations Unies, WRI, Diversitas	Travaux potentiels sur les corridors biologiques marins et terrestres et poursuite des travaux sur les zones marines protégées

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : renforcement de la capacité des pays et des régions de revoir leurs programmes de protection de l'environnement pour lutter contre la dégradation de services écosystémiques prioritaires				
Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Fourniture d'un appui technique aux États membres dans les efforts qu'ils déploient pour mettre la science à profit en vue d'éclairer les politiques de gestion de la biodiversité et des services écosystémiques aux fins du développement durable. (Cible : un partenariat mondial)	DEPI	CDB, CITES (appui aux autorités scientifiques nationales pour les aider à donner des avis de commerce non préjudiciable), famille de la CMS, Convention de Ramsar	UICN (pour la coordination entre les organisations non gouvernementales), Diversitas (pour la coordination scientifique), UNU, Programme international sur la dimension humaine, CIUS	
2. Réduction des impacts des activités terrestres affectant des bassins hydrographiques et des zones côtières grâce à la fourniture d'un appui technique à des pays pour améliorer la gestion des écosystèmes aux niveaux régional et national. (Cible : quatre pays)	DEPI	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, conventions pour les mers régionales	PNUD, FAO, OMI, UNESCO-COI, Ocean Conservancy, GLOBE	Promotion de la mise au point de systèmes de gestion durable des eaux usées
3. Renforcement de la capacité de pays de produire et d'utiliser des connaissances scientifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques. (Cible : quatre pays)	DEWA	CDB, CNUCD, CITES, famille de la CMS, Convention de Ramsar	PNUE-WCMC, UNU-Institut des hautes études	Poursuite de la mise au point de méthodes d'évaluation des eaux transfrontières, extension des recherches sur la capacité de fixation du carbone d'écosystèmes côtiers et marins
4. Fourniture d'un appui technique à des pays qui testent en pilote des approches visant à assurer un traitement équitable dans la gestion des écosystèmes, tels que les paiements pour les services écosystémiques. (Cible : six pays)	DEPI	CDB (domaine prioritaire concernant les paiements pour les services écosystémiques et les incitations à la conservation) et autres accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité	PNUD, UICN, CIFOR, Banque mondiale, UNESCO	Promotion des études sur les paiements pour les services écosystémiques en tant qu'instrument de politique générale pour favoriser l'efficacité dans la gestion des écosystèmes et le traitement équitable, en particulier dans les écosystèmes terrestres et dulçaquicoles

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : renforcement de la capacité des pays et des régions de revoir leurs programmes de protection de l'environnement pour lutter contre la dégradation de services écosystémiques prioritaires

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
5. Fourniture d'un appui technique aux pays qui testent ces approches en pilote et, si possible, rendent opérationnel le protocole sur l'accès aux ressources et le partage des avantages. (Cible : six pays)	DEL C	CDB (domaine prioritaire concernant l'accès aux ressources et le partage des avantages ainsi que les incitations à la conservation de la biodiversité) et autres conventions multilatérales sur l'environnement relatives à la biodiversité	UNU	Poursuite de la fourniture d'un appui pour le développement et la mise en œuvre de l'accès aux ressources et du partage des avantages dans le contexte de la CDB
6. Renforcement de la collaboration avec le secteur privé, y compris les agro-industries, grâce à des partenariats et à des projets pilotes visant à intégrer la gestion des écosystèmes dans les stratégies et les activités de ce secteur. (Cible : deux pays)	DTIE	CDB, CITES, famille de la CMS, Convention de Ramsar	FAO, PNUE-WCMC, ICRAF, Institut international de recherche sur le riz, IIED, Forest Trends, WWF, CARE, partenaires de l'Initiative de financement du PNUE	Développement des travaux sur les incitations en faveur d'une agriculture verte, et en particulier établissement d'un dialogue avec les agro-industries et le secteur commercial

Ressources nécessaires

Tableau 16
Projections des ressources par catégorie : gestion des écosystèmes

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Fonds pour l'environnement						
Postes	20 921	451	21 372	91	(7)	84
Autres objets de dépenses	9 614	1 699	11 313	-	-	-
Total partiel, A	30 536	2 150	32 685	91	(7)	84
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées						
Postes	3 908	2 807	6 715	-	-	-
Autres objets de dépenses	22 792	(1 181)	21 611	-	-	-
Total partiel, B	26 700	1 626	28 326	0	0	0
C. Budget ordinaire						
Postes	1 877	-	1 877	7	-	7
Autres objets de dépenses	90	-	90	-	-	-
Total partiel, C	1 968	-	1 968	7	0	7
Total (A+B+C)	59 203	3 775	62 979	98	(7)	91

a Les postes financés par des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre d'entre eux sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

b Non compris des frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations sur les frais de gestion du programme.

c Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect.14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

Tableau 17
Projections des ressources par unité administrative : gestion des écosystèmes

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Division de l'alerte rapide et de l'évaluation						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	3 154	599	3 753	15	(1)	14
Autres objets de dépenses	1 263	20	1 283	-	-	-
ii) Autres fonds	5 653	2 252	7 904	2	-	2
Total partiel, A	10 070	2 871	12 941	17	(1)	16
B. Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	1 967	469	2 436	9	-	9
Autres objets de dépenses	738	41	780	-	-	-
ii) Autres fonds	-	-	-	-	-	-
Total partiel, B	2 705	510	3 215	9	-	9
C. Division de la mise en œuvre des politiques environnementales						
i) Fonds pour l'environnement					0	
Postes	8 881	(785)	8 095	41	(8)	33
Autres objets de dépenses	2 564	1 364	3 928	-	-	-

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
ii) Autres fonds	16 359	(2 145)	14 214	-	-	-
Total partiel, C	27 804	(1 566)	26 238	41	(8)	33
D. Division Technologie, Industrie et Économie						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	777	(777)	-	2	(2)	-
Autres objets de dépenses	1 756	(1 756)	-			
ii) Autres fonds	1 903	1 688	3 591	-	-	-
Total partiel, D	4 436	(845)	3 591	2	(2)	-
E. Division de la coopération régionale						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	5 282	1 806	7 088	20	8	28
Autres objets de dépenses	2 843	2 479	5 322		-	
ii) Autres fonds	4 378	(169)	4 209	3	-	3
Total partiel, E	12 503	4 116	16 619	23	8	31
F. Division de la communication et de l'information						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	861	(861)	-	4	(4)	-
Autres objets de dépenses	450	(450)	-		-	
ii) Autres fonds	375	-	375	2	-	2
Total partiel, F	1 686	(1 311)	375	6	(4)	2
Total général (A+B+C+D+E+F)	59 203	3 775	62 979	98	-7	91
i) Total, Fonds pour l'environnement	30 536	2 150	32 685	91	-7	84
ii) Total, autres fonds	28 668	1 626	30 293	7	0	7
Total général	59 203	3 775	62 979	98	(7)	91

a Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent tableau.

b Les postes financés par des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre d'entre eux sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

c Non compris des frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations sur les frais de gestion du programme.

d Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect.14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

74. Il ressort du tableau 16 que le montant total des ressources nécessaires pour le sous-programme « Gestion des écosystèmes » s'établit à 62 979 000 dollars, dont 32 685 000 dollars au titre du Fonds pour l'environnement et 28 326 000 dollars au titre des fonds d'affectation spéciale et des fonds affectés à des fins déterminées. L'allocation de crédits du budget ordinaire à ce sous-programme d'un montant estimé à 1 968 000 dollars sur la base d'une croissance zéro est indiquée dans le présent budget à titre d'information seulement et n'a pas été actualisée.

75. Sur les 32 685 000 dollars indiqués dans le tableau 16 au titre du Fonds pour l'environnement, 21 372 000 dollars sont prévus pour financer 84 postes et 11 313 000 dollars pour couvrir les autres objets de dépenses – services contractuels, frais de voyage du personnel et frais généraux de fonctionnement. L'augmentation nette d'un montant de 2 150 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 résulte :

a) De la nécessité de prévoir un montant de 1 860 000 dollars pour des hausses de coûts liées à l'inflation;

b) D'une augmentation nette de 290 000 dollars attribuable aux révisions et ajustements apportés dans l'affectation des coûts à des sous-programmes particuliers au sein des divisions et des bureaux régionaux plutôt qu'à des changements dans les priorités et les résultats attendus des programmes;

c) Du redéploiement d'un montant de 1 113 500 dollars de la rubrique « Postes » à la rubrique « Autres objets de dépenses ».

76. L'augmentation nette d'un montant de 1 626 000 dollars prévue pour les ressources nécessaires au titre des fonds d'affectation spéciale et des fonds affectés à des fins déterminées est due principalement à des hausses de coûts liées à l'inflation.

Sous-programme 4 Gouvernance de l'environnement

Objectif :

Veiller à ce que la gouvernance de l'environnement soit renforcée aux niveaux national, régional et mondial compte tenu des priorités arrêtées en la matière

Stratégie :

La responsabilité de l'exécution du sous-programme « Gouvernance de l'environnement » incombe à la Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera des fonctions de coordination en veillant à ce que le programme de travail soit exécuté en étroite collaboration avec les autres Divisions du PNUE. La stratégie, définie dans la décision SS.VII/1 du Conseil d'administration sur la gouvernance internationale en matière d'environnement, sera appliquée avec des partenaires tels que le PNUD, la FAO, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Université des Nations Unies, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et les secrétariats des accords multilatéraux mondiaux et régionaux sur l'environnement. Elle comportera les tâches suivantes :

a) Renforcer la cohérence des décisions internationales en matière de gouvernance de l'environnement en aidant le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et à arrêter les mesures en faveur de l'environnement mondial. Il s'agira de surveiller régulièrement l'état de l'environnement en effectuant des évaluations fiables et en décelant les problèmes nouveaux. L'objectif recherché consiste à favoriser la prise de décisions fondées sur des données scientifiques solides aux niveaux national et international, notamment des mécanismes tels que le processus conduisant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra en 2012 (Rio+20). Il faudra en outre continuer de coopérer avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, les encourager à œuvrer de concert à l'application des accords dans le respect du mandat de chaque organisme et s'associer aux organes directeurs et aux secrétariats d'autres mécanismes intergouvernementaux pour renforcer les activités bénéficiant à la fois à l'environnement et à d'autres domaines connexes. Au niveau interinstitutionnel, le sous-programme permettra de fournir un appui et de formuler des recommandations concernant la gouvernance de l'environnement à l'attention du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et d'autres instances. La Division se tournera vers le Groupe de la gestion de l'environnement pour encourager tous les organismes et secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement à mener des initiatives conjointes;

b) Stimuler les initiatives internationales prises en vue de la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international, en appuyant les activités de développement et de mise en œuvre du droit international de l'environnement et des règles et normes pertinentes, notamment en ce qui concerne les objectifs, cibles et engagements énoncés dans les textes issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier par l'application du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo);

c) Appuyer les institutions et les mécanismes régionaux, sous-régionaux et mondiaux de gouvernance de l'environnement, en soutenant les instances régionales ministérielles et intergouvernementales qui s'intéressent à l'environnement et en les aidant à mettre en œuvre leurs programmes d'action. Le sous-programme aidera les gouvernements à étoffer et à renforcer les politiques, la législation et les institutions nationales, sous-régionales et régionales qui sous-tendent la gouvernance de l'environnement ainsi que les infrastructures de gestion de l'environnement. Il les aidera aussi à étoffer et à renforcer leurs capacités en matière de gestion et d'évaluation des données et connaissances environnementales aux niveaux national, sous-régional et régional en vue de doter

la gouvernance de l'environnement d'un fondement solide. Enfin, il permettra de renforcer l'appui à l'engagement des parties prenantes non gouvernementales et de la société civile en faveur de la gouvernance de l'environnement à tous les niveaux;

d) Favoriser et soutenir un développement durable fondé sur le respect de l'environnement, en aidant les gouvernements à intégrer systématiquement la protection de l'environnement dans leurs mécanismes de planification du développement, notamment au moyen de l'initiative PNUE-PNUD concernant la pauvreté et l'environnement. Le sous-programme aidera aussi les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies à faire en sorte que les considérations écologiques soient prises en compte dans les bilans communs de pays et plans-cadres d'aide au développement et leurs programmes de mise en œuvre connexes, notamment en tirant parti de la plateforme offerte par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Un tel appui au niveau des pays pourrait être fourni dans le cadre clé que constitue le mémorandum d'accord PNUD-PNUE. Dans le cadre du sous-programme, le PNUE intensifiera sa présence stratégique dans les régions pour aider les pouvoirs publics et les équipes de pays des Nations Unies à tenir compte de la gouvernance de l'environnement et étouffera son engagement auprès des institutions spécialisées, départements, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que de leurs partenaires régionaux.

Facteurs externes :

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir à l'objectif visé et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les conclusions des débats tenus à l'Assemblée générale et dans d'autres enceintes intergouvernementales compétentes sur la gouvernance internationale de l'environnement et d'autres questions de politique générale découlant des résultats des réunions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement donnent clairement la priorité à la protection de l'environnement, en accordant un soutien politique sans ambiguïté au PNUE;
- b) Les autorités locales, régionales et nationales donnent la priorité aux mécanismes de gouvernance de l'environnement et les appuient;
- c) Les gouvernements et les institutions partenaires se montrent disposés à communiquer des données et des informations sur l'environnement et à participer aux évaluations de l'environnement et autres mécanismes pertinents mis en place par le PNUE.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Dans le respect du mandat de chaque organisme, réalisation progressive de synergies par le système des Nations Unies et cohérence accrue manifestée dans la prise des décisions liées à l'environnement, notamment celles qui découlent des accords multilatéraux sur l'environnement.	<p>a) i) Augmentation du nombre de démarches coordonnées pour aborder les questions environnementales visées par le PNUE et traitées en complément par d'autres organismes des Nations Unies et dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement</p> <p><i>Nombre de questions environnementales visées par le PNUE qui sont traitées en complément par d'autres organismes des Nations Unies et dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement.</i> <i>Déc. 2009 : 6, déc. 2011 : 8, déc. 2013 : 11.</i></p> <p>ii) Augmentation du nombre de partenariats interinstitutions et d'initiatives conjointes entre le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies pour traiter de questions complémentaires d'intérêt commun</p> <p><i>Nombre de partenariats interinstitutions et d'initiatives conjointes entre le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies travaillant de concert sur certaines questions environnementales.</i> <i>Déc. 2009 : 25, déc. 2011 : 30, déc. 2013 : 35.</i></p> <p>iii) Augmentation du nombre de questions environnementales examinées par le Groupe de la gestion de l'environnement, le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement qui font l'objet d'actions de la part d'organismes des Nations Unies partenaires</p> <p><i>Nombre de décisions prises par le Groupe de la gestion de l'environnement, le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination et l'UNDG en vue de promouvoir les actions communes proposées par le PNUE et les mesures de mise en œuvre engagées par des organismes des Nations Unies.</i> <i>Déc. 2009 : 6, déc. 2011 : 8, déc. 2013 : 11.</i></p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	<p>iv) Augmentation du nombre d'initiatives conjointes menées par les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement et le PNUE qui témoignent de progrès vers des résultats environnementaux mesurables</p> <p><i>Nombre d'activités ou de projets conjoints. Déc. 2009 : 20, déc. 2011 : 25, déc. 2013 : 27.</i></p>
b) Renforcement des institutions et de l'application des lois permettant aux États d'honorer leurs obligations et d'atteindre leurs buts, cibles et objectifs dans le domaine de l'environnement.	<p>b) i) Augmentation du nombre d'États appliquant des lois qui leur permettent de mieux respecter les buts et les cibles convenus aux sommets et conférences pertinents des Nations Unies ainsi qu'aux conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement avec le concours du PNUE</p> <p><i>Nombre de gouvernements appliquant des lois avec le concours du PNUE. Déc. 2009 : 12, déc. 2011 : 16, déc. 2013 : 21.</i></p> <p>ii) Augmentation du nombre d'organisations internationales témoignant de progrès dans la recherche de résultats environnementaux mesurables après avoir suivi les orientations du PNUE dans le domaine de l'environnement</p> <p><i>Nombre d'organisations internationales (sous-régionales, régionales ou mondiales) ciblées par le PNUE qui ont appliqué ses orientations. Déc. 2009 : 10, déc. 2011 : 15, déc. 2013 : 16.</i></p>
c) Intégration croissante de la viabilité écologique dans l'exécution des programmes de travail concernant les activités nationales de développement et les mécanismes de programmation conjointe par pays.	<p>c) i) Augmentation du nombre d'équipes de pays des Nations Unies qui intègrent avec succès la viabilité écologique dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement</p> <p><i>Nombre de pays dotés de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui intègrent la viabilité écologique. Déc. 2009 : 36, déc. 2011 : 52, déc. 2013 : 62.</i></p> <p><i>Nombre de politiques nationales et sectorielles de développement et d'autres instruments nationaux et sectoriels de politique générale qui comportent des objectifs, des cibles et des actions visant à intégrer la viabilité écologique en faveur des pauvres. Déc. 2009 : 18, déc. 2011 : 22, déc. 2013 : 25.</i></p> <p>ii) Pourcentage accru de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement constituant un ensemble cohérent en matière d'environnement et de développement dans les pays où le PNUE est intervenu</p> <p><i>Nombre de pays dotés de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui témoignent de la façon dont les interventions environnementales peuvent concourir à la réalisation des objectifs de développement. Déc. 2009 : 0, déc. 2011 : 0, déc. 2013 : 3.</i></p>
d) Meilleur accès des parties prenantes nationales et internationales à des données scientifiques et des services consultatifs fiables en vue de la prise de décisions	<p>d) i) Augmentation du nombre d'évaluations environnementales dirigées ou appuyées par le PNUE qui ont été mentionnées dans des publications universitaires, dans de grands journaux et par d'autres médias pertinents</p> <p><i>Nombre de publications scientifiques ou de grands journaux mentionnant les conclusions d'évaluations appuyées par le PNUE. Déc. 2009 : 59, déc. 2011 : 62, déc. 2013 : 65</i></p> <p>ii) Accroissement de la participation de chercheurs et d'établissement de pays en développement aux évaluations environnementales dirigées ou appuyées par le PNUE</p> <p><i>Pourcentage de chercheurs participant aux évaluations environnementales du PNUE qui viennent de pays en développement et de pays à économie en transition. Déc. 2009 : à déterminer, déc. 2011 : 55 %, déc. 2013 : 56 %</i></p>

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : dans le respect du mandat de chaque organisme, réalisation progressive de synergies par le système des Nations Unies et cohérence accrue manifestée dans la prise des décisions liées à l'environnement, notamment celles qui découlent des accords multilatéraux sur l'environnement

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Le Conseil d'administration examine les nouveaux problèmes environnementaux en vue de prendre des décisions sur la base des données d'évaluations et d'analyses environnementales. (Cible : deux rapports d'évaluation)	DEWA	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	Organismes des Nations Unies, groupes de scientifiques de l'environnement, communautés de spécialistes des données sur l'observation de la Terre et l'environnement, centres d'excellence collaborant avec le PNUE, instituts de recherche	
2. Les principaux organes intergouvernementaux du système des Nations Unies ont pris en compte, dans leurs résolutions et décisions, les grandes questions environnementales découlant des décisions et orientations du Conseil d'administration, des textes issus de Rio+20 et des mécanismes de consultation sur la gouvernance internationale de l'environnement (y compris les changements progressifs convenus lors de ces processus) et en ont appuyé la mise en œuvre. (Cible : deux questions)	DELC	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	UNDESA, secrétariats d'autres organes des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales et accords multilatéraux sur l'environnement	
3. La coordination des stratégies et des actions du système des Nations Unies dans certains domaines d'activité touchant à l'environnement qui ont été identifiés par les groupes de gestion de problèmes du Groupe de la gestion de l'environnement est favorisée grâce à une participation active du PNUE aux travaux du Groupe, du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et du Groupe des Nations Unies pour le développement. (Cible : trois domaines d'activité touchant à l'environnement)	DELC	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement qui sont membres du Groupe de la gestion de l'environnement	Groupe de la gestion de l'environnement, CCS, UNDG	
4. Un appui est apporté pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les tâches de leurs secrétariats dans des domaines comme les enseignements tirés, l'échange d'informations, la création de capacités et l'octroi d'un soutien en faveur d'un renforcement de la coopération et de la coordination afin d'aider les accords, dans des domaines particuliers, à s'attaquer à des problèmes communs, selon qu'il conviendra, en recourant à des mécanismes de coopération avancés d'une manière qui n'empiète pas sur les services et fonctions des accords et de leurs secrétariats. (Cible : trois accords)	DELC	Accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier ceux qui se rapportent au groupe des produits chimiques et des déchets et à celui de la biodiversité	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement	
5. Les domaines prioritaires des accords multilatéraux sur l'environnement sont de plus en plus pris en compte dans les politiques et les actions des organes, fonds, programmes et organismes	DELC	Ensemble des accords multilatéraux sur	Secrétariats des accords multilatéraux sur	Prévention des risques biotechnologiques

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : dans le respect du mandat de chaque organisme, réalisation progressive de synergies par le système des Nations Unies et cohérence accrue manifestée dans la prise des décisions liées à l'environnement, notamment celles qui découlent des accords multilatéraux sur l'environnement				
Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
du système des Nations Unies, y compris leurs stratégies et les activités qu'ils mènent dans les pays. (Cible : cinq domaines prioritaires)		l'environnement ayant des priorités communes	l'environnement, organes et organismes des Nations Unies, équipes de pays des Nations Unies	(domaine existant)
6. Fourniture d'un appui en vue d'échanges efficaces sur les politiques relatives aux questions d'environnement et de développement dans le cadre d'enceintes et de consultations ministérielles régionales et d'autres enceintes et consultations intergouvernementales. (Cible : six enceintes)	DRC	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement à vocation régionale	Organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, grands groupes, secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, organes et organismes compétents des Nations Unies	
7. Renforcement de la sensibilisation des décideurs, de toutes les parties prenantes compétentes et du public aux questions nouvelles et importantes touchant à la gouvernance de l'environnement grâce à une information du public, à la communication, à des publications et à des actions sur le terrain, notamment à travers les médias et des campagnes et manifestations publiques. (Cible : ensemble des pays et organismes bénéficiant d'un appui du PNUE au titre de ce sous-programme)	DCPI	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	UNDPI, autres organes et organismes des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, grands groupes, médias publics	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : renforcement des institutions et de l'application des lois permettant aux États d'honorer leurs obligations et d'atteindre leurs buts, cibles et objectifs dans le domaine de l'environnement				
Produits du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Fourniture d'un appui aux initiatives en faveur de la poursuite du développement progressif du droit de l'environnement dans les domaines retenus pour le quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo IV), notamment ceux qui visent à promouvoir la mise en œuvre des objectifs et buts environnementaux convenus au niveau international. (Cible : cinq initiatives)	DELIC	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	Secrétariat (Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, Bureau des affaires juridiques, etc.), UNU, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, autres organes et organismes des Nations Unies, UICN, organisations intergouvernementales, établissements spécialisés et universitaires	
2. Élaboration et application d'instruments et d'outils juridiques pour renforcer les fondements juridiques des composantes environnementales des infrastructures juridiques et institutionnelles des pays, grâce notamment à une législation type et à d'autres documents d'orientation législatifs. (Cible : cinq pays)	DELIC	Accords multilatéraux sur l'environnement pour l'application desquels il est nécessaire d'élaborer des instruments et des outils juridiques	Organes et organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales, secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement	
3. Renforcement et mise à la disposition des parties d'une base d'informations et de connaissances en vue de les aider à appliquer plus efficacement les accords multilatéraux sur l'environnement. (Cible : trois accords multilatéraux sur l'environnement)	DELIC	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	FAO, UICN, secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement	
4. Renforcement de la capacité judiciaire et coercitive des pays pour l'application du droit de l'environnement grâce à des activités de formation, une sensibilisation, un échange d'informations et des services consultatifs juridiques en vue de mieux intégrer l'environnement à l'état de droit afin d'assurer la justice écologique. (Cible : trois régions)	DELIC	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	Réseaux et associations de juges, procureurs, responsables de l'application des lois, associations de juristes, établissements de formation judiciaire, INTERPOL, Réseau international pour le respect des lois environnementales et leur application, banques régionales de développement, établissements spécialisés	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : renforcement des institutions et de l'application des lois permettant aux États d'honorer leurs obligations et d'atteindre leurs buts, cibles et objectifs dans le domaine de l'environnement				
Produits du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
5. Renforcement de la capacité des fonctionnaires et d'autres parties prenantes des pays en développement et des pays à économie en transition de participer efficacement aux négociations multilatérales sur l'environnement grâce à une formation, à une sensibilisation et à des activités de création de capacités. (Cible : trois régions)	DELC	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	UNITAR, établissements universitaires de formation, secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement	
6. Fourniture d'un appui aux partenariats stratégiques entre les grands groupes et le PNUE pour la mise en œuvre d'actions complémentaires dans certains domaines liés à l'environnement. (Cible : quatre domaines d'activité liés à l'environnement)	DRC	Les questions retenues seraient en rapport avec le programme de travail du PNUE et les activités des accords multilatéraux sur l'environnement	Grands groupes définis dans Action 21	Participation des grands groupes et des parties prenantes au processus Rio+20 Zones conservées des communautés et peuples autochtones contribuant à la conservation de la biodiversité en Afrique

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : intégration croissante de la viabilité écologique dans l'exécution des programmes de travail concernant les activités nationales de développement et les mécanismes de programmation conjointe par pays				
Produits du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Renforcement de la capacité des équipes de pays des Nations Unies d'intégrer la viabilité écologique dans les mécanismes communs de programmation par pays des Nations Unies (plans-cadres d'aide au développement et plans d'action des Nations Unies et initiative « Unis dans l'action »). (Cible : 20 équipes de pays des Nations Unies)	DRC	Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement constitue un outil fondamental de programmation au niveau des pays pour les aider à se conformer à leurs obligations internationales en ce qui concerne l'ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	Équipes de pays des Nations Unies, PNUD, UNDG, équipes régionales de l'UNDG, École des cadres des Nations Unies	
2. En réponse aux priorités et aux besoins nationaux énoncés dans les stratégies nationales de développement, intégration des interventions pertinentes des sous-programmes du PNUE, y compris celles qui visent à favoriser l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, dans la préparation ou l'examen de certains plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et programmes menés au titre de l'initiative « Unis dans l'action ». (Cible : 10 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ou programmes menés au titre de l'initiative « Unis dans l'action »)	DRC	Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement constitue un outil fondamental de programmation au niveau des pays pour les aider à se conformer à leurs obligations internationales en ce qui concerne l'ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	Équipes de pays des Nations Unies, PNUD, UNDG, équipes régionales de l'UNDG, secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement	
3. Fourniture d'un appui à des pays dans les efforts qu'ils déploient pour intégrer la viabilité écologique dans les mécanismes de planification du développement national et sectoriel, notamment en s'attaquant aux liens entre la pauvreté et l'environnement par le biais de l'Initiative pauvreté et environnement en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement. (Cible : 25 pays)	DEPI	L'intégration de la viabilité environnementale dans les mécanismes de planification du développement national et sectoriel aidera à atteindre les priorités de l'ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	Gouvernements, PNUD, autres membres des équipes de pays des Nations Unies	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : intégration croissante de la viabilité écologique dans l'exécution des programmes de travail concernant les activités nationales de développement et les mécanismes de programmation conjointe par pays

Produits du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
4. Poursuite du développement et du renforcement des arrangements institutionnels régionaux et sous-régionaux pour s'attaquer aux questions environnementales transfrontières. (Cible : six arrangements institutionnels)	DRC	Les dispositions et les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement jouent un rôle important dans le fonctionnement des arrangements institutionnels pour la gestion des questions environnementales transfrontières	Commissions régionales des Nations Unies, organisations environnementales régionales et sous-régionales, accords multilatéraux régionaux sur l'environnement	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée d) : meilleur accès des parties prenantes nationales et internationales à des données scientifiques et des services consultatifs fiables en vue de la prise de décisions				
Produits du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Établissement et diffusion de rapports sur les évaluations environnementales et sur l'Avenir de l'environnement mondial ainsi que d'alertes sur des questions environnementales, tels que le cinquième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, d'autres évaluations sur les forçages climatiques autres que le CO ₂ et le troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique, en vue de promouvoir leur utilisation par les décideurs et les parties prenantes compétentes. (Cible : trois évaluations)	DEWA	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	Organismes des Nations Unies, groupes de scientifiques de l'environnement, communautés de spécialistes des données sur l'observation de la Terre et l'environnement, centres d'excellence collaborant avec le PNUE, établissements de recherche	
2. Renforcement des liaisons stratégiques entre les réseaux scientifiques multidisciplinaires et les décideurs et praticiens du développement dans l'intégration de l'environnement aux mécanismes et à la prise des décisions concernant le développement. (Cible : cinq réseaux ou groupes spéciaux d'experts)	DEWA	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	Organismes des Nations Unies, groupes de scientifiques de l'environnement, communautés de spécialistes des données sur l'observation de la Terre et l'environnement, centres d'excellence collaborant avec le PNUE, établissements de recherche	
3. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des institutions publiques et partenaires en matière de surveillance, d'évaluation et d'alerte rapide dans le domaine de l'environnement à l'appui de la prise des décisions au niveau national. (Cible : cinq pays)	DEWA	Ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement	Organismes des Nations Unies, groupes de scientifiques de l'environnement, communautés de spécialistes des données sur l'observation de la Terre et l'environnement, centres d'excellence collaborant avec le PNUE, établissements de recherche	

Ressources nécessaires

Tableau 18

Projections des ressources nécessaires par catégorie : gouvernance de l'environnement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Fonds pour l'environnement						
Postes	22 841	1 148	23 989	121	(15)	106
Autres objets de dépenses	11 038	2 404	13 442	-	-	-
Total partiel, A	33 879	3 552	37 431	121	-15	106
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées						
Postes	1 478	4 148	5 626	-	-	-
Autres objets de dépenses	35 356	(1 905)	33 451			
Total partiel, B	36 834	2 243	39 077	0		0
C. Budget ordinaire						
Postes	3 337	-	3 337	10	-	10
Autres objets de dépenses	175	-	175			
Total partiel, C	3 512	-	3 512	10	0	10
Total (A+B+C)	74 225	5 795	80 020	131	(15)	116

a Les postes financés par des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre d'entre eux sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUÉ.

b Non compris les frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations sur les frais de gestion du programme.

c Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect.14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

Tableau 19

Projections des ressources par unité administrative : gouvernance de l'environnement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Division de l'alerte rapide et de l'évaluation						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	4 346	(282)	4 064	20	(4)	16
Autres objets de dépenses	1 629	(239)	1 390			
ii) Autres fonds	1 688	(506)	1 182		-	-
Total partiel, A	7 662	(1 026)	6 636	20	-4	16
B. Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	5 163	1 096	6 259	25	-	25
Autres objets de dépenses	1 629	375	2 004			
ii) Autres fonds	7 792	(1 633)	6 160	2	-	2
Total partiel, B	14 584	(162)	8 263	27	0	27
C. Division de la mise en œuvre des politiques environnementales						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	543	1 702	2 245	1	7	8
Autres objets de dépenses	522	568	1 089			

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
ii) Autres fonds		-	-		-	-
Total partiel, C	1 065	2 269	3 334	1	7	8
D. Division Technologie, Industrie et Économie						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	-	-	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	1 857	(1 857)	-	-	-	-
ii) Autres fonds		-	-		-	-
Total partiel, D	1 857	-	-	0	0	0
E. Division de la coopération régionale						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	12 245	(3 738)	8 508	67	(25)	42
Autres objets de dépenses	4 819	1 569	6 388		-	
ii) Autres fonds	29 871	4 189	34 060	7	-	7
Total partiel, E	46 935	2 020	48 956	74	-25	49
F. Division de la communication et de l'information						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	543	2 370	2 913	8	7	15
Autres objets de dépenses	582	1 988	2 570		-	
ii) Autres fonds	996	193	1 188	1	-	1
Total partiel, F	1 126	4 550	6 672	9	7	16
Total général (A+B+C+D+E+F)	73 229	7 652	73 861	131	-15	116
i) Total, Fonds pour l'environnement	33 879	3 552	37 431	121	(15)	106
ii) Total, autres fonds	40 347	2 243	42 589	10	0	10
Total général	74 225	5 795	80 020	131	(15)	116

a Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent tableau.

b Les postes financés par des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre d'entre eux sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUÉ.

c Non compris les frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations sur les frais de gestion du programme.

d Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect.14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

77. Il ressort du tableau 18 que le montant total des ressources nécessaires pour le sous-programme « Gouvernance de l'environnement » s'établit à 80 020 000 dollars, dont 37 431 000 dollars au titre du Fonds pour l'environnement et 39 077 000 dollars au titre des fonds d'affectation spéciale et des fonds affectés à des fins déterminées. L'allocation de crédits du budget ordinaire à ce sous-programme d'un montant estimé à 3 512 000 dollars sur la base d'une croissance zéro est indiquée dans le présent budget à titre d'information seulement et n'a pas été actualisée.

78. Sur les 37 431 000 dollars indiqués dans le tableau 18 au titre du Fonds pour l'environnement, 23 989 000 dollars sont prévus pour financer 106 postes et 13 442 000 dollars pour couvrir les autres objets de dépenses – services contractuels, frais de voyage du personnel et frais généraux de fonctionnement. L'augmentation nette d'un montant de 3 552 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 résulte :

a) De la nécessité de prévoir un montant de 2 063 000 dollars pour des hausses de coûts liées à l'inflation;

b) D'une augmentation nette de 1 489 000 dollars attribuable aux révisions et ajustements apportés dans l'affectation des coûts à des sous-programmes particuliers au sein des divisions et des

bureaux régionaux plutôt qu'à des changements dans les priorités et les résultats attendus des programmes;

c) Du redéploiement d'un montant de 1 732 000 dollars de la rubrique « Postes » à la rubrique « Autres objets de dépenses ».

79. L'augmentation nette de 2 243 045 dollars prévue pour les ressources au titre des fonds d'affectation spéciale et des fonds affectés à des fins déterminées est due principalement à des hausses de coûts liées à l'inflation.

Sous-programme 5

Substances nocives et déchets dangereux

Objectif :

Réduire les effets des substances nocives et des déchets dangereux sur l'homme et sur l'environnement

Stratégie :

La responsabilité de l'exécution du sous-programme « Substances nocives et déchets dangereux » incombe à la Division Technologie, Industrie et Économie. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera des fonctions de coordination et veillera à ce que le programme de travail soit exécuté en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE. S'inscrivant dans le cadre général de l'action menée par l'ONU pour réduire les effets des produits chimiques et des déchets dangereux sur l'environnement et la santé des populations, la stratégie sera appliquée avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques (ONUDI, UNITAR, FAO, Organisation internationale du Travail, OMS et Organisation de coopération et de développement économiques), le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres organismes. Elle comportera les tâches suivantes :

a) Aider les pays à renforcer leur capacité de bien gérer les produits chimiques et les déchets dangereux en tenant compte de leur cycle de vie. Dans le cadre du sous-programme, cet appui portera notamment sur la collecte des données, l'évaluation et la gestion des produits chimiques, la mise en œuvre de systèmes scientifiquement conçus de gestion des déchets dangereux et le renforcement des cadres législatifs et réglementaires. En collaboration avec le PNUD et d'autres entités des Nations Unies dans le cadre des mécanismes interinstitutions pertinents, ce sous-programme permettra d'encourager la prise en compte de la sécurité chimique dans les programmes de développement et la participation active de tous les secteurs concernés à l'élaboration de politiques réglementaires, volontaires, cohérentes et efficaces, régies par les lois du marché, au niveau national et, s'il y a lieu, au niveau sous-régional. En outre, il favorisera et facilitera l'accès du public aux données et aux informations sur les produits chimiques et les déchets dangereux, notamment leurs effets sur la santé et l'environnement;

b) Soutenir l'action internationale de mise en œuvre du volet environnement de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, en fournissant aux gouvernements et aux autres parties prenantes des conseils et des directives pratiques et scientifiques sur l'évaluation et la gestion des risques, en faisant mieux connaître les effets néfastes que peuvent avoir les produits chimiques, notamment les déchets dangereux, et en étudiant les problèmes nouveaux. Le sous-programme facilitera en outre l'élaboration de méthodes et d'outils de contrôle et d'évaluation des progrès accomplis dans la bonne gestion des produits chimiques et des déchets dangereux;

c) Accompagner l'élaboration de régimes internationaux de gestion des produits chimiques, notamment en ce qui concerne le mercure mais aussi d'autres métaux, à la demande des gouvernements, et appuyer l'évolution des accords multilatéraux sur l'environnement existants au niveau international dans le domaine des produits chimiques et des déchets. Dans le cadre du sous-programme, le PNUE aidera les pays, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et les autres parties prenantes à prendre en compte les substances hautement dangereuses. Son action consistera notamment à faire appliquer et respecter les accords concernant les produits chimiques et les déchets dangereux et les autres initiatives internationales (telles que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres) portant sur les produits chimiques qui constituent un problème mondial, tels que le mercure, les polluants organiques persistants et les substances appauvrissant la couche d'ozone, et à faire face aux nouveaux problèmes que posent les produits chimiques et déchets dangereux. Conformément à la décision SS.X/1 du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, le renforcement de la coopération et de la coordination entre la Convention de Bâle

sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants pourraient concourir à la mise en œuvre des principes défendus par lesdites conventions en ce qui concerne la gestion des substances nocives et des déchets dangereux, en s'appuyant sur l'accord conclu à Bali lors des réunions simultanées des conférences extraordinaires des parties à ces conventions.

Facteurs externes :

Le sous-programme répond à l'objectif énoncé au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, qui prévoit de faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum. C'est dans les pays en développement que la production et la consommation de produits chimiques augmentent le plus rapidement; les tendances actuelles donnent à penser que ces pays entreront pour un tiers dans leur production et leur consommation d'ici à 2020. La production et l'utilisation de produits chimiques apportent d'importantes contributions aux économies nationales mais elles peuvent s'effectuer dans les pays qui sont le moins à même de gérer les produits chimiques d'une manière écologiquement rationnelle. Le sous-programme cherche à combler cet écart grandissant dans les pays.

Les décisions prises par le Conseil d'administration du PNUE et les organes directeurs de l'Approche stratégique et des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets influenceront sur l'orientation d'éléments particuliers du sous-programme. De même, le sous-programme s'efforcera de prendre des mesures en vue de réduire les risques liés au mercure sans anticiper sur les négociations intergouvernementales en cours. L'alignement du programme pourra en outre être modifié au début de l'exercice biennal 2012-2013 à la suite de la Conférence Rio+20.

Le sous-programme est tributaire des fonds extrabudgétaires mis à sa disposition par une base de donateurs relativement étroite. Il est essentiel que ces contributions volontaires soient fournies continuellement pour que les produits du sous-programme puissent être obtenus. En vue d'accroître la valeur du sous-programme et d'en maximiser l'efficacité, on compte, pour son exécution, non seulement sur les efforts déployés directement par le seul PNUE mais aussi sur l'effet de levier que le programme peut exercer avec ses partenaires gouvernementaux, le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et ses partenaires non gouvernementaux. Le sous-programme prévoit à cette fin de grandes activités conjointes avec le PNUD, l'OMS, la FAO et l'ONUDI, en particulier, qui viennent s'ajouter aux partenariats avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Chacun des partenariats en question s'appuie sur les capacités et les avantages comparés de ses participants. Le sous-programme tire en outre profit de la collaboration active des grandes organisations non gouvernementales avec des organismes industriels, des établissements universitaires et des organisations mondiales de la société civile apportant une expérience et des compétences précieuses.

L'extension du domaine d'intervention du FEM concernant les produits chimiques à la fourniture d'un appui non seulement pour les polluants organiques persistants et les substances appauvrissant la couche d'ozone mais aussi pour le mercure et pour l'Approche stratégique permet de tirer parti d'une gamme plus large de travaux complémentaires au sous-programme.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Augmentation des moyens consacrés par les États et les autres parties prenantes à l'évaluation, à la gestion et à la réduction des risques que les produits chimiques et les déchets dangereux présentent pour la santé des populations et pour l'environnement.	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays et de parties prenantes appliquant des politiques de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux avec le concours du PNUE</p> <p><i>Nombre de pays et de sociétés privées ayant fait savoir, dans le cadre des mécanismes d'établissement des rapports de l'Approche stratégique et des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, qu'ils avaient renforcé leurs politiques, leurs pratiques ou leurs infrastructures pour la gestion rationnelle des déchets dangereux. Déc. 2009 : 70, déc. 2011 : 100, déc. 2013 : 110.</i></p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays recourant à des incitations, à des politiques et à des pratiques commerciales pour encourager des méthodes et une</p>

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

	<p>production plus écologiques et réduire ainsi les rejets de produits chimiques nocifs et de déchets dangereux et l'exposition à ces substances avec le concours du PNUE</p> <p><i>Nombre de gouvernements ayant adopté des incitations et des politiques. Déc. 2009 : 33, déc. 2011 : 43, déc. 2013 : 50.</i></p>
	<p>iii) Accroissement de l'appui fourni aux pays en développement pour évaluer, gérer et réduire les risques que présentent les produits chimiques et les déchets dangereux pour la santé humaine et l'environnement</p> <p><i>Nombre de gouvernements de pays en développement bénéficiant d'une assistance du PNUE pour évaluer, gérer ou réduire les effets nocifs des produits chimiques sur la santé humaine. Déc. 2009 : à déterminer, déc. 2011 : 65, déc. 2013 : 76.</i></p>
b) Gestion plus écologique des produits chimiques et des déchets dangereux grâce à une politique internationale cohérente et à la fourniture de conseils techniques aux États et aux autres parties prenantes, et notamment à une technologie améliorée et aux meilleures pratiques.	<p>b) i) Augmentation du nombre de gouvernements et d'autres parties prenantes affichant des réductions de leurs volumes de substances nocives et de déchets dangereux après avoir suivi les directives du PNUE et utilisé ses instruments pour évaluer, gérer et remplacer les produits chimiques dangereux et pour gérer les déchets avec son concours</p> <p><i>Nombre de gouvernements et de sociétés privées dont les données montrent qu'ils mènent des activités relatives à la réduction du risque dû à un certain nombre de substances nocives et de déchets dangereux. Déc. 2009 : s/o, déc. 2011 : 40, déc. 2013 : 72.</i></p> <p>ii) Augmentation du nombre d'organisations internationales, sous-régionales et régionales qui se conforment aux orientations du PNUE sur les substances nocives et les déchets dangereux avec le concours du Programme</p> <p><i>Nombre d'organisations internationales, régionales et sous-régionales qui suivent les orientations du PNUE sur les substances nocives et les déchets dangereux. Déc. 2009 : s/o, déc. 2011 : s/o, déc. 2013 : 8.</i></p> <p>iii) Augmentation du nombre de mécanismes décisionnels intergouvernementaux, régionaux et nationaux qui prennent en considération, traitent et suivent les incidences écologiques, économiques, sociales et sanitaires des substances nocives et des déchets dangereux avec le concours du PNUE</p> <p><i>Nombre de gouvernements qui se servent des orientations, des directives et des outils du PNUE. Déc. 2009 : 50, déc. 2011 : 80, déc. 2013 : 90.</i></p>
c) Élaboration et application de politiques et de systèmes de contrôle des substances nocives constituant un problème mondial, conformément aux obligations internationales des États et aux mandats des institutions compétentes.	<p>c) i) Conclusion d'un accord au niveau international sur les moyens de traiter le mercure avec le concours du PNUE</p> <p><i>Déc. 2013 : Accord international sur le mercure.</i></p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays mettant en œuvre des systèmes et des politiques de contrôle pour satisfaire à leurs obligations internationales en ce qui concerne les substances nocives et les déchets dangereux avec le concours du PNUE</p> <p><i>Nombre de rapports présentés par des gouvernements au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement qui font état de progrès dans la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents avec le concours du PNUE. Déc. 2009 : 428, déc. 2011 : 498, déc. 2013 : 560.</i></p> <p>iii) Augmentation du nombre de pays affichant des</p>

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

réductions de leurs volumes de substances nocives et de déchets dangereux à la suite de l'adoption de systèmes et de mesures de contrôle avec le concours du PNUE

Nombre de pays dont les données font apparaître des réductions des substances nocives et des déchets dangereux. Déc. 2009 : s/o, déc. 2011 : 20, déc. 2013 : 30.

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : augmentation des moyens consacrés par les États et les autres parties prenantes à l'évaluation, à la gestion et à la réduction des risques que les produits chimiques et les déchets dangereux présentent pour la santé des populations et pour l'environnement

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Fourniture d'un appui aux gouvernements pour intégrer les connaissances sur les substances nocives et les déchets dangereux dans les politiques et programmes nationaux de développement et pour en favoriser l'utilisation accrue par les organismes donateurs, les pays en développement et les organismes des Nations Unies. (Cible : 12 pays)	DTIE	Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, Approche stratégique. Adoption par de grands partenariats avec le PNUD et l'OMS d'outils, de méthodes et d'orientations du PNUE	PNUD, OMS	Initiative sanitaire et environnementale avec l'OMS axée sur la gestion des produits chimiques Intégration avec le PNUD de la gestion des produits chimiques, notamment en ce qui concerne les polluants organiques persistants, dans les plans de développement, et évaluation du coût de l'inaction
2. Amélioration du partage et de l'accessibilité des connaissances et des informations relatives aux substances nocives et aux déchets dangereux grâce à des réseaux d'échange nationaux et régionaux. (Cible : cinq réseaux d'échange)	DTIE	Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, Approche stratégique		
3. Fourniture d'un appui à des pays pour réduire les risques dans la production, la manutention, l'utilisation et l'élimination des substances nocives grâce à l'application d'outils techniques, de méthodologies et de cadres stratégiques en vue de favoriser leur utilisation accrue par le secteur privé, les partenaires gouvernementaux et les organismes des Nations Unies. (Cible : 11 pays)	DTIE	Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, Approche stratégique	FAO, secteur privé	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : gestion plus écologique des produits chimiques et des déchets dangereux grâce à une politique internationale cohérente et à la fourniture de conseils techniques aux États et aux autres parties prenantes, et notamment à une technologie améliorée et aux meilleures pratiques				
Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Facilitation de la gouvernance internationale des produits chimiques grâce à la fourniture de services de secrétariat à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et à son Programme de démarrage rapide. (Cible : 32 projets approuvés au titre du Programme de démarrage rapide)	DTIE	Objectif pour 2020 du Sommet mondial pour le développement durable, Approche stratégique, accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets	OMS	
2. L'évaluation et le suivi scientifiques au niveau mondial des substances nocives et des déchets dangereux ainsi que des nouveaux problèmes potentiellement préoccupants ainsi que l'évaluation des progrès accomplis dans le monde pour remédier aux risques connexes fournissent des connaissances qui éclairent les décisions en matière de politiques et de gestion, notamment en favorisant des actions de la part des organismes des Nations Unies. (Cible : identification de trois nouveaux problèmes)	DTIE	Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, Approche stratégique	OMS, OMM, Union internationale de chimie pure et appliquée, Conseil international des associations de la chimie	
3. Fourniture d'un appui à des pays pour réduire les risques dus aux substances nocives et aux déchets dangereux en améliorant l'évaluation et la gestion des risques grâce à des orientations et à des méthodologies scientifiques et techniques et pour favoriser l'utilisation de ces orientations et méthodologies par les organismes des Nations Unies. (Cibles : 20 pays)	DTIE	Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, Approche stratégique	OMS, FAO, OIT	Travaux éventuels sur la réduction des risques présentés par les produits chimiques industriels nocifs; réduction des risques liés aux substances chimiques dans les produits; disrupteurs endocriniens; amélioration de la gestion du plomb et du cadmium

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : élaboration et application de politiques et de systèmes de contrôle des substances nocives constituant un problème mondial, conformément aux obligations internationales des États et aux mandats des institutions compétentes				
Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Fourniture d'un appui en matière d'analyses et de services de secrétariat au comité de négociation intergouvernemental pour élaborer un instrument mondial juridiquement contraignant sur le mercure ainsi que d'un appui technique à des pays pour améliorer la gestion de l'utilisation du mercure et de ses rejets anthropiques dans le cadre des activités du Partenariat mondial sur le mercure. (Cible : un accord international sur le mercure et fourniture d'un appui à 46 pays)	DTIE	En réponse directe à la demande formulée dans la décision 25/5 en ce qui concerne la fourniture d'un appui pour l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur le mercure ainsi que la poursuite et le renforcement des actions existantes	OMS, OIT, ONUDI	Nouveau thème pour le guichet produits chimiques élargi du FEM. Parmi les thèmes de projets pourra figurer la fourniture d'un appui aux pays pour le mercure : constitution de stocks; actions sur les principales questions techniques liées à la détermination et à la réduction des sources de rejets; amélioration de l'entreposage et de la gestion des déchets; extraction artisanale et à petite échelle de l'or, réduction de la pollution par le mercure (en liaison avec le domaine d'intervention relatif aux eaux internationales)
2. Fourniture d'un appui à des pays pour renforcer l'application et le développement des accords multilatéraux existants sur l'environnement qui ont trait aux produits chimiques et aux déchets à travers la création de capacités et une coopération technique en collaboration avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement. (Cible : 67 rapports de pays faisant état d'un renforcement de l'application)	DTIE	Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, accords pour les mers régionales	ONUDI, PNUD	Fourniture d'apports scientifiques continus pour : <ul style="list-style-type: none"> – L'efficacité et les outils d'évaluation; – La création de capacités d'analyse; – Les actions visant à réduire la dépendance à l'égard des substances visées et des dérogations spécifiques

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : élaboration et application de politiques et de systèmes de contrôle des substances nocives constituant un problème mondial, conformément aux obligations internationales des États et aux mandats des institutions compétentes

				Exécution par le biais notamment de partenariats avec l'OMS, l'ONUDI et les centres régionaux des conventions de Bâle et de Stockholm
3. Fourniture d'un appui aux organismes nationaux et régionaux de répression en vue de réduire le trafic illicite de substances nocives et de déchets dangereux. (Cible : cinq organismes nationaux et régionaux de répression)	DRC	Accords multilatéraux sur l'environnement relatif aux produits chimiques et aux déchets, Protocole de Montréal	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	
4. Communication de connaissances sur les risques environnementaux et sanitaires présentés par les substances nocives et les déchets dangereux aux groupes compétents dans les pays bénéficiant d'un appui du PNUE. (Cible : ensemble des pays bénéficiant d'un appui du PNUE au titre de ce sous-programme)	DCPI			

Ressources nécessaires

Tableau 20

Projections des ressources par catégorie : substances nocives et déchets dangereux

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
A. Fonds pour l'environnement						
Postes	11 434	154	11 587	45	3	48
Autres objets de dépenses	5 345	737	6 082	-	-	-
Total partiel, A	16 779	890	17 669	45	3	48
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées						
Postes	1 646	66	1 712	-	-	-
Autres objets de dépenses	36 020	2 228	38 248	-	-	-
Total partiel, B	37 666	2 294	39 960	0	0	0
C. Budget ordinaire						
Postes	426	-	426	2	0	2
Autres objets de dépenses	33	-	33	-	-	-
Total partiel, C	459	-	459	2	-	2
Total (A+B+C)	54 903	3 184	58 087	47	3	50

a Les postes financés par des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre d'entre eux sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

b Non compris les frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations sur les frais de gestion du programme.

c Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect.14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

Tableau 21

Projections des ressources par unité administrative : substances nocives et déchets dangereux

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
A. Division de l'alerte rapide et de l'évaluation						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	1 361	(71)	1 290	7	2	9
Autres objets de dépenses	608	(167)	441	-	-	-
ii) Autres fonds	113	669	781	-	-	-
Total partiel, A	2 082	430	2 512	7	2	9
B. Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	811	259	1 070	5	-	5
Autres objets de dépenses	352	(9)	342	-	-	-
ii) Autres fonds	360	1 061	1 421	1	-	1
Total partiel, B	1 523	1 310	1 412	6	0	6
C. Division de la mise en œuvre des politiques environnementales						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	326	543	869	1	2	3
Autres objets de dépenses	313	109	422	-	-	-

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
ii) Autres fonds		921	921	-	-	-
Total partiel, C	639	1,573	2 212	1	2	3
D. Division Technologie, Industrie et Économie						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	5 652	475	6 126	21	(2)	19
Autres objets de dépenses	2 277	923	3 200	-	-	-
ii) Autres fonds	37 553	(748)	36 806	-	-	-
Total partiel, D	45 482	650	46 132	21	-2	19
E. Division de la coopération régionale						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	3 008	(775)	2 232	9	3	12
Autres objets de dépenses	1 575	101	1 676	-	-	-
ii) Autres fonds		391	391	-	-	-
Total partiel, E	4 583	(284)	4 299	9	3	12
F. Division de la communication et de l'information						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	276	(276)	-	2	(2)	-
Autres objets de dépenses	220	(220)	-	-	-	-
ii) Autres fonds	98	-	98	1	-	1
Total partiel, F	595	(496)	98	3	-2	1
Total général (A+B+C+D+E+F)	54 903	3,184	56 666	47	3	50
i) Total, Fonds pour l'environnement	16 779	890	17 669	45	3	48
ii) Total, autres fonds	38 124	2,294	40 418	2	0	2
Total général	54 903	3,184	58 087	47	3	50

a Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent tableau.

b Les postes financés par des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre d'entre eux sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUÉ.

c Non compris les frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations sur les frais de gestion du programme.

d Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect.14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

80. Il ressort du tableau 20 que le montant total des ressources nécessaires pour le sous-programme « Substances nocives et déchets dangereux » s'établit à 58 087 000 dollars, dont 17 669 000 dollars au titre du Fonds pour l'environnement et 39 960 000 dollars au titre des fonds d'affectation spéciale et des fonds affectés à des fins déterminées. L'allocation de crédits du budget ordinaire d'un montant estimé à 459 000 dollars sur la base d'une croissance zéro est indiquée dans le présent budget à titre d'information seulement et n'a pas été actualisée.

81. Sur les 17 669 000 dollars indiqués dans le tableau 20 au titre du Fonds pour l'environnement, 11 587 000 dollars sont prévus pour financer 48 postes et 6 082 000 dollars pour couvrir les autres objets de dépenses – services contractuels, frais de voyage du personnel et frais généraux de fonctionnement. L'augmentation nette d'un montant de 890 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 résulte :

a) De la nécessité de prévoir un montant de 1 021 000 dollars pour des hausses de coûts liées à l'inflation;

b) D'une diminution nette de 131 000 dollars attribuable aux révisions et aux ajustements apportés dans l'affectation des coûts à des sous-programmes déterminés au sein des divisions et des

bureaux régionaux plutôt qu'à des changements dans les priorités et les résultats attendus des programmes;

c) Du redéploiement d'un montant de 411 000 dollars de la rubrique « Postes » à la rubrique « Autres objets de dépenses ».

82. L'augmentation nette de 2 294 000 dollars prévue pour les ressources nécessaires au titre des fonds d'affectation spéciale et les fonds affectés à des fins déterminées est due principalement à des hausses de coûts liées à l'inflation.

Sous-programme 6

Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et production viables

Objectif :

Veiller à ce que les ressources naturelles soient produites, traitées et consommées d'une manière plus viable du point de vue écologique qui dissocie l'impact sur l'environnement de la croissance et optimise les cobénéfices sociaux

Stratégie :

La responsabilité de l'exécution du sous-programme « Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et production viables » incombe à la Division Technologie, Industrie et Économie. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera des fonctions de coordination en veillant à ce que le programme de travail soit exécuté en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE. Les activités du sous-programme s'inscriront intégralement dans le cadre du développement durable. Elles contribueront en outre à éclairer les débats sur la façon dont les initiatives pour une économie verte pourront concourir au développement durable. La stratégie du sous-programme sera fondée sur le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et mise en œuvre en partenariat avec les gouvernements, d'autres entités des Nations Unies et de coopération pour le développement, le secteur privé, les organismes de recherche, la société civile, les établissements scientifiques tels que l'Université d'Oxford et les organismes des Nations Unies tels que le PNUD, l'ONUDI, l'Organisation mondiale du tourisme, la FAO et les commissions régionales. Elle comportera les volets suivants :

a) Afin de favoriser une production plus respectueuse de l'environnement, le sous-programme aidera les gouvernements et les autres organismes publics, de l'échelle régionale à l'échelle locale, à renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des textes législatifs et des initiatives de gestion favorisant la production de biens et de services économes en ressources, sans danger et durables. Il favorisera ainsi les partenariats public-privé et les instruments fondés sur les lois du marché pour créer des chaînes d'approvisionnement plus viables grâce notamment à la prise en compte du cycle de vie et à d'autres approches pertinentes. Il concourra à la conception de principes directeurs et d'instruments économiques favorisant l'utilisation efficace des ressources et les modes de production et de consommation viables, dans le contexte des politiques nationales de développement en vue de promouvoir la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Il s'agira, notamment, de favoriser la gestion intégrée des déchets, la prévention des risques écologiques et le relèvement après les accidents industriels;

b) Pour promouvoir les investissements publics et privés dans les technologies vertes et les produits écologiquement viables, la Division orientera et assistera les pouvoirs publics et les entreprises dans le choix et l'exploitation de systèmes de gestion de l'environnement, de techniques de production sûres et efficaces et de dispositifs de gestion intégrée de déchets ainsi que dans l'acquisition de produits et l'adoption de pratiques à plus faible consommation de ressources et plus durables. Elle diffusera les résultats des travaux de recherche et mènera des projets expérimentaux pour illustrer les avantages des méthodes de production industrielles efficaces, propres et sûres du point de vue écologique, économique et social afin d'encourager le secteur public et le secteur privé à choisir des politiques et des investissements favorisant un recours accru à ces méthodes;

c) Pour promouvoir des demandes de consommation viables, la Division, conformément aux priorités nationales, diffusera des supports de communication et mènera des campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages de l'utilisation efficace des ressources et des modes de production et de consommation viables afin d'influencer les choix des consommateurs et de mieux informer les autres acteurs du marché. De plus, elle proposera aux pouvoirs publics des directives et un éventail d'outils, de conseils et de mesures de soutien afin de promouvoir une gestion efficace des ressources et l'achat de produits durables. Les activités correspondantes auront pour but de promouvoir des choix de consommation viables, notamment en favorisant une planification et des infrastructures adaptées.

Facteurs externes :

Le sous-programme devrait atteindre son objectif et aboutir aux réalisations escomptées si les conditions du marché, les choix de consommation et l'innovation technologique exercent une forte influence sur les modes de consommation et de production durables.

Résultats escomptés	Indicateurs de succès
a) Aptitude accrue des gouvernements et des autres parties prenantes à évaluer de façon scientifique les flux de ressources, leur impact écologique tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales et les possibilités de dissocier la croissance économique de l'impact écologique.	a) Nombre accru d'études scientifiques, de rapports analytiques et d'alertes à la pénurie auxquels le PNUE a contribué qui sont utilisés et mentionnés par les gouvernements et les organisations du secteur public ou privé cibles <i>Nombre de téléchargements par les gouvernements et de mentions des études et des rapports du PNUE dans les documents d'orientation gouvernementaux pertinents et dans les rapports d'organisations. Déc. 2009 : 0, déc. 2011 : 100 000 téléchargements, 25 mentions, déc. 2013 : 200 000 téléchargements, 50 mentions.</i>
b) Aptitude accrue des gouvernements et des organismes publics à recenser et à gérer les grands problèmes liés aux ressources, à tenir systématiquement compte du développement durable dans la planification et la mise en œuvre de leur développement et à adopter des politiques et outils visant à l'utilisation efficace des ressources.	b) Nombre accru de gouvernements et d'organismes publics mettant en œuvre des politiques, des instruments économiques et des initiatives visant à optimiser l'utilisation des ressources et introduisant des éléments de viabilité écologique dans leurs économies <i>Nombre de gouvernements ayant adopté ou commencé à mettre en œuvre des politiques, des règlements ou des instruments économiques nouveaux favorisant une utilisation efficace des ressources et le recours à des modes de consommation et de production viables. Déc. 2009 : 0, déc. 2011 : 10, déc. 2013 : 20.</i>
c) Accroissement des investissements dans des méthodes de production industrielle efficaces, propres et sûres, au moyen d'initiatives privées	c) Nombre accru d'entreprises investissant dans des modes de gestion et des technologies économes en ressources et dans des méthodes de production plus propres et plus sûres <i>Nombre de sociétés qui participent aux initiatives du PNUE et font état d'améliorations des résultats en matière d'environnement ainsi que d'investissements témoignant de ces améliorations. Déc. 2009 : 50, Déc. 2011 : 60, Déc. 2013 : 70.</i>
d) Du côté de la demande, les décisions et les choix de consommation se réorientent vers des produits plus économes en ressources et plus respectueux de l'environnement, grâce à des outils et à des supports de communication normalisés et internationalement reconnus et grâce à une infrastructure sociale favorable.	d) i) Augmentation des ventes de produits, biens et services cibles économes en ressources et respectueux de l'environnement <i>Ventes de produits, biens et services conformes à des normes et à des labels environnementaux reconnus. Déc. 2009 : 50 milliards de dollars (aliments biologiques certifiés par des tiers), 140 000 certifications ISO 14001, déc. 2011 : 52 milliards de dollars (aliments biologiques certifiés par des tiers), 160 000 certifications ISO 14001, déc. 2013 : 60 milliards de dollars (aliments biologiques certifiés par des tiers), 180 000 certifications ISO 14001.</i> ii) Nombre accru de gouvernements, de sociétés et d'associations de consommateurs ayant accès aux outils et aux supports de communication mis à leur disposition grâce à des initiatives appuyées par le PNUE et s'en inspirant pour acheter des produits, biens et services plus économes en ressources et plus respectueux de l'environnement <i>Nombre d'organismes gouvernementaux et commerciaux utilisant des outils appuyés par les initiatives du PNUE dans leurs décisions d'achats. Déc. 2009 : 7, déc. 2011 : 20, déc. 2013 : 40.</i>

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée a) : aptitude accrue des gouvernements et des autres parties prenantes à évaluer de façon scientifique les flux de ressources, leur impact écologique tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales et les possibilités de dissocier la croissance économique de l'impact écologique				
Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Incorporation, dans les processus décisionnels des pouvoirs publics, d'études scientifiques fiables sur l'utilisation des ressources dans le monde par les industries et les groupes de consommation, les facteurs sociaux et économiques déterminants ainsi que la dissociation de la dégradation environnementale de la croissance économique, assorties de conclusions utiles pour les politiques. (Cible : trois évaluations)	DTIE	Groupe international pour la gestion durable des ressources, CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD, CDB, CITES	Gouvernements (industrie de la science et de la technologie), Commission européenne, OCDE, UNU	Climat, énergie, terres et eau : appui au renforcement des capacités pour la détermination des secteurs industriels à fort impact (à forte intensité de ressources)
2. Détermination des pénuries de ressources et des impacts majeurs sur l'environnement dus à une utilisation non durable des ressources et publication d'informations à leur sujet, assorties de conclusions évaluées auxquelles souscrivent des organismes gouvernementaux pour les mettre à profit dans leurs décisions de politique générale et dans leurs programmes. (Cible : quatre pays très gravement touchés)	DEWA	Groupe international pour la gestion durable des ressources, CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD, CDB, CITES	Division de statistique des Nations Unies, OCDE, Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth, WRI	Climat, énergie, terres et eau : appui au renforcement des capacités pour déterminer les pénuries de ressources par région ou sous-région

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : aptitude accrue des gouvernements et des organismes publics à recenser et à gérer les grands problèmes liés aux ressources, à tenir systématiquement compte du développement durable dans la planification et la mise en œuvre du développement et à adopter des politiques et outils visant à l'utilisation efficace des ressources

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Élaboration dans une perspective mondiale et utilisation dans les décisions des pouvoirs publics d'évaluations des politiques, d'analyses coûts-avantages et d'exemples sectoriels fiables concernant les avantages économiques, écologiques et sociaux – y compris la réduction de la pauvreté – découlant de l'application de politiques et d'instruments économiques en faveur de l'utilisation efficace des ressources. (Cible : deux évaluations)	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD, CDB, CITES	Commissions économiques régionales, OCDE, Office de statistique des Communautés européennes, Banque mondiale, Fonds monétaire international, IIED, WWF, Institut du Millénaire	
2. Intensification dans toutes les régions des activités fondées sur les résultats du Processus de Marrakech avec les gouvernements et les autres grands groupes participant à l'exécution du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production viables en vue d'aider les pouvoirs publics et les entreprises à assurer la transition vers des sociétés dont les modes de consommation et de production sont viables et qui utilisent les ressources de manière efficace. (Cible : un cadre; cinq tables rondes régionales)	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD, CDB, CITES	UNDESA, partenaires du Groupe de travail du Processus de Marrakech, commissions économiques régionales, Chambre de commerce internationale, WBCSD	
3. Fourniture de services consultatifs sur le verdissement des économies et la prise en compte des modes de consommation et de production viables dans les plans et programmes de développement au niveau national, associés à la création de capacités pour l'adoption d'instruments économiques et juridiques et d'autres vecteurs appropriés. (Cible : 10 économies en voie d'industrialisation rapide ou pays en développement tributaire de ressources naturelles)	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD, CDB, CITES	UNDESA, PNUD, OIT, commissions économiques régionales, Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, IIED, organismes de développement des donateurs	
4. Détermination et promotion d'outils, des meilleurs pratiques et de plans d'action en faveur d'un développement urbain durable – y compris l'infrastructure appropriée, l'utilisation efficiente de l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets – grâce à des actions catalysatrices menées en collaboration avec des organismes publics partenaires. (Cible : huit grandes villes et villes moyennes se développant rapidement)	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle	ONU-Habitat, Alliance des villes, Banque mondiale, Autorités locales pour la durabilité, Villes et	Climat : techniques à faibles émissions de carbone, rendements énergétiques dans l'industrie, la

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée b) : aptitude accrue des gouvernements et des organismes publics à recenser et à gérer les grands problèmes liés aux ressources, à tenir systématiquement compte du développement durable dans la planification et la mise en œuvre du développement et à adopter des politiques et outils visant à l'utilisation efficace des ressources

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
			autorités locales unies, IIED, centres nationaux pour une production moins polluante	construction, les transports et les systèmes urbains
5. Application dans les pays de bonnes pratiques relatives à l'utilisation efficace des ressources naturelles – terres, eau, forêts et produits qui y en sont tirés – à l'appui du développement rural et d'un approvisionnement durable en favorisant leur transposition ultérieure dans des industries pertinentes et les organismes des Nations Unies. (Cible : quatre localités de pays tributaires de ressources naturelles)	DEPI	CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD, CDB, CITES, FNUF	FAO, PNUD, Institut international de gestion de l'eau	Gestion durable des forêts, dégradation des terres, gestion des terres et de l'eau

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : accroissement des investissements dans des méthodes de production industrielle efficaces, propres et sûres, au moyen d'initiatives privées				
Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Établissement et promotion d'orientations techniques concernant les pratiques de gestion économes de ressources par l'intermédiaire de l'ONUDI afin d'aider un réseau de centres nationaux pour une production moins polluante et de centres spécialisés connexes à fournir un appui aux petites entreprises et industries des pays en développement pour leurs décisions d'investissement et l'adoption de technologies écologiquement rationnelles. (Cible : quatre nouveaux centres pour une production moins polluante et fourniture d'un appui à 50 centres existant de ce type)	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle	ONUDI, PNUD, centres nationaux pour une production moins polluante	
2. Encouragement et soutien des pratiques innovantes en matière de production agroalimentaire durable et de gestion des chaînes d'approvisionnement alimentaire grâce à la création de capacités dans les pays fournisseurs et à un dialogue sur les voies possibles pour accéder à la durabilité, y compris les outils et les labels, s'il y a lieu, en vue de faire connaître les questions d'utilisation efficace des ressources tout au long de la chaîne de création de la valeur et d'aider les gouvernements et les consommateurs à tenir compte des incidences de l'agroalimentaire en matière de ressources. (Cible : un partenariat avec au moins 10 organisations participantes introduisant une nouvelle norme, essais pilotes dans deux pays)	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD	PNUE-WCMC, FAO, IIED, Plateforme « Initiative pour une agriculture durable », Institut asiatique de technologie	Eaux internationales : pêcheries marines; Dégradation des terres : agro-écosystèmes
3. Instauration d'une communauté de vues sur les domaines à fort impact et importants pour les politiques en ce qui concerne les métaux et la chaîne de création de la valeur manufacturière, assortie d'un recours à des méthodologies convenues et aux meilleures pratiques dans l'extraction des métaux, la conception des produits et l'utilisation des métaux pour clore le cycle des matériaux et essais pilotes de méthodologies dans deux pays. (Cible : un partenariat avec au moins 10 organisations participantes mettant en œuvre des plans d'efficacité, essais pilotes dans deux pays)	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD	ONUDI, Conseil international des mines et métaux, Association mondiale de l'acier	Changements climatiques : techniques à faibles émissions de carbone, rendements énergétiques dans l'industrie et recyclage
4. Fourniture d'un appui à des pays dans les efforts qu'ils déploient pour adopter et mettre en œuvre des politiques et des normes nationales et locales en faveur de constructions durables et à faible consommation énergétique se fondant sur des références, des conseils de politique générale et des modèles de financement internationalement reconnus. (Cible : un partenariat; adoption de nouvelles normes dans quatre pays)	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD	ONU-Habitat, PNUD CCNUCC, commissions économiques régionales, sociétés membres de l'Initiative Bâtiments et constructions durables du PNUE, Conseil mondial de l'écoconstruction	Changements climatiques : techniques à faibles émissions de carbone, rendements énergétiques dans l'industrie, constructions
5. Promotion des possibilités d'investissements dans la mise au point, le transfert et l'application de techniques et de pratiques commerciales économes en ressources grâce à des interventions du secteur financier centrées sur les services financiers et les marchés des capitaux en vue de l'élaboration de nouvelles approches des principes de gestion et	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD, CDB	Principes d'éthique de l'investissement, Pacte mondial, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire,	

Produits prévus pendant l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée c) : accroissement des investissements dans des méthodes de production industrielle efficaces, propres et sûres, au moyen d'initiatives privées

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
renforcement des capacités de les utiliser. (Cible : un partenariat avec plus de 100 sociétés de trois secteurs – banque, assurance et investissement)			Organisation internationale des commissions de valeur, Association internationale des contrôleurs d'assurance, Société financière internationale	

Produits prévus aux fins de l'exercice biennal aux fins de la réalisation escomptée d) : du côté de la demande, les décisions et les choix de consommation s'orientent vers des produits plus économes en ressources et plus respectueux de l'environnement, grâce à des outils et à des supports de communication normalisés et internationalement reconnus et grâce à une infrastructure sociale favorable

Produit du programme de travail	Division responsable	Utilité pour les priorités des accords multilatéraux sur l'environnement	Partenaires potentiels	Domaine d'activité possible du PNUE/FEM
1. Développement des bonnes pratiques dans les outils et méthodologies axés sur les utilisateurs ou les consommateurs tels que l'établissement de rapports sur la durabilité, le calcul de l'empreinte écologique, l'écoétiquetage, les normes et la certification, et fourniture d'un appui pour leur application dans les pays et les industries cibles. (Cible : une intervention mondiale et quatre interventions nationales)	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle, CNUCD, CDB, CITES, FNUF	Initiative PNUE/SETAC sur le cycle de vie, Initiative mondiale en matière de communication, Organisation internationale de normalisation, organismes régionaux et nationaux de normalisation (par exemple, Organisation africaine de normalisation), WBCSD	Changements climatiques et eaux internationales : normes de calcul de l'empreinte carbone et eau appliquées aux chaînes mondiales de création de la valeur
2. Détermination et encouragement des progrès vers des modes de vie viables grâce à la fourniture d'un appui à des pays et à des institutions publiques et privées dans les efforts qu'ils déploient pour mettre sur pied des campagnes de sensibilisation, des déontologies médiatiques et publicitaires ainsi que des initiatives éducatives à l'intention des jeunes. (Cible : quatre initiatives de partenariat)	DCPI		UNESCO, UNU, Consumers International, Forum économique mondial, Pacte mondial, Réseau Tunza, Reuters	
3. Fourniture d'un appui à des organismes des Nations Unies et à des institutions gouvernementales, et notamment à des administrations nationales et locales, aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action ainsi que de la création de capacités pour parvenir à la neutralité climatique et à une utilisation efficace des ressources grâce à des changements dans les politiques et les pratiques en matière d'achats, les modes de gestion des bâtiments et des installations et les habitudes de travail. (Cible : 30 plans d'action)	DTIE	CCNUCC, Convention de Bâle	Groupe pour la gestion de l'environnement, UNOPS, Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, Réseau international d'achats verts, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Union économique et monétaire ouest-africaine	Changements climatiques : efficacité énergétique dans les bâtiments

Ressources nécessaires

Tableau 22

Projections des ressources par catégorie : utilisation efficace des ressources

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Fonds pour l'environnement						
Postes	16 374	(431)	15 944	61	(13)	48
Autres objets de dépenses	7 383	941	8 324			
Total partiel, A	23 757	511	24 267	61	-13	48
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées						
Postes	4 492	(173)	4 319			
Autres objets de dépenses	37 408	2 725	40 133			
Total partiel, B	41 900	2 552	44 452	0	0	0
C. Budget ordinaire						
Postes	403	-	403	3	-	3
Autres objets de dépenses	80	-	80			
Total partiel, C	483	-	483	3	0	3
Total (A+B+C)	66 139	3 062	69 202	64	(13)	51

a Les postes financés par des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre d'entre eux sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

b Non compris les frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations sur les frais de gestion du programme.

c Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect.14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

Tableau 23

Projections des ressources par unité administrative : utilisation efficace des ressources

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Division de l'alerte rapide et de l'évaluation						
i) Fonds pour l'environnement		0				
Postes	2 009	(563)	1 446	9	(5)	4
Autres objets de dépenses	856	(362)	494			
ii) Autres fonds		-	-			-
Total partiel, A	2 865	(925)	1 940	9	-5	4
B. Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	286	124	410	1	-	1
Autres objets de dépenses	260	(129)	131			
ii) Autres fonds	231	0	231	2	-	2
Total partiel, B	778	(5)	773	3	0	3
C. Division de la mise en œuvre des politiques environnementales						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	326	(326)	-	1	(1)	-
Autres objets de dépenses	380	(380)	-			

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change- ments	2012-2013	2010-2011	Change- ments	2012-2013
ii) Autres fonds		1 061	1 061			
Total partiel, C	707	354	1 061	1	-1	0
D. Division Technologie, Industrie et Économie						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	9 697	3 173	12 869	32	5	37
Autres objets de dépenses	3 319	3 403	6 723	-		
ii) Autres fonds	41 338	2 053	43 391	-	-	-
Total partiel, D	54 354	8 629	62 983	32	5	37
E. Division de la coopération régionale						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	3 437	(2 679)	758	14	(10)	4
Autres objets de dépenses	2 197	(1 627)	569	-		
ii) Autres fonds	563	(563)	-	-	-	-
Total partiel, E	6 196	(4 868)	1 328	14	-10	4
F. Division ode la communication et de l'information						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	619	(159)	460	4	(2)	2
Autres objets de dépenses	370	36	406	-		
ii) Autres fonds	251	-	251	1	-	1
Total partiel, F	1 241	(123)	1 117	5	-2	3
Total général (A+B+C+D+E+F)	66 139	3 062	69 202	64	-13	51
i) Total, Fonds pour l'environnement	23 757	511	24 267	61	-13	48
ii) Total, autres fonds	42 383	2 552	44 934	3	0	3
Total général	66 139	3 062	69 202	64	(13)	51

a Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent tableau.

b Les postes financés par des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Nombre d'entre eux sont temporaires. Leurs classes sont sujettes à des changements fréquents et ils ne sont pas tous administrés par le PNUE.

c Non compris les frais de gestion du programme. Voir les tableaux 7 et 8 pour les totaux par catégorie et composante. Voir les tableaux 10 et 11 pour de plus amples informations sur les frais de gestion du programme.

d Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect.14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

83. Il ressort du tableau 22 que le montant total des ressources nécessaires pour le sous-programme « Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et production viables » s'établit à 69 202 000 dollars, dont 24 267 000 au titre du Fonds pour l'environnement et 44 452 000 au titre des fonds d'affectation spéciale et des fonds affectés à des fins déterminées. L'allocation de crédits du budget ordinaire à ce sous-programme d'un montant estimé à 483 000 dollars sur la base d'une croissance zéro est indiquée à titre d'information seulement et n'a pas été actualisée.

84. Sur les 24 267 000 dollars indiqués dans le tableau 22 au titre du Fonds pour l'environnement, 15 944 000 dollars sont prévus pour financer 48 postes et 8 324 000 dollars pour couvrir les autres objets de dépenses – services contractuels, frais de voyage du personnel et frais généraux de fonctionnement. L'augmentation nette d'un montant de 511 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 résulte :

a) De la nécessité de prévoir un montant de 1 446 800 dollars pour des hausses des coûts liées à l'inflation et par l'application intégrale des coûts salariaux standard des Nations Unies lors du calcul des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013;

b) D'une diminution nette de 935 800 dollars attribuable aux révisions et ajustements apportés dans l'affectation des coûts à des sous-programmes déterminés au sein des divisions et des bureaux régionaux plutôt qu'à des changements dans les priorités et dans les résultats attendus des programmes, ainsi que de la suppression de 13 postes;

c) Du redéploiement d'un montant de 491 000 dollars de la rubrique « Postes » à la rubrique « Autres objets de dépenses ».

85. L'augmentation nette de 2 552 000 dollars prévue pour les ressources nécessaires au titre des fonds d'affectation spéciale et des fonds affectés à des fins déterminées est due principalement à des hausses de coûts liées à l'inflation.

VI. Appui au programme

86. L'appui au programme englobe les services fournis par le Bureau des opérations du PNUE et ceux fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

87. Le budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 a créé un bureau des opérations dirigé par un directeur (D-2) pour gérer, intégrer et coordonner les activités de la Section Assurance de la qualité, de la Section Services aux entreprises et de la Section Mobilisation des ressources²⁷. Le Bureau des opérations est chargé de renforcer la responsabilisation, notamment en délivrant de nouvelles délégations d'autorité et en s'acquittant de tâches essentielles en matière de respect des règlements, de supervision et d'établissement de rapports. Il définit et gère les processus d'approbation pour l'ensemble des documents relatifs à la planification et à l'exécution du programme, tels que les documents concernant les projets et les instruments juridiques, et il coordonne et appuie les activités du PNUE en rapport avec des organes de contrôle comme le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, il fournira un appui pour la mise au point et la gestion de nouveaux instruments de financement et soutiendra les accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE en matière de gestion opérationnelle.

88. La Section Assurance de la qualité est directement chargée de faire avancer et d'appuyer les réformes du PNUE en matière de gestion axée sur les résultats et les autres processus de gestion du changement. Elle supervise la planification stratégique du PNUE, les processus d'examen et d'approbation des programmes et des projets, l'analyse des programmes, le suivi des résultats et l'établissement de rapports à leur sujet ainsi que la définition des politiques de gestion. Elle est dotée des pouvoirs et des moyens nécessaires pour veiller à ce que les programmes et projets, les accords de partenariat et les résultats des programmes soient de qualité.

89. La Section Services aux entreprises est responsable de la gestion stratégique des ressources budgétaires, financières, humaines, informatiques et matérielles du PNUE. Elle travaille en coopération et coordination étroites avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui fournit des services au PNUE en matière de comptabilité, d'états de paie et de paiements, de recrutement et de services du personnel, de perfectionnement du personnel, d'administration des réseaux et d'autres systèmes, d'achats et d'inventaires. L'Office fournit également des services aux PNUE dans les domaines des relations avec le pays hôte, de la gestion des bâtiments, de la gestion des conférences, des services médicaux ainsi que de la sécurité et de la sûreté. On trouvera des précisions sur le mandat, les services, le financement et le budget de l'Office dans la Section 28G du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011.²⁸

90. La Section Mobilisation des ressources est chargée de faciliter, d'appuyer et de coordonner les activités de mobilisation de ressources menées par les responsables des programmes du PNUE en vue d'assurer un financement suffisant et prévisible des six sous-programmes du PNUE, au moyen en particulier du Fonds pour l'environnement ainsi que des fonds d'affectation spéciale et des contributions affectées à des fins déterminées. Cela suppose le maintien de relations étroites avec les donateurs et les responsables de programmes, l'établissement de partenariats stratégiques avec les gouvernements pour appuyer les programmes et projets prioritaires du PNUE, une diversification des sources de financement du PNUE grâce au développement de l'appui apporté par des acteurs non étatiques, notamment les milieux d'affaires, les fondations, les organisations non gouvernementales et les particuliers ainsi que la préparation et la mise à disposition d'informations sur les donateurs et les programmes, d'outils de mobilisation de ressources et d'autres données pertinentes.

27 UNEP/GC.25/12.

28 A/64/6 (Sect. 28G).

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : assurer la qualité dans la planification et l'exécution générales des programmes du PNUE et dans la gestion de ses ressources financières, humaines et informatiques et veiller à ce qu'il en soit rendu compte

Résultats escomptés	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la qualité des documents sur la planification et les résultats des programmes du PNUE.	<p>a) i) Degré de satisfaction exprimé par le Comité des représentants permanents quant à la pertinence des documents sur la planification et les résultats des programmes du PNUE eu égard à ses mandats</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011 (estimation) : 70 %</p> <p>2012-2013 (objectif) : 80 %</p> <p>a) ii) Degré de satisfaction exprimé par le Comité quant à la présentation, à la clarté et à la précision des documents sur les programmes du PNUE</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011 (estimation) : 70 %</p> <p>2012-2013 (objectif) : 80 %</p>
b) Amélioration de la gestion des ressources financières	<p>b) Faible nombre de constatations négatives des vérificateurs en matière financière</p> <p><i>Mesures de résultats</i></p> <p>Nombre de constatations finales négatives des vérificateurs sur la gestion financière de l'organisation</p> <p>2010-2011 (estimation) : 0 %</p> <p>2012-2013 (objectif) : 0 %</p>
c) Mobilisation en temps voulu des fonds requis pour l'exécution du programme de travail	<p>c) Pourcentage des ressources annuelles nécessaires qui ont été mobilisées au cours de la première moitié de l'année aux fins de l'exécution du programme de travail</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011 (estimation) : 50 %</p> <p>2012-2013 (objectif) : 50 %</p>

Produits

- a) Services d'appui administratif (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)
 - i) Planification des programmes, suivi, budgets et comptes : plan-programme et budget pour l'exercice biennal 2014–2015 (un plan-programme et budget). Rapports sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (quatre rapports).
 - ii) Mobilisation des ressources : stratégie de mobilisation des ressources par sous-programme (six)
- b) Services de contrôle interne (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)
 - i) Études de gestion : suivi de l'application du programme conformément au plan établi pour évaluer les progrès accomplis en matière d'exécution et de transparence. Utilisation de l'inventaire des risques pour évaluer les résultats obtenus et remédier aux problèmes d'exécution.
 - ii) Audits : facilitation des audits internes et externes et réponses écrites de la direction énonçant les mesures prises pour appliquer les recommandations.

Ressource nécessaires

Tableau 24

Projections des ressources par catégorie: appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
A. Fonds pour l'environnement						
Postes	7 058	(688)	6 370	38	(10)	28
Autres objets de dépenses	1 640	(512)	1 128	-	-	-
Remboursement pour services fournis	2 000	558	2 558			
Total partiel, A	10 698	(643)	10 055	38	(10)	28
B. Fonds d'affectation spéciale et contributions affectées à des fins déterminées						
Postes	-	-	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	-	-	-	-	-	-
Total partiel, B	-	-	-	-	-	-
C. Dépenses d'appui au programme						
Postes	7 358	1 777	9 135	42	4	46
Autres objets de dépenses	4 302	1 715	6 017			
Remboursement pour services fournis	6 569	(461)	6 108			
Total partiel, C	18 228	3 031	21 259	42	4	46
D. Budget ordinaire						
Postes	1 534	-	1 534	4	-	4
Autres objets de dépenses						
Total partiel, D	1 534	-	1 534	4	-	4
Total (A+B+C+D)	30 460	2 388	32 848	84	(6)	78

a Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect.14), autres que celles prévues pour l'UNSCEAR.

Tableau 25

Projections des ressources par unité administrative : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
1. Bureau des opérations						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	660	(149)	511	3	(2)	1
Autres objets de dépenses	95	(95)	-			
ii) Autres fonds*	-	-	-			
Total partiel, 1	755	(244)	511	3	(2)	1
2. Section Assurance de la qualité						
i) Fonds pour l'environnement						
Poste	3 086	(605)	2 481	13	(3)	10
Autres objets de dépenses	281	122	403			
ii) Autres fonds*	1 912	495	2 407	6	1	7
Total partiel, 2	5 279	12	5 291	19	(2)	17

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes		
	2010-2011	Change-ments	2012-2013	2010-2011	Change-ments	2012-2013
3. Section Services aux entreprises						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	2 288	482	2 770	18	(4)	14
Autres objets de dépenses	1 000	(576)	424			
ii) Autres fonds*	10 662	2 349	13 011	37	2	39
Total partiel, 3	13 950	2 256	16 206	55	(2)	53
4. Section Mobilisation des ressources						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes	1 024	(417)	607	4	(1)	3
Autres objets de dépenses	264	36	300			
ii) Autres fonds*	619	649	1 268	3	1	4
Total partiel, 4	1 907	268	2 175	7	-	7
5. Remboursement pour services fournis						
i) Fonds pour l'environnement						
Postes						
Autres objets de dépenses	2 000	558	2 558			
ii) Autres fonds*	6 569	(461)	6 108	-	-	-
Total partiel, 5	8 569	97	8 665	-	-	-
Total général (1+2+3+4+5)	21 891	2 292	24 183	84	(6)	78
i) Total, Fonds pour l'environnement	10 698	(643)	10 055	38	(10)	28
ii) Total, autres fonds*	19 762	3 032	22 794	46	4	50
Total général	30 460	2 389	32 849	84	(6)	78
<i>a</i> Par souci de concision et eu égard au fait que dans le présent budget l'accent est mis sur les ressources du Fonds pour l'environnement, les autres ressources sont regroupées sous la rubrique « Autres fonds » dans le présent tableau. <i>b</i> Y compris les ressources du budget ordinaire indiquées dans le document A/64/6 (Sect. 14), autres que celles prévues pour l'UNSCLEAR.						

91. Le montant de 10 055 000 dollars prévu au titre du Fonds pour l'environnement permettra de financer 28 postes : un au Bureau des opérations (Bureau du chef) (un D-2), dix à la Section Assurance de la qualité (un D-1, deux P-5, deux P-3, un P-2 et quatre agents des services généraux (autres classes)), 14 à la Section Services aux entreprises (un D-1, un P-5, deux P-4, un P-3 et neuf agents des services généraux (autres classes)) et trois à la Section Mobilisation des ressources (un P-5 et deux agents des services généraux (autres classes)). Des ressources sont également prévues au titre des autres objets de dépenses en vue de rembourser l'Office des Nations Unies à Nairobi pour les services fournis au PNUE et de financer le personnel temporaire, les frais de voyage du personnel, les dépenses de représentation et les frais généraux de fonctionnement. La diminution nette de 643 000 dollars résulte :

- a) De la nécessité de prévoir un montant de 1 164 600 dollars pour des hausses de coûts liées à l'inflation et par l'application intégrale des coûts salariaux standard de l'ONU;
- b) D'une augmentation de 436 200 dollars des dépenses afférentes au remboursement pour les services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi (représentant une répartition plus équitable et plus appropriée de ces coûts entre le Fonds pour l'environnement et les dépenses d'appui au programme);
- c) D'une réduction des coûts d'un montant de 2 243 800 dollars due à la suppression de deux postes d'agents des services généraux (autres classes) au Bureau des opérations (Bureau du chef) et de trois postes (un P-4, un P-2 et un agent des services généraux (autres classes)) à la Section Assurance de la qualité ainsi qu'au transfert de quatre postes des sections Services aux entreprises et Mobilisation des ressources (un D-1, un P-5, un P-3 et un agent des services généraux (autres classes)) aux dépenses d'appui au programme.

92. La suppression de postes au Bureau des opérations (Bureau du chef) et à la Section Assurance de la qualité résulte d'un transfert de responsabilités au Bureau des politiques et affaires interinstitutions qu'elle a permis de créer au titre de la composante « Direction exécutive et administration » sans entraîner d'augmentation nette des dépenses relevant antérieurement de la catégorie « Appui biennal ».

93. L'augmentation des ressources nécessaires d'un montant de 3 031 000 dollars au titre des dépenses d'appui au programme est due à des hausses de coûts liées à l'inflation d'un montant de 1 110 100 dollars, à la réaffectation de coûts d'un montant de 1 252 500 dollars qui étaient à la charge du Fonds pour l'environnement ainsi qu'à de nouvelles augmentations nettes d'un montant de 668 400 dollars résultant de l'utilisation intégrale des coûts salariaux standard de l'ONU, d'augmentations au titre des loyers et des objets de dépenses autres que les postes ainsi que de réductions de la part des dépenses de l'Office des Nations Unies à Nairobi couvertes au titre des dépenses d'appui au programme. La réaffectation de coûts qui étaient imputés au Fonds pour l'environnement correspond à une mesure de répartition plus équitable des coûts vu que les deux tiers environ de la composante « Appui au programme » sont consacrés à la fourniture de services au PNUE ainsi qu'aux fonds d'affectation spéciale et aux contributions affectées à des fins déterminées des accords multilatéraux sur l'environnement.²⁹

²⁹ Au cours de l'exercice biennal 2008–2009, les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale pour les accords multilatéraux sur l'environnement ont atteint au total 187 962 000 dollars (A/65/5/Add.6).

Annexe I

Textes portant autorisation

La liste qui suit indique les diverses résolutions de l'Assemblée générale et décisions du Conseil d'administration qui établissent le mandat pour les activités du PNUE.

Résolutions de l'Assemblée générale

2997 (XXVII)	Dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement
S-19/2	Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21
47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
55/2	Déclaration du Millénaire
55/198	Renforcement de la complémentarité des instruments internationaux relatifs à l'environnement et au développement durable
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
60/47	Question de l'Antarctique
60/142	Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones
62/9	Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
63/144	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
63/267	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
64/85	Effets des rayonnements ionisants
64/86	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (sous-programmes 3 et 4)
64/130	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
64/135	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/199	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
64/204	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session
64/212	Science et technique au service du développement
64/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

64/216	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
64/217	Participation des femmes au développement
64/221	Coopération Sud-Sud
64/223	Vers des partenariats mondiaux
64/236	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
64/252	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (sous-programmes 2 et 4)
<i>Décisions du Conseil d'administration</i>	
SS.VI/1	Déclaration ministérielle de Malmö
SS.VII/5	Association plus étroite de la société civile aux travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement
SS.VIII/1	Mise en œuvre de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale en matière d'environnement III : Plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le développement des capacités IV : Renforcement de la situation financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement
SS.X/2	Développement durable de la région arctique
SS.X/3	Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013
19/1	Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement
20/6	Services d'analyse et de conseil fournis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans les domaines clefs du renforcement des institutions
20/12	Prise en compte de la dimension écologique du développement durable au sein du système des Nations Unies
20/17	Vues du Conseil d'administration sur le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
20/27	Aide à l'Afrique
20/28	Rapports entre les questions écologiques planétaires et les besoins de l'être humain
20/33	Financement stable, suffisant et prévisible du Programme des Nations Unies pour l'environnement
20/39	Fonctionnement des bureaux régionaux et mesures proposées pour renforcer la régionalisation et la décentralisation
21/18	Application de la Déclaration ministérielle de Malmö
21/20	Administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale
21/24	Services d'analyse et de conseil dans les domaines clefs du renforcement des institutions
22/7	Participation des milieux d'affaires et des industries
22/9	Aide à l'Afrique
22/10	Pauvreté et environnement en Afrique
22/11	Développement durable de la région arctique

22/12	Déclaration de Bruxelles et Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
22/14	Rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le renforcement des activités et de la coopération régionales dans la sous-région de l'Organisation de coopération économique
22/18	Société civile II : Stratégie à long terme d'association et de participation des jeunes aux activités relatives à l'environnement III : Stratégie à long terme en matière de sport et d'environnement
22/21	Application au niveau régional du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement
23/10	La pauvreté et l'environnement
23/11	L'égalité entre les hommes et les femmes et l'environnement
24/6	Petits États insulaires en développement
25/1	Application de la décision SS.VII/1 relative à la gouvernance internationale de l'environnement
25/9	Coopération Sud-Sud pour parvenir à un développement durable
25/16	Appui à l'Afrique aux fins de gestion et de protection de l'environnement

Sous-programme 1 **Changements climatiques**

Résolutions de l'Assemblée générale

61/199	Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
64/73	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
64/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Décision du Conseil d'administration

22/3	Climat et atmosphère I : Adaptation aux changements climatiques II : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
------	---

Sous-programme 2 **Catastrophes et conflits**

Résolutions de l'Assemblée générale

62/9	Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl
63/137	Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien
63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
64/76	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
64/251	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Décisions du Conseil d'administration

- 22/1 Alerte rapide, évaluation et suivi
IV : Évaluation de l'environnement après un conflit
V : L'environnement dans les territoires palestiniens occupés
- 22/8 Poursuite de l'amélioration de la prévention, de la planification préalable, de l'évaluation, de l'intervention et de l'atténuation en cas d'éco-urgence
- 23/7 Renforcement de l'intervention en cas d'éco-urgence et mise en place de systèmes de prévention, de planification préalable et d'atténuation des catastrophes, ainsi que de systèmes d'alerte rapide au lendemain de la catastrophe provoquée par le raz-de-marée dans l'océan Indien
- 25/12 État de l'environnement dans la bande de Gaza

Sous-programme 3**Gestion des écosystèmes***Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/217 Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 59/230 Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable
- 64/71 Les océans et le droit de la mer
- 64/72 Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants, et à des instruments connexes
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/205 Développement durable dans les régions montagneuses

Décisions du Conseil d'administration

- 20/25 Eaux douces
- 21/28 Poursuite de l'élaboration et du renforcement des programmes pour les mers régionales : mesures visant à encourager la conservation et l'utilisation durable du milieu marin et côtier, renforcer les alliances et établir des liens avec les accords multilatéraux sur l'environnement
- 21/29 Mise en place d'un programme pour les mers régionales concernant le Pacifique Centre-Est
- 22/1 Alerte rapide, évaluation et suivi
II : Évaluation mondiale de l'état du milieu marin
III : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature
- 22/2 Eau
I : Politique et stratégie de l'eau du Programme des Nations Unies pour l'environnement
II : Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
III : Programme pour les mers régionales
IV : Récifs coralliens
V : Sécurité maritime et protection du milieu marin de la pollution accidentelle

- 22/5 Renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine des forêts
- 24/16 Politique et stratégie actualisées du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine de l'eau
A : Eau douce
B : Côtes, océans et îles
- 25/10 Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Sous-programme 4 Gouvernance de l'environnement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/237 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable
- 64/201 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
- 64/202 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 64/203 Convention sur la diversité biologique

Décisions du Conseil d'administration

- SS.VII/1 Gouvernance internationale en matière d'environnement
- SS.VII/4 Respect et application des accords multilatéraux sur l'environnement
- SS.VIII/1 Mise en œuvre de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale en matière d'environnement
I : Composition universelle du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
II : Renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement
V : Accords multilatéraux sur l'environnement
VI : Renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies – Rôle du Groupe de la gestion de l'environnement
- SS.X/5 L'avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement
- 20/18 Conventions sur l'environnement
- 21/1 Dégradation des sols : appui à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 21/8 Sécurité biologique
- 21/23 Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement au cours de la première décennie du XXI^e siècle (Programme de Montevideo III)
- 21/27 Respect et application effective des accords multilatéraux sur l'environnement
- 22/1 Alerte rapide, évaluation et suivi
I A : Renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement

	I B : Processus d'alerte rapide et d'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement
22/17	Gouvernance et droit
	I : Suivi de la résolution 57/251 de l'Assemblée générale (rapport de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/du Forum ministériel mondial sur l'environnement)
	II : Mise en œuvre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement au cours de la première décennie du XXI ^e siècle (Programme de Montevideo III)
23/6	Suivi de la situation de l'environnement dans le monde
24/1	Mise en œuvre de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale en matière d'environnement
	III : Renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement
	V : Questions relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement
	VI : Amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement
24/11	Intensification de l'éducation en matière d'environnement en vue de parvenir à un développement durable
25/2	État de l'environnement mondial

Sous-programme 5

Substances nocives et déchets dangereux

Décisions du Conseil d'administration

SS.IX/1	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
SS.X/1	Gestion des produits chimiques, y compris le mercure et les déchets
22/4	Produits chimiques
	I : Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international
	II : Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
23/9	Gestion des produits chimiques
	I : Coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les accords multilatéraux pertinents sur l'environnement et d'autres organisations
24/4	Prévention du trafic international illicite
25/5	Gestion des produits chimiques, y compris le mercure
25/8	Gestion des déchets

Sous-programme 6

Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et production durables

Résolutions de l'Assemblée générale

60/190	Code mondial d'éthique du tourisme
64/188	Commerce international et développement

Décisions du Conseil d'administration

- 20/19 Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la Commission du développement durable à sa septième session
E : Changer les modes de production et de consommation
- 20/29 Services d'analyse et de conseil fournis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans les domaines clés de l'économie, du commerce et des services financiers
- 21/14 Commerce et environnement
- 22/6 Promotion de modes de consommation et de production durables

Annexe II

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.6)

États financiers vérifiés du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a vérifié les états financiers du PNUE pour l'exercice biennal 2008-2009 en recommandant qu'un certain nombre de mesures soient prises. Le tableau ci-après résume les recommandations du Comité qui n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre et les mesures prises pour y donner suite. Sauf indication contraire, les mesures considérées sont celles recommandées au PNUE et celles qu'il a prises.

<i>Mesures recommandées par le Comité des commissaires aux comptes</i>	<i>Mesures prises pour donner suite aux recommandations</i>
Continuer de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et indiquer quels sont ses besoins en ce qui concerne l'ajout de fonctions propres à Crystal dans le futur progiciel de gestion intégré du Secrétariat. (par. 38)	Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : à déterminer par l'OPPBA.
Envisager d'établir des états financiers qui portent aussi sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU. (par. 47 b))	Unité responsable : ONUN/PNUE/OPPBA. État d'avancement: en attente de mise en œuvre. Date butoir : premier trimestre 2011 (établissement des états).
Élargir, en concertation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'utilisation de la base de données consacrée aux voyages de façon à prendre en considération tous les types de voyage et toutes les personnes qui soumettent des demandes de remboursement et à continuer à améliorer le taux de présentation des demandes de remboursement dans les délais. (par. 73)	Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement: la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2011.
Veiller, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à ce que : l'examen des droits d'accès comprenne également le recensement des utilisateurs qui ont quitté l'organisme ou qui exercent de nouvelles fonctions; et une même personne n'ait pas plus d'un identifiant pour accéder au SIG. (par. 79)	Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2010.
En collaboration avec l'Administration du Siège de l'ONU, procéder à un examen du traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études. (par. 88)	Unité responsable : ONUN/Secrétariat de l'ONU. État d'avancement: en attente de mise en œuvre. Date butoir : à déterminer par l'OPPBA.
Donner des précisions sur l'ancienneté des contributions à recevoir indiquée dans les états financiers. (par. 95)	Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : premier trimestre 2011 (établissement des états).
Mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et le soumettre à son Conseil d'administration et à l'Assemblée générale pour examen et approbation. (par. 112)	Unité responsable : Secrétariat de l'ONU/ONUN/PNUE. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : à déterminer par l'OPPBA et l'Assemblée générale.

*Mesures recommandées par le Comité des commissaires aux comptes**Mesures prises pour donner suite aux recommandations*

Veiller à ce que tous les éléments relatifs aux indicateurs de succès cités soient étayés par des pièces justificatives. (par. 134)

Unité responsable : PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2010.

Mettre en place, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, un traitement comptable uniforme des projets exécutés par des partenaires extérieurs, ou justifier en quoi le recours à des méthodes comptables différentes s'impose. (par. 141)

Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2011.

Revoir périodiquement, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, les paramètres relatifs aux achats définis dans le SIG, afin de garantir qu'ils correspondent aux plafonds fixés dans les délégations de pouvoir pour les achats et la gestion des marchés. (par. 147)

Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2010.

Prendre les mesures suivantes, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : tirer parti de la mise en service prochaine du nouveau progiciel de gestion intégré pour éliminer les saisies de données relatives aux pièces de journal; et renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux pièces de journal et aux personnes autorisées à effectuer des inscriptions à cet égard. (par. 177)

Unité responsable : ONUN/PNUE/Secrétariat de l'ONU. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : à déterminer par l'ONU/en fonction de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré.

Revoir son accord de prestation de services avec l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Comité a relevé que le cahier des charges n'avait pas encore été signé. L'Office des Nations Unies à Nairobi a expliqué que l'examen indépendant visant à évaluer les services, comme indiqué dans le cahier des charges, avait été demandé par l'Organisation des Nations Unies en juin 2009 et que les résultats n'en n'étaient pas encore connus. (par. 14)

La mise en œuvre se poursuit.

Mettre à profit la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré pour établir des indicateurs permettant de suivre en permanence la situation de trésorerie. (par. 29)

Unité responsable : ONUN/PNUE/Secrétariat de l'ONU. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : à déterminer par l'ONU/en fonction de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré.

Modifier le titre de ses états financiers et les notes y relatives pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires. (par. 47 a))

Unité responsable : ONUN/PNUE/OPPBA. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : premier trimestre 2011 (établissement des états).

Préciser la situation juridique du Fonds multilatéral et décider, selon le cas, de regrouper les états financiers du Fonds avec ses propres états financiers. (par. 52)

Unité responsable : ONUN/PNUE/Secrétariat de l'ONU. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : à déterminer par l'ONU/en fonction de la mise en œuvre des IPSAS.

Examiner à nouveau la latitude dont il dispose pour administrer les fonds relatifs aux accords multilatéraux sur la protection de l'environnement afin d'évaluer s'il convient ou non de les inclure dans ses états financiers.

Unité responsable : ONUN/PNUE/Secrétariat de l'ONU. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : à déterminer par l'ONU/en fonction de la mise en œuvre des IPSAS.

*Mesures recommandées par le Comité des commissaires aux comptes**Mesures prises pour donner suite aux recommandations*

(par. 59)

Clôturer le Fonds d'affectation spéciale pour la création du secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique.

(par. 65)

Inviter les Parties aux accords multilatéraux sur la protection de l'environnement à l'autoriser à clôturer les fonds d'affectation spéciale inactifs. (par. 67)

Définir dans une note sa politique concernant la constitution de provisions en cas de retard dans le recouvrement des contributions annoncées. (par. 101)

Veiller à ce que tous les engagements annulés avant la fin de l'exercice ne figurent plus parmi les engagements non réglés. (par. 107)

Envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS. (par. 129)

Effectuer les opérations suivantes en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : enregistrer formellement les fournisseurs dans la base de données avant d'attribuer des marchés; attribuer individuellement la mention de fournisseur actif aux prestataires enregistrés dans la base de données; et passer en revue le contenu de la base de données et marquer comme inactifs les fournisseurs dont les services ne sont plus utilisés. (par. 153)

Effectuer les opérations suivantes en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : ajouter un champ obligatoire dans le SIG, afin que les numéros de contrat soient systématiquement saisis pour les commandes de biens et de services associées à un contrat particulier; et tenir à jour la base de données sur les contrats. (par. 156)

Étendre l'utilisation du système de gestion des stocks aux bureaux de liaison et aux bureaux extérieurs. (par. 163)

Effectuer les opérations suivantes en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : programmer l'outil de production des états financiers fondé sur Microsoft Access de manière à éliminer toute opération manuelle restante; étudier la possibilité de faire en sorte que tous les fonds soient traités par le SIG; et décrire plus précisément les mécanismes de contrôle. (par. 173)

Amélioration par le BSCI du taux de conformité aux plans d'audit concernant le PNUE. (par. 179)

Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2011.

Unité responsable : PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2010.

Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : premier trimestre 2011 (établissement des états).

Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2010.

Unité responsable : ONUN/PNUE/Secrétariat de l'ONU. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : à déterminer par l'ONU/en fonction de la mise en œuvre des IPSAS.

Unité responsable : ONUN. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2010.

Unité responsable : ONUN/PNUE/Secrétariat de l'ONU. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : à déterminer par l'ONU/les responsables du SIG.

Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2011.

Unité responsable : ONUN/PNUE/Secrétariat de l'ONU. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : premier trimestre 2011 (établissement des états).

Unité responsable : BSCI. État d'avancement : mise en œuvre. Date butoir : 2010 (les audits PNUE augmentent déjà sensiblement).

*Mesures recommandées par le Comité des commissaires aux comptes**Mesures prises pour donner suite aux recommandations*

Obtenir le remboursement par un organisme d'exécution en Afrique du trop-perçu de 214 058 dollars ou envisager de passer ce montant par profits et pertes. (par. 188)

Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2011.

État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations concernant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

Appliquer strictement les dispositions de l'instruction administrative aux frais de voyage ou demander au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'adopter de nouvelles modalités s'il est avéré que les dispositions en vigueur sont inappropriées. (par. 1)

Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : mise en œuvre. Date butoir : fin 2010.

Mettre en place un financement spécial permettant d'équilibrer dans ses comptes les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, en particulier l'assurance maladie après la cessation de service. (par. 3)

Unité responsable : ONUN/PNUE/Secrétariat de l'ONU. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : à déterminer par l'ONU/en fonction de la mise en œuvre des IPSAS.

Revoir son accord de prestation de services avec l'ONUN. (par. 7)

Retardée en raison de changements dans le personnel de direction de l'ONUN (Directeur général) et de la démission de l'ancien président du Comité consultatif auprès des clients, qui a été reconstitué. Les travaux sont en cours. Unité responsable : ONUN/PNUE. État d'avancement : la mise en œuvre se poursuit. Date butoir : fin 2011.

Examiner les possibilités de réduire au minimum les opérations non automatisées de traitement. (par. 11)

Unité responsable : ONUN/PNUE/Secrétariat de l'ONU. État d'avancement : en attente de mise en œuvre. Date butoir : à déterminer par l'ONU/en fonction de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré.

Annexe III

Division et sous-programme responsables

Tableau 1
Obligations statutaires en matière de suivi et de présentation de rapports pour le programme de travail 2012-2013

	1) Changements climatiques : DTIE	2) Catastrophes et conflits : DEPI	3) Gestion des écosystèmes : DEPI	4) Gouvernance de l'environnement : DELC	5) Substances nocives et déchets dangereux : DTIE	6) Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et production viables : DTIE
DEWA Réalizations escomptées	RE 5,			RE 4,		
Produits du programme de travail	1/a/1, 1/e/1, 1/e/4,		3/c/3,	4/a/1, 4/d/1, 4/d/2, 4/d/3,		6/a/2,
DELC Réalizations escomptées				RE 1, RE 2,		
Produits du programme de travail	1/e/2,		3/c/5,	4/a/2, 4/a/3, 4/a/4, 4/a/5, 4/b/1, 4/b/2, 4/b/3, 4/b/4, 4/b/5,		
DEPI Réalizations escomptées	RE 1, RE 4,	RE 1, RE 2, RE 3,	RE 1, RE 2, RE 3,			
Produits du programme de travail	1/a/2, 1/a/3, 1/a/4, 1/a/5, 1/d/1, 1/d/2, 1/d/3,	2/a/1, 2/a/2, 2/a/3, 2/b/1, 2/b/2, 2/b/3, 2/b/4, 2/c/1, 2/c/2, 2/c/3,	3/a/2, 3/a/3, 3/b/1, 3/b/2, 3/c/1, 3/c/2, 3/c/4	4/c/3,		6/b/5,
DTIE Réalizations escomptées	RE 2, RE 3,				RE 1, RE 2, RE 3,	RE 1, RE 2, RE 3, RE 4,
Produits du programme de travail	1/b/1, 1/b/2, 1/b/3, 1/c/1, 1/c/2, 1/c/3,	2/a/4, 2/c/4,	3/c/6,		5/a/1, 5/a/2, 5/a/3, 5/b/1, 5/b/2, 5/b/3, 5/c/1, 5/c/2,	6/a/1, 6/b/1, 6/b/2, 6/b/3, 6/b/4, 6/c/1, 6/c/2, 6/c/3, 6/c/4, 6/c/5, 6/d/1, 6/d/3,
DRC Réalizations escomptées				RE 3,		
Produits du programme de travail				4/a/6, 4/b/6, 4/c/1, 4/c/2, 4/c/4,	5/c/3,	
DCPI Produits du programme de travail	1/e/3,	2/a/5,	3/a/1,		5/c/4,	6/d/2,

Note: La circulaire ST/SGB/2000/8 définit le règlement et les règles régissant le contrôle de l'exécution dans l'ensemble du Secrétariat. Elle dispose que les programmes doivent être évalués en fonction des résultats obtenus et des produits exécutés.

* Les numéros séquentiels des produits du programme de travail, par exemple 1/a/1, correspondent au sous-programme, à la réalisation escomptée et au sous-produit.

Tableau 2

Correspondance entre les produits du programme de travail³⁰ et les réalisations attendues du programme selon les catégories du SIS³¹

	1) Changements climatiques		2) Catastrophes et conflits		3) Gestion des écosystèmes		4) Gouvernance de l'environnement		5) Substances nocives et déchets dangereux		6) Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et production viables	
	Produit	Catégorie du SIS	Produit	Catégorie du SIS	Produit	Catégorie du SIS	Produit	Catégorie du SIS	Produit	Catégorie du SIS	Produit	Catégorie du SIS
DEWA	1/a/1	4 Services consultatifs			3/c/3	4 Projets opérationnels	4/a/1	2 Publications isolées			6/a/2	3 Publications isolées
	1/e/1	3 Publications isolées					4/d/1	1 Publication isolée				
	1/e/4	1 Services consultatifs					4/d/2	5 Réunions de groupes spéciaux d'experts				
							4/d/3	5 Services consultatifs				
DELC	1/e/2	3 Services consultatifs			3/c/5	6 Services consultatifs	4/a/2	2 Documents à l'intention des organes délibérants				
							4/a/3	3 Services consultatifs				
							4/a/4	3 Services consultatifs				
							4/a/5	1 Services consultatifs				
							4/b/1	5 Ateliers d'experts				
							4/b/2	5 Services consultatifs				
							4/b/3	1 Support technique				
							4/b/4	3 Stages				
DEPI	1/a/2	4 Projets opérationnels	2/a/1	15 Projets opérationnels	3/a/2	5 Projets opérationnels	4/c/3	25 Services consultatifs			6/b/5	4 Services consultatifs
	1/a/3	4 Services consultatifs	2/a/2	12 Stages	3/a/3	3 Services consultatifs						
	1/a/4	4 Services consultatifs	2/a/3	6 Services consultatifs	3/b/1	10 Projets opérationnels						
	1/a/5	5 Services consultatifs	2/b/1	12 Missions d'enquête	3/b/2	5 Services consultatifs						
	1/d/1	3 Services consultatifs	2/b/2	4 Publications isolées	3/c/1	2 Services fonctionnels pour les réunions						
	1/d/2	2 Services consultatifs	2/b/3	4 Services fonctionnels pour les réunions interorganisations	3/c/2	4 Services consultatifs						
	1/d/3	2 Services consultatifs	2/b/4	8 Stages	3/c/4	6 Services consultatifs						
			2/c/1	5 Services consultatifs								

30 Les numéros séquentiels des produits du programme de travail, par exemple 1/a/1, correspondent au sous-programme, à la réalisation escomptée et au produit.

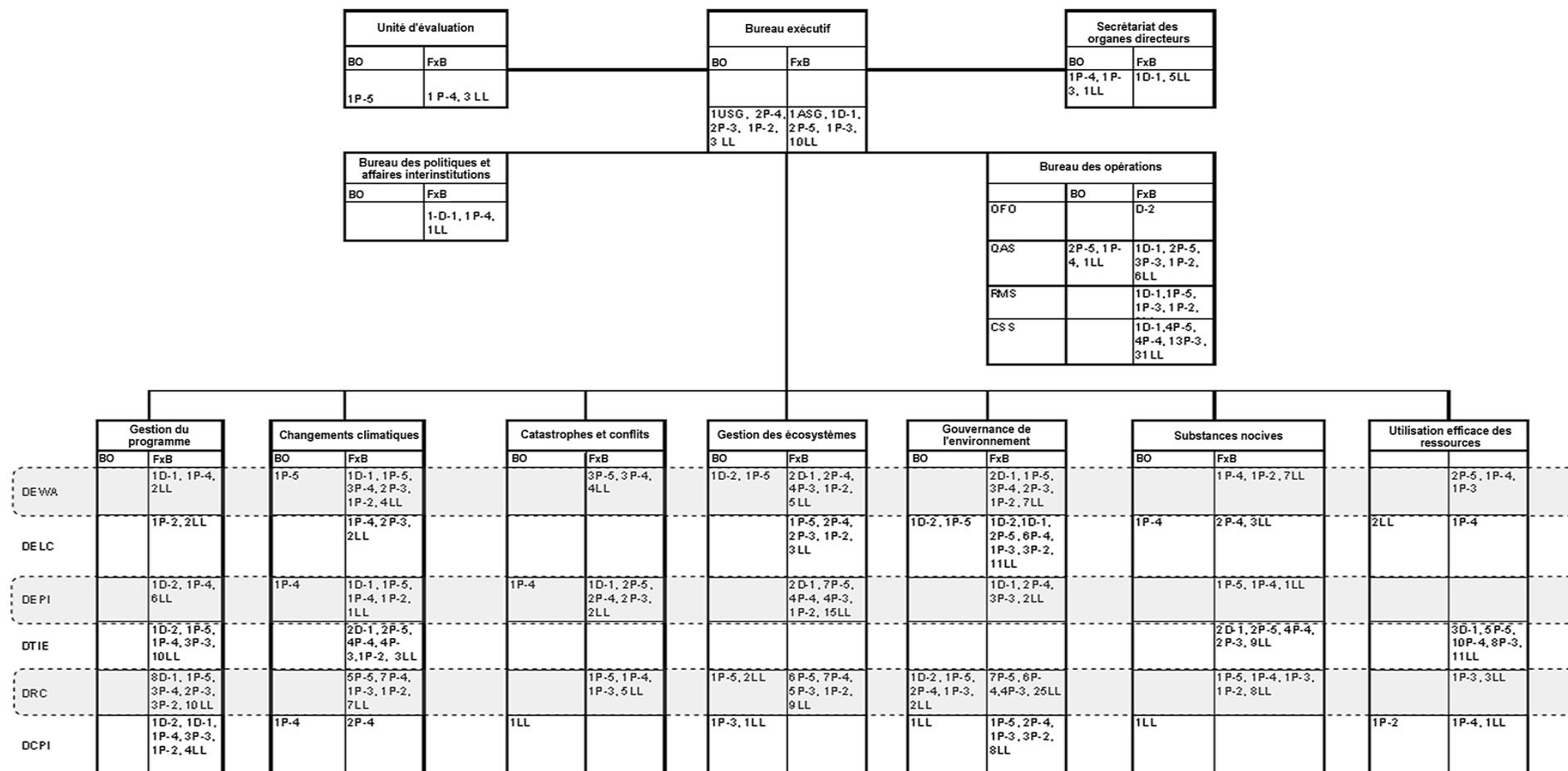
31 Les catégories du SIS correspondent aux catégories de produits définies conformément aux instructions données par l'OPBBA pour la planification du programme de travail et du budget.

	1) Changements climatiques		2) Catastrophes et conflits		3) Gestion des écosystèmes		4) Gouvernance de l'environnement		5) Substances nocives et déchets dangereux		6) Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et production viables	
	Produit	Catégorie du SIS	Produit	Catégorie du SIS	Produit	Catégorie du SIS	Produit	Catégorie du SIS	Produit	Catégorie du SIS	Produit	Catégorie du SIS
			2/c/2	3 Projets opérationnels								
			2/c/3	2 Projets opérationnels								
DTIE	1/b/1	8 Services consultatifs	2/a/4	4 Stages	3/c/6	2 Projets opérationnels			5/a/1	10 Services consultatifs	6/a/1	3 Publications isolées
	1/b/2	8 Services consultatifs	2/c/4	2 Services consultatifs					5/a/2	5 Stages, séminaires et ateliers	6/b/1	2 Publications isolées
	1/b/3	8 Services consultatifs							5/a/3	6 Stages, séminaires et ateliers	6/b/2	5 Services fonctionnels pour les réunions
	1/c/1	8 Services consultatifs							5/b/1	1 Services fonctionnels pour les réunions	6/b/3	5 Publications isolées
	1/c/2	8 Services consultatifs							5/b/2	1 Publication isolée	6/b/4	8 Services consultatifs
	1/c/3	8 Services consultatifs							5/b/3	4 Supports techniques	6/c/1	6 Stages
									5/c/1	3 Services fonctionnels pour les réunions	6/c/2	1 Publication en série
									5/c/2	2 Supports techniques	6/c/3	2 Services consultatifs
											6/c/4	4 Services consultatifs
											6/c/5	3 Services consultatifs
										6/d/1	5 Stages	
										6/d/3	30 Services consultatifs	
DRC							4/a/6	6 Services fonctionnels pour les réunions	5/c/3	5 Services consultatifs		
							4/b/6	4 Services consultatifs				
							4/c/1	20 Services consultatifs				
							4/c/2	10 Services consultatifs				
							4/c/4	6 Services consultatifs				
DCPI	1/c/3	3 Brochure/ pochettes d'information	2/a/5	6 Autres services fonctionnels	3/a/1	2 Activités de fond			5/c/4	3 Publications isolées	6/d/2	4 Manifestations spéciales

Annexe IV

Organigramme³²

Programme des Nations Unies pour l'environnement
Organigramme et répartition des postes à titre indicatif pour l'exercice biennal 2012-2013



³² Les informations concernant le « BO » (budget ordinaire de l'ONU) pour l'exercice biennal 2010-2011, qui sont fournies à titre indicatif, ont été reprises pour l'exercice biennal 2012-2013 sans avoir été actualisées.